



ASSEMBLÉE RÉGIONALE MER • ET LITTORAL

1^{er} juillet 2019



SOMMAIRE

ACCUEIL	4
----------------	----------



OUVERTURE : BILAN ET PERSPECTIVES	4
--	----------

Intervention de Madame Christelle MORANÇAIS, Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire	4
--	---

Intervention de l'Amiral Jean-Louis LOZIER, Préfet maritime de l'Atlantique, Préfet coordonnateur de la façade maritime Nord Atlantique – Manche Ouest	7
--	---



L'ÉTAT DE L'ART EN MATIÈRE DE PÊCHE MARITIME LIGÉRIENNE	9
--	----------

UNE ACTIVITÉ DE PRODUCTION TRADITIONNELLE RECOUVRANT DES RÉALITÉS DIVERSES ET UNE FILIÈRE EN PERPÉTUELLE RÉINVENTION	10
---	-----------

Une rapide histoire sectorielle	10
---------------------------------	----

Les techniques de pêche actuelles - la pêche ligérienne aujourd'hui	19
---	----

Echanges avec la salle	25
------------------------	----



UNE ACTIVITÉ ENCADRÉE ET CONTRAINTE	26
--	-----------

L'encadrement professionnel	26
-----------------------------	----

Focus sur l'accès à la ressource et les droits à produire	30
---	----

Focus sur les contraintes de l'espace de travail du fait de la cohabitation croissante en mer	46
---	----

Echanges avec la salle	48
------------------------	----



ENJEUX ET PERSPECTIVES	52
Analyse de la filière : « atouts / faiblesses / opportunités / menaces »	52
Des exemples de projets d'avenir et de réponses aux enjeux portés par les professionnels	56
Connaissance et gestion de la ressource	56
Attractivité des métiers et transmission des entreprises	61
Valorisation et qualité des produits	64
Pêche et planification des usages sur l'espace marin : la posture du COREPEM	70



CONCLUSION	73
-------------------	-----------

ACCUEIL

Claire HUGUES

Je vais vous laisser prendre place, si vous le voulez bien. Très rapidement : je suis en charge de vous accueillir. Claire HUGUES, le suis Conseillère régionale des Pays de la Loire, en charge, avec deux de mes collègues, de l'Ambition maritime régionale.

Je voudrais vous remercier tous de votre présence pour cette nouvelle session de l'Assemblée régionale mer et littoral ; remercier Christelle MORANÇAIS, notre Présidente de Région et l'Amiral LOZIER, Préfet maritime, de bien vouloir ouvrir cette session. Merci de votre participation et, sans plus attendre, je vais laisser la parole à Christelle MORANÇAIS.



OUVERTURE : BILAN ET PERSPECTIVES

Intervention de Madame Christelle MORANÇAIS, Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire

Bonjour à toutes et à tous. Avant de commencer l'ouverture de l'Assemblée régionale mer et littoral, permettez-moi que nous fassions une minute de silence pour les trois sauveteurs de la SNSM disparus il y a quelques semaines. Merci.

Une minute de silence est observée.

M. le Secrétaire général de la mer auprès du Premier Ministre, M. le Préfet maritime de l'Atlantique, Mme la Vice-présidente du Conseil départemental, j'aimerais saluer notre conseillère régionale Claire HUGUES, saluer le Président du COREPEM que j'ai aperçu, qui est au fond, saluer bien évidemment l'ensemble des membres de l'Assemblée régionale mer et littoral, saluer le Président du CESER.

Très heureuse d'être aujourd'hui à vos côtés et tout particulièrement ici, puisque nous avons la chance, le plaisir dirais-je, d'accueillir une exposition extraordinaire, une exposition qui a lieu là, à Nantes, qui a lieu ici en Région Pays de la Loire, bien évidemment, l'exposition de la Mer XXL.

Et puis très heureuse également, puisque nous fêtons, dirais-je, deux anniversaires : tout d'abord bien évidemment l'Assemblée régionale mer et littoral que nous avons installée il y a maintenant deux ans. C'est l'occasion pour moi de remercier chacune et chacun d'entre vous pour le travail que vous avez déjà effectué depuis deux ans. Vous avez notamment contribué à l'élaboration de notre Ambition maritime régionale que nous avons lancée il y a un an. C'est le deuxième anniversaire parce il y a un an tout juste, nous le votions.

Egalement vous remercier pour la contribution, la réflexion aussi qui a lieu lors de cette Assemblée, sur des thématiques et j'en citerai juste trois : notamment la question des EMR, le travail que vous avez effectué qui a permis un état des lieux, nécessaire dirais-je, sur l'existence de cette filière. Je me permets justement devant vous de me réjouir de la décision qui a eu lieu le 7 juin dernier concernant le parc de Saint-Nazaire. Les questions environnementales : je sais qu'elles sont très présentes. J'aurai l'occasion d'y revenir dans mes propos. Et les réflexions que vous aurez cet après-midi sur la pêche qui est une filière importante par sa place et son rôle dans notre Région et je sais que ce seront toutes vos préoccupations de l'après-midi.

C'est l'occasion pour moi de vous faire un petit bilan de l'Ambition Régionale que nous avons votée il y a tout juste un an comme je l'évoquais. C'est plus de cent actions qui ont été répertoriées. Alors, je vous rassure : bien évidemment, je ne vais pas faire le bilan de ces cent actions cet après-midi, mais vous dire que les trois quarts de ces actions sont opérationnelles et le quart restant est lancé, puisque les études ont été programmées. Cela est vraiment le signe, d'une réussite dirais-je, d'une réussite collective et également, comme je le disais il y a quelques instants, c'est l'occasion aussi, lors de cette exposition, de montrer cette excellence régionale, cette vitrine lors de cette exposition, puisqu'elle a un rayonnement bien évidemment sur Nantes et la Loire-Atlantique, mais aussi en Région Pays de la Loire et au niveau national. Je veux redire mes félicitations aux des organisateurs de cette exposition, Frédéric JOUËT et Jean-Marie BIETTE, ainsi que toutes leurs équipes.

C'est l'occasion également de vous redire quels sont les enjeux. Nous avons la chance d'être une Région qui a une façade littorale importante, mais cela nous oblige également à faire la course en tête par rapport à d'autres régions. C'est l'occasion et c'est aussi l'objet du stand de la Région lors de la Mer XXL, d'aller encore plus loin : il s'agit d'attirer justement de nouvelles compétences dans les métiers de la mer. Je dirais que cela s'opère sur trois volets : orienter, former et fédérer. C'est tout l'enjeu aussi que nous avons voté lors de la session régionale.

L'orientation est une nouvelle compétence dont la Région des Pays de la Loire a souhaité se saisir, mais l'orientation non pas pour faire de la « distribution de brochures », mais pour aller bien plus loin. Il s'agit notamment de ce que j'appelle l'orientation tout au long de la vie et notamment pour notre jeunesse. « Distribution de brochures » signifie tout simplement qu'il est difficile de faire connaître auprès des jeunes ou auprès des demandeurs d'emploi ou des futurs salariés, les métiers de la pêche ou les métiers, dirais-je, liés aux nouvelles énergies, sur des brochures, parce que nous ne nous projetons pas sur un métier en voyant une photo. Il est important pour nous, notamment sur l'orientation, d'avoir un lien très étroit avec l'ensemble des professions et c'est tout l'enjeu que nous avons souhaité au Conseil régional, notamment lors de cette exposition, à savoir faire découvrir et s'immerger totalement dans ces métiers.

Former est également un enjeu important. Ce sont notamment les ouvertures que nous avons faites depuis un peu plus de trois ans, sur tous les métiers liés au littoral, à la mer, à nos océans.

L'objectif est également de fédérer. Donc orienter, former mais également fédérer avec l'ensemble des acteurs. C'est d'ailleurs toute l'ambition et toute la volonté, que nous mettons au sein du Conseil régional, de faire des politiques avec l'ensemble des acteurs et je pense que le meilleur exemple est aussi cette assemblée que vous représentez, qui nous oblige et qui permet justement de travailler main dans la main pour notre région, au service de la mer, au service bien évidemment du territoire.

Pour terminer, j'aimerais évoquer avec vous un sujet qui me tient particulièrement à cœur, et qui est totalement imprégné dans l'Ambition régionale : c'est préserver notre littoral. Préserver également la mer. C'est tout l'enjeu que j'ai souhaité aussi quand j'ai pris mes fonctions en tant que Présidente de Région sur le volet de la transition énergétique et écologique. J'aime souvent le rappeler : il s'agit d'une

responsabilité que nous avons tous collectivement, quels que soient nos parcours, quels que soient aussi nos horizons ou ce que nous faisons. Cette responsabilité collective, c'est bien évidemment les collectivités ; ce sont nos entreprises ; ce sont nos agriculteurs ; c'est aussi l'ensemble des acteurs que vous représentez ; ce sont aussi les particuliers. Cette responsabilité, nous l'avons avant tout pour les générations à venir, pour nos enfants et nos petits-enfants. Je vous disais que c'était une part prégnante dans l'Ambition maritime : c'est préserver aussi ces littoraux, ces 430 km de côtes avec des actions très concrètes, parce que quand il est question de transition écologique ou énergétique, il faut du concret, il faut du réel et il faut s'adapter en fonction des territoires. C'est tout l'enjeu de la feuille de route que nous avons adoptée au Conseil régional, il y a maintenant un peu plus de deux ans.

Quand je vous dis que cette responsabilité est collective, je vais juste vous donner quelques chiffres qui nous obligent : quand nous savons qu'une espèce disparaît toutes les 20 minutes dans le monde, quand un tiers des oiseaux a disparu depuis dix ans en France et qu'il y a 40% de chauves-souris en moins, bien évidemment que cette responsabilité est collective. Et la mer peut être un outil formidable, d'abord à préserver mais aussi en ce qui concerne la transition énergétique. C'est tout l'enjeu notamment des EMR sur notre territoire et nous devons le faire bien évidemment encore une fois en concertation, main dans la main : j'ai eu l'occasion de réunir, au sein du Conseil régional, les pêcheurs et les industriels, pour que nous travaillions et que nous réfléchissions ensemble.

Bien évidemment, nous sommes en train de travailler d'autres projets, notamment avec la Région Bretagne. Puis, je pense aussi à l'hydrogène, parce que la mer peut être une source de production d'hydrogène et notamment d'hydrogène vert. De nombreux projets donc. Il faut se servir, je pense, de la mer comme d'un atout, parce que, comme je vous le disais en introduction, toutes les régions n'ont pas la chance d'avoir un littoral comme le nôtre.

Pour terminer, j'aimerais juste vous citer cette exposition qui encore une fois, je trouve, reflète parfaitement la Région des Pays de la Loire et toute la synergie et toute la dynamique collective, puisqu'ici, à l'exposition de la Mer XXL – cette manifestation inédite et originale – douze jours durant, un programme particulièrement dense et varié permettra de naviguer dans cet univers : la mer, source d'énergie ; la mer qui nous rend heureux ; la mer qui nous nourrit ; la mer qui nous fait rêver, nous soigne ; la mer à préserver ; la mer qui nous fait vivre. Merci de votre attention.

Applaudissements.



**Intervention de l'Amiral Jean-Louis LOZIER,
Préfet maritime de l'Atlantique,
Préfet coordonnateur de la façade maritime Nord Atlantique – Manche Ouest**

Mme la Présidente du Conseil régional des Pays de Loire, M. le Secrétaire général de la mer, cher Denis, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. Mon propos introductif sera celui du Préfet maritime, mais également celui du Préfet retenu par une visite ministérielle cet après-midi et donc je porterai dans ce propos, la parole de l'Etat.

Je souhaite tout d'abord remercier les organisateurs de cette Assemblée régionale mer et littoral de l'organiser ici, sur ce site de l'exposition La Mer XXL, parce que je crois que finalement c'est tout-à-fait emblématique, comme vous l'avez rappelé, du travail que nous faisons au sein de cette Assemblée, qui est d'une part de mieux connaître la mer : nous connaissons tout le déficit que nous avons sur la connaissance même de la mer pour mieux l'aimer. Mieux l'aimer pour la préserver, mais également pour pouvoir l'exploiter de façon durable. Et c'est bien l'objectif de cette exposition.

C'est également l'objectif du Document stratégique de façade dont vous êtes des acteurs importants et je vais justement faire un petit point d'étape avec vous sur ce DSF. Je vous rappelle que ce document vise à mettre en œuvre une planification de l'espace maritime et cela est bien une première en France : planifier l'espace maritime. Nous portons vraiment un acte – non pas révolutionnaire mais enfin c'est une première – qui tient compte à la fois des aspects socio-économiques, mais d'autre part également des enjeux environnementaux à promouvoir le développement durable dans le secteur maritime et à prévenir les conflits d'usages. L'élaboration de ce DSF se fait bien de manière collective. Elle mobilise maintenant depuis deux, trois ans, l'ensemble des acteurs de la façade, pour arriver à un premier résultat. Premier résultat qui vient de faire l'objet du recueil de contributions et du débat public. Nous sommes donc vraiment actuellement à un moment charnière de son processus d'élaboration.

Ce document décline la stratégie nationale pour la mer et le littoral en intégrant la planification des espaces maritimes et le plan d'actions pour le milieu marin. Il comporte donc dans un premier temps, un volet stratégique et un volet opérationnel. Ce premier volet, le volet stratégique (appelé aussi stratégie de façade maritime) comprend les enjeux et les objectifs stratégiques. C'est bien cette phase-là qui est en cours de finalisation. Il vient de faire l'objet de la consultation de l'ensemble des instances réglementaires, entre autres celle du Conseil maritime de façade, ainsi que des instances qui devaient s'exprimer et donner un avis sur ce document. Il a fait également l'objet d'une consultation auprès du public. Disons-le tout de suite, la consultation du public a entraîné très peu de réactions du public. Ce sera à prendre en compte pour la suite des travaux. En revanche, de nombreuses instances se sont exprimées. Quinze d'entre elles ont fait parvenir un avis sur ce DSF et je remercie entre autres, les deux comités régionaux des pêches professionnelles pour la qualité de leurs contributions. Aucun avis exprimé n'a été négatif. L'ensemble des instances a émis un avis favorable avec cependant un certain nombre d'observations ou de réserves. Je crois que ce qui a tout de même été unanimement salué est l'ampleur des travaux et la volonté de faire une synthèse dans la stratégie de façade ; une synthèse en 40 pages pour résumer effectivement ces 1 400 pages de document. Et là, je reviens sur la question : « *Est-ce que ces 1 400 pages ont été un frein à la consultation du public ?* ». Cela peut être une explication.

Parmi les contributions des différentes instances, il existe trois grandes catégories. Tout d'abord, en ce qui concerne les deux Régions, très clairement, l'avis est favorable et les deux Régions y voient une base pour aller vers une vision plus précise qui puisse être déclinée à l'échelle de la Bretagne et à l'échelle des Pays de Loire pour ce qui nous concerne aujourd'hui. Les Régions saluent le caractère ouvert du DSF et souhaitent s'engager ensuite dans la déclinaison des objectifs communs au DSF, aux

stratégies qu'elles conduisent, notamment la stratégie maritime des Pays de la Loire. La plupart des instances qui ont émis un avis, ont par ailleurs souligné un déséquilibre dans le document qui est le déséquilibre entre les moyens alloués à la rédaction des objectifs environnementaux par rapport aux objectifs socio-économiques. De ce point de vue-là, l'attente de nombreux acteurs d'un document devant faire l'équilibre entre environnement et activité clairement, à ce stade, n'est pas satisfaite. Cela aussi sera à prendre en compte pour les évolutions prochaines de ce document.

Enfin, comme je l'ai signalé, les comités régionaux des pêches ont exprimé des avis favorables sur le travail collectif. Ils ont noté les délais contraints, mais là aussi, ne nous leurrons pas : bien sûr, les délais étaient contraints, mais nous pouvions encore continuer cinq ans à travailler sur cette première partie de document pour arriver dans tous les cas à un document qui sera toujours imparfait. Donc, je crois qu'à un moment donné, il faut passer une étape, franchir l'étape suivante et puis ensuite, tout le monde doit avoir en tête que ce document va être révisé tous les six ans. Je crois donc qu'il faut bien se mettre maintenant dans cette perspective que, certes, nous avons un document probablement imparfait – je crois que quelqu'un a dit que ce document n'était pas très « *bling-bling* » ; c'est vrai – mais il sera révisé tous les six ans et c'est bien dans cette prospective qu'il faut se mettre en se disant : « *D'accord, si un aspect est peut-être mal décrit ou mal atteint dans cette première version, alors nous ferons mieux la fois prochaine* ». Je crois qu'il faut prendre cela en compte pour le travail qui va se dérouler à partir de l'automne.

Alors il est clair que certains aspects ne seront pas pris en compte : un certain nombre d'instances ont regretté qu'effectivement parfois, il faille se prononcer alors que finalement, la connaissance de l'état est encore imparfaite dans certains domaines, mais il est très clair que ce n'est pas en trois mois que nous allons combler les lacunes de connaissances et que c'est bien ce travail qu'il va falloir faire dans les années qui viennent. Pour l'instant, dans le travail que nous faisons, notamment que la DIRM fait, nous allons intégrer au maximum ce que nous pouvons des avis reçus, pour que dans le document final, effectivement, nous puissions les prendre en compte. Nous allons intégrer l'ensemble enfin une partie des recommandations et des réserves pour, après avis du Ministre, promulguer avec le préfet coordonnateur de façade, Claude d'HARCOURT.

L'idée est de signer un arrêté commun en septembre pour effectivement promulguer cette première partie de document. Voilà donc pour le point sur le Document stratégique de façade. Nous sommes à une étape importante, mais je le répète, ce n'est qu'un début. Nous continuons aussi à travailler sur le plan d'actions. La DIRM va commencer à rythmer le travail sur le plan d'actions à partir de la rentrée, mais nous avons encore beaucoup de choses à accomplir.

Mais derrière, et vous l'avez rappelé, Mme la Présidente, pour arriver à des résultats concrets, je me félicite que le Conseil d'Etat récemment ait levé l'hypothèque qui restait sur le champ éolien du banc de Guérande. Nous allons commencer à entrer un peu dans le vif du sujet et ne pas continuer de perdre de temps dans des instances juridiques, certes importantes, mais qui ne font pas forcément avancer le travail. Je crois donc que nous allons entrer maintenant dans le travail concret. Merci.

Applaudissements.



ATELIER PÉDAGOGIQUE

L'ÉTAT DE L'ART EN MATIÈRE DE PÊCHE MARITIME LIGÉRIENNE

Claire HUGUES

Merci beaucoup pour cette introduction. Avant de commencer le travail, juste un petit mot pour dire (et finalement rebondir sur les propos de Christelle MORANÇAIS) qu'en Région des Pays de la Loire, nous aimons le travail collaboratif sur les sujets faciles et sur les sujets qui sont moins faciles. Nous mettons toujours en œuvre le fait de pouvoir tous en discuter autour d'une même table et tous ensemble. Et finalement, c'est le sens de nos sessions de cette ARML : mieux nous connaître, mieux connaître nos filières, nos métiers, nos techniques.

Lors de la première session de cette ARML, nous avons pris le temps de comprendre l'état de l'art en matière d'éolien en mer. Lors de notre deuxième session, nous avons pu mieux appréhender les enjeux environnementaux et l'objet de cet après-midi est de mieux comprendre les conditions dans lesquelles s'exercent les activités de pêche. Je vous propose en introduction de regarder un petit film sur les métiers de la mer – film qui a été réalisé par le COREPEM avec le soutien de la Région.

L'Assemblée regarde un film.

Applaudissements.

Claire HUGUES

Je passe le témoin à Frédéric RAVILLY qui va animer cet après-midi de travail.



UNE ACTIVITÉ DE PRODUCTION TRADITIONNELLE
RECOUVRANT DES RÉALITÉS DIVERSES
ET UNE FILIÈRE EN PERPÉTUELLE RÉINVENTION

Frédéric RAVILLY

Merci beaucoup, Claire. Merci à tous de votre présence. Nous allons entrer maintenant dans le vif du sujet. Je suis Frédéric RAVILLY. Je fais partie du technopôle Atlanpôle et j'ai la charge du Pôle Mer Bretagne Atlantique en Région des Pays de la Loire.

Je vous propose d'accueillir tout de suite notre premier intervenant, Laurent BARANGER de l'Université de Nantes. Et le temps qu'il s'installe, simplement vous expliquer que cette ARML va se dérouler en trois temps : nous allons d'abord faire un petit peu l'état des lieux, le point, la photographie sur aujourd'hui, où nous en sommes sur les aspects de pêche. Dans une deuxième partie, nous allons vraiment nous focaliser sur les contraintes et les aspects plutôt réglementaires et puis la troisième partie sera évidemment plutôt prospective avec des interventions sur les grands enjeux et les perspectives pour les années à venir.

A l'issue de chacun de ces temps, nous allons nous laisser une quinzaine de minutes pour poser des questions. Je vous invite donc, à travers les présentations qui vous seront faites à chaque fois, à noter les questions que vous pourriez avoir, puisque vous aurez l'occasion de les poser à l'issue de chacun de ces trois temps.

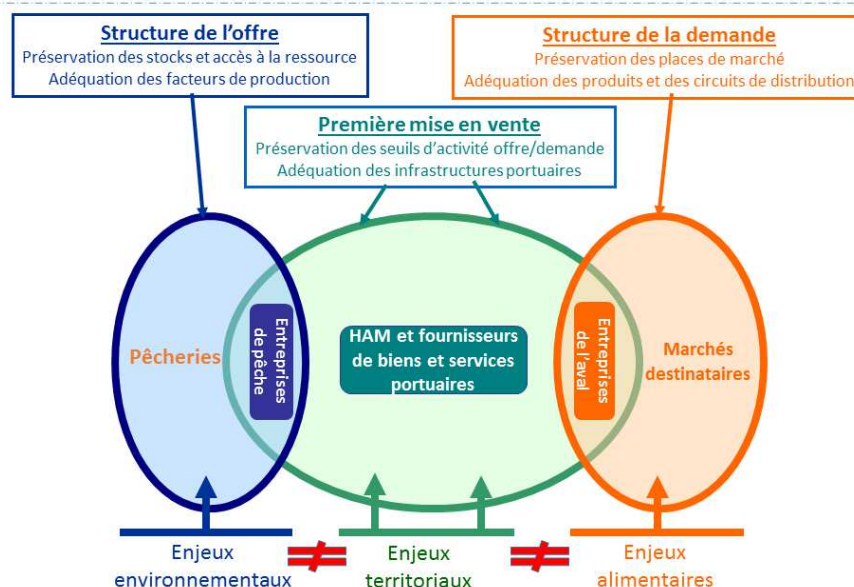
Laurent, je te laisse donc la parole. Tu as beaucoup de *slides* ; tu as 10 minutes. Nous allons essayer de respecter le *timing*, puisque nous allons être un petit peu contraint sur la fin. A toi, Laurent.



Une rapide histoire sectorielle

Laurent BARANGER

Bonjour à toutes et à tous. J'ai la mission en quelques *slides* (10 minutes ; ce sera peu de temps en fait finalement) de vous décrire quelles sont les grandes évolutions de la filière pêche depuis à peu près 20 ans autour d'un certain nombre de problématiques. Je ne vais donc pas parler uniquement des activités de pêche, mais de l'ensemble de la filière, pour avoir une vision un peu plus « grand angle » qui va vous permettre de comprendre comment l'ensemble des maillons agissent entre eux et comment les entreprises ont dû s'adapter avec des enjeux parfois différents. Il s'agit donc d'une manière pour nous de structurer cette filière.

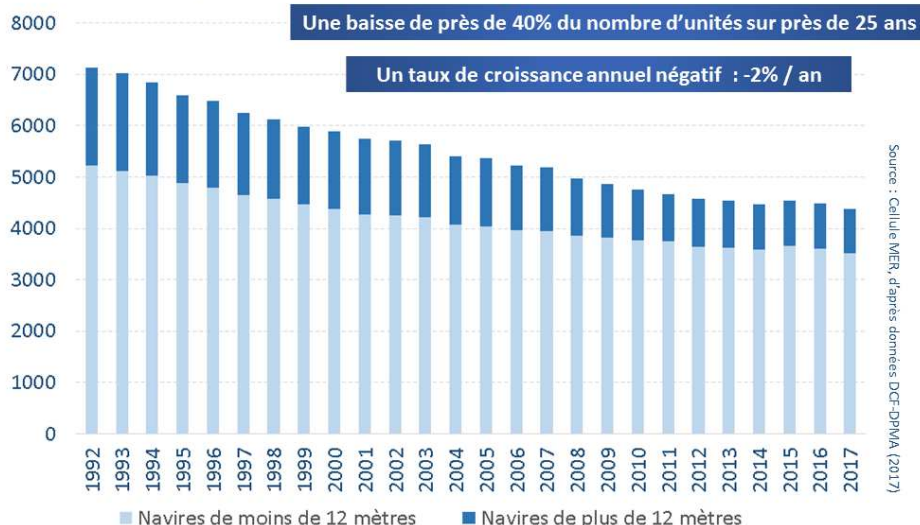


Globalement, il existe trois grands ensembles :

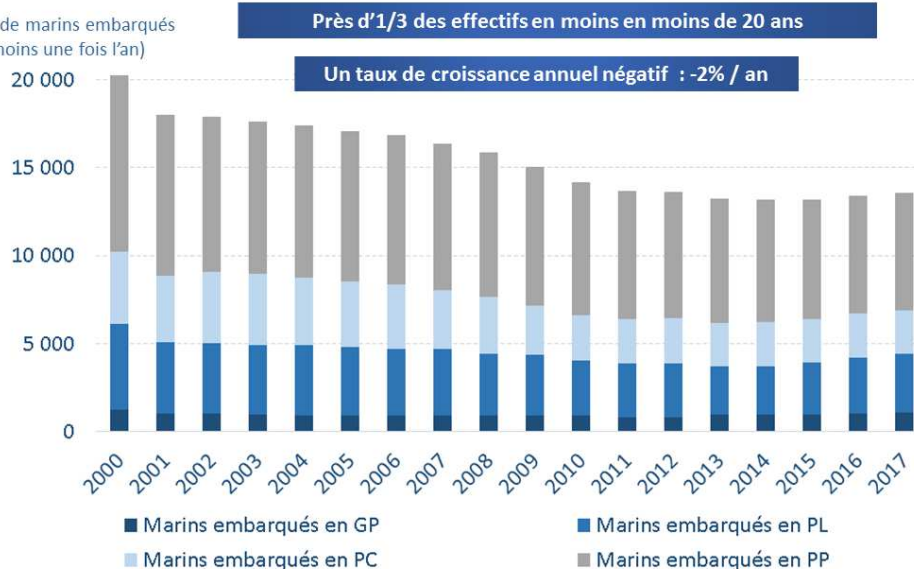
- concernant le premier ensemble tout à gauche, ce sont les activités de pêcheries. Principal acteur de ce grand ensemble, les entreprises de pêche qui sont confrontées finalement aux problématiques de préservation des stocks ; sujet central de la politique commune de pêche qui fait finalement l'ensemble de l'encadrement de ses activités ;
- à l'extrémité, l'autre grand ensemble est l'ensemble des marchés destinataires, avec comme acteur principal, les acteurs de l'aval qui eux doivent s'adapter à l'évolution des comportements de consommation et des besoins alimentaires (non pas uniquement nationaux mais à l'échelle internationale, puisque ce secteur, aujourd'hui, est clairement international) ;
- au centre, un enjeu que, je pense, vous palpez davantage au quotidien : c'est toute la problématique des infrastructures portuaires et de l'ensemble des services portuaires où là, l'enjeu des acteurs est de pouvoir maintenir un service compétitif à la fois pour les acteurs de l'amont, mais aussi pour les acteurs de l'aval.

Alors, en raisonnant comme cela, nous nous rendons compte que finalement, la réalité de ces trois grands enjeux (environnementaux d'un côté, alimentaires de l'autre et au centre territoriaux), ne favorise pas toujours le consensus autour d'objectifs communs. Il est parfois difficile de réunir tous ces enjeux et donc, c'est une vraie difficulté aussi de construire une politique de filière réellement intégrée autour de ces trois enjeux.

Nombre de navires en métropole



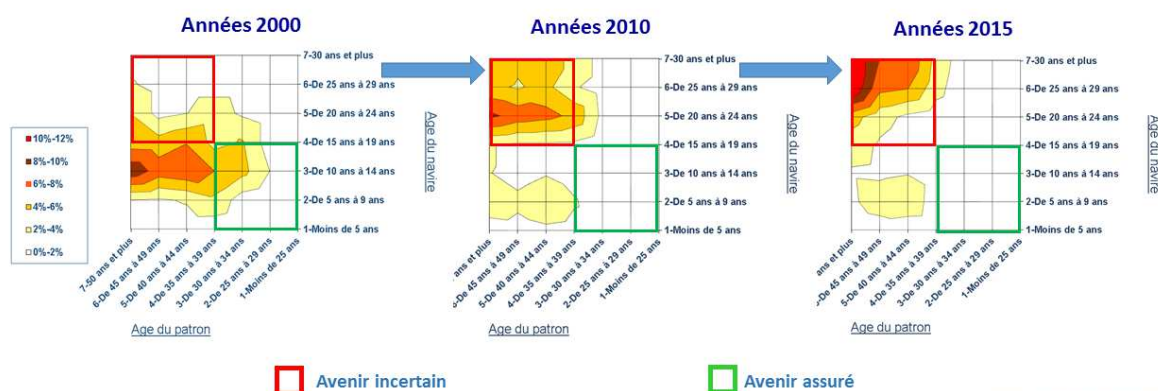
Si nous nous concentrons plus particulièrement sur l'aspect pêche, nous allons regarder rapidement ensemble comment cette activité, autour des entreprises de pêche, a évolué depuis un peu plus d'une vingtaine d'années. Sur la *slide* suivante, rapidement, voilà la courbe d'évolution du nombre de navires de pêche sur près de 25 ans. Globalement, cette activité a finalement fait l'objet d'un encadrement fort sur l'effort de pêche, en vue d'une préservation des stocks. L'effet direct est une réduction du nombre de navires d'environ 40% avec un *trend* moyen d'environ 2% par an.

Nombre de marins embarqués
(au moins une fois l'an)

Quand nous regardons sur l'aspect emploi (les effectifs embarqués en mer), quelles que soient les catégories d'embarquement, (c'est-à-dire à la grande pêche, pêche côtière, pêche au large ou petite pêche), nous nous rendons compte que nous avons une tendance similaire : près d'un tiers des emplois en moins en à peu près 20 ans.

Une difficulté de renouvellement des générations d'entrepreneurs à la pêche

Plus d'un tiers des armateurs vont céder leurs entreprises dans les 5 ans

Source : Cellule MER, CAPACITES SAS
- filiale de l'Université de Nantes

L'effet combiné de ces deux *trends* (c'est-à-dire une baisse du nombre d'unités de production et une baisse des effectifs embarqués) a conduit finalement à une vraie difficulté de renouvellement des générations d'entrepreneurs. C'est une habitude pour nous de représenter finalement le couple armateurs-navires. Autrement dit, quand vous êtes dans le cadran rouge, vous avez essentiellement des navires anciens qui sont détenus par des armateurs proches de la retraite, ce que nous appelons un avenir incertain (c'est-à-dire que des problèmes de renouvellement de génération existent). Et dans le carré vert, c'est l'inverse : vous avez globalement des jeunes armateurs qui détiennent des jeunes outils de production. En regardant la situation « années 2000 », nous voyons très clairement que nous sommes passés des années 2000 à une situation plutôt classique (c'est-à-dire pas d'effet d'âge sur les générations – c'est à peu près la pyramide des âges que vous avez au niveau des armateurs et des navires plutôt récents) à, une quinzaine d'années plus tard, une situation avec un avenir clairement incertain, c'est-à-dire essentiellement des navires anciens détenus par des armateurs âgés, proches de la retraite.

Autre grande caractéristique de la filière pêche, pour les acteurs en tout cas de l'amont de la production : l'exposition forte aux aléas, c'est-à-dire au-delà des aléas classiques de toute entreprise (les problématiques d'évolution du coût des matières premières, le contexte politique international, l'évolution de la demande). Le secteur des pêches est confronté à des aléas plus spécifiques qui le touchent directement et qui viennent réduire ses marges de manœuvre. Dans les aléas plus spécifiques, vous avez l'évolution climatique, les problématiques d'état de la ressource, les enjeux d'un point de vue purement organisationnel. Donc, lorsqu'il y a un aléa particulier, le secteur des pêches se retrouve systématiquement très sensible.



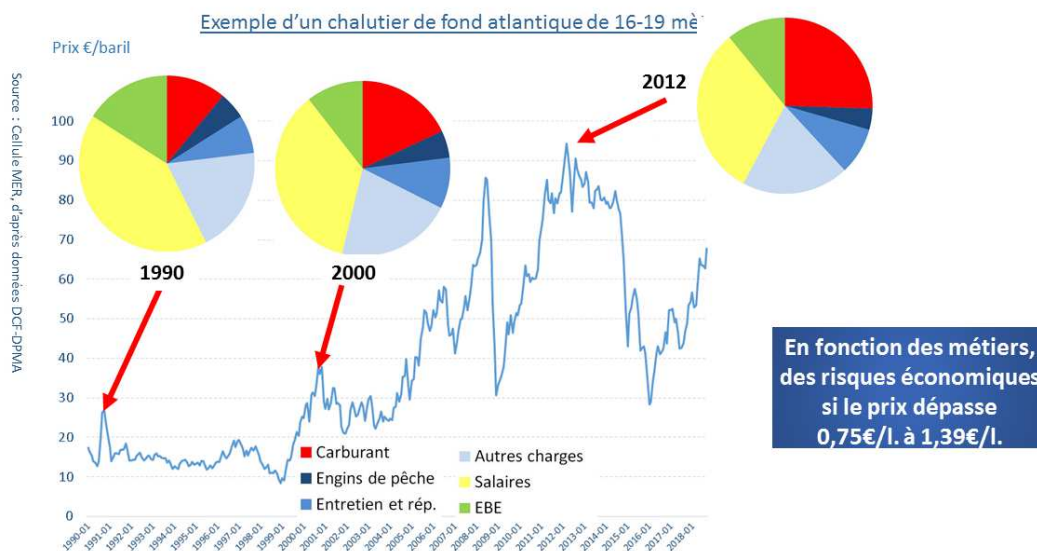
Une rentabilité financière moyenne qui oscille autour de 12 % mais avec des disparités importantes par entreprises, métiers, façade, ...)

Une rentabilité financière cyclique qui s'explique par les aléas conjoncturelles

Une forte vulnérabilité vis-à-vis des aléas internes (marché des produits de la mer) et externes (coûts des matières premières)

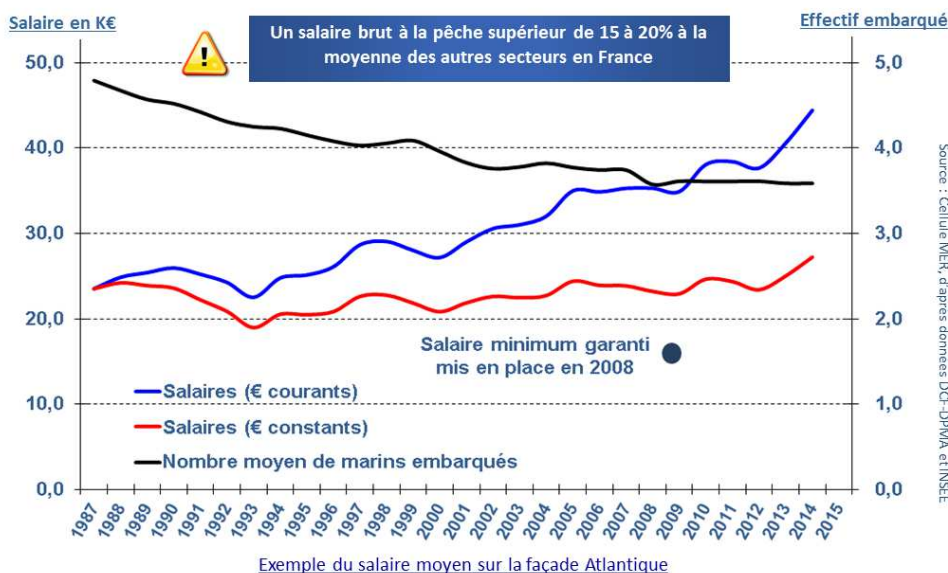
Une rentabilité financière tronquée par le faible niveau des investissements à la pêche depuis 20 ans

Nous retrouvons cette sensibilité-là dans l'évolution de la courbe que vous avez sur l'évolution de la rentabilité financière des entreprises sur la façade atlantique en moyenne. Vous voyez les trois crises économiques que nous avons eues : crise de marché au milieu des années 90, crise énergétique début des années 2000 et puis, plus récemment, la crise financière de la fin des années 2000. Nous voyons très clairement que cela affecte directement la rentabilité des entreprises.



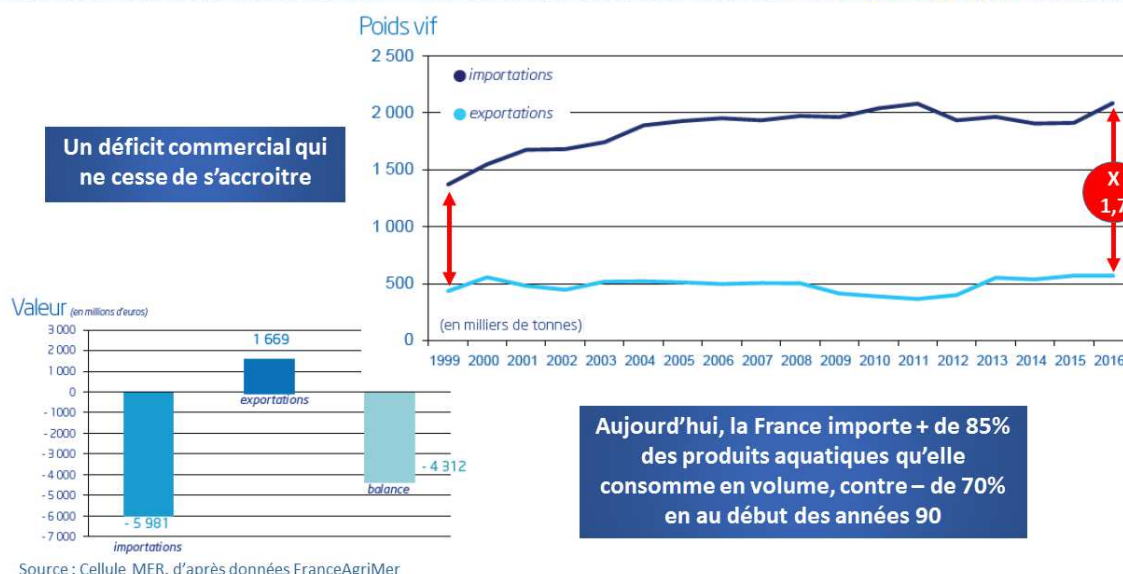
Autre élément pour illustrer un peu cette adaptation nécessaire systématiquement des entreprises de pêche aux aléas : j'ai représenté ici l'effet des crises énergétiques successives, sur la répartition du modèle exploitation des entreprises de pêche, avec un exemple sur les chalutiers de fond atlantique de 16 à 19 mètres. Nous voyons très clairement qu'au début des années 90, la partie rouge représentant la part du carburant était relativement restreinte dans l'ensemble des coûts d'exploitation. Nous voyons

très bien que dans la crise de l'année 2000, finalement, cela est devenu un quart environ de la problématique des coûts pour les entreprises de pêche.



Les variables d'ajustement pour la pêche sont la rentabilité de l'exploitation, mais aussi la masse salariale. La courbe rouge représente l'évolution du salaire exprimée en euros constants, déflatée sur la base de l'année 87). La courbe noire est l'évolution des effectifs.

Globalement, sur l'ensemble de la période, le maintien à peu près stable du pouvoir d'achat des salariés marins-pêcheurs est tout simplement lié au fait qu'ils se sont partagés un gâteau plus petit en un moins grand nombre de marins à bord.



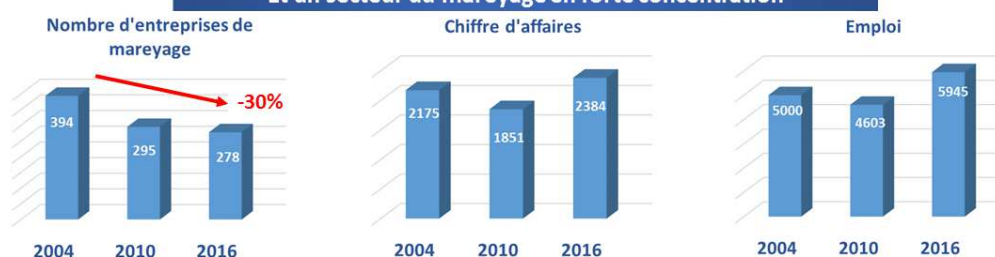
Autre caractéristique sur l'autre extrémité de la filière (c'est-à-dire la partie des marchés destinataires), la demande en particulier, où là aussi, nous avons eu de grands changements – changements très nets globalement depuis le début des années 90. Là, je vous ai fait une représentation depuis les années 2000. Le secteur des pêches et les produits de la mer en général a connu la même tendance à peu près que l'évolution du commerce international, c'est-à-dire que, de plus en plus, nous avons exporté nos produits de la mer, mais beaucoup moins que l'évolution des importations, ce qui veut dire qu'au final, nous avons créé un déficit commercial important, multiplié quasiment par deux en 20 ans environ.

Aujourd'hui, il faut avoir en tête quelques chiffres-clés : dans l'assiette d'un consommateur, se trouvent uniquement 15% environ de produits de la pêche française. 85% est l'importation d'autres origines de production type aquaculture. L'autre élément important qu'il faut avoir en tête, est que le niveau de déficit commercial – la balance des produits de la mer en France – est à peu près quatre fois en valeur celle du chiffre d'affaires global des activités de production de pêche en France.

Un comportement des consommateurs qui ne cesse d'évoluer

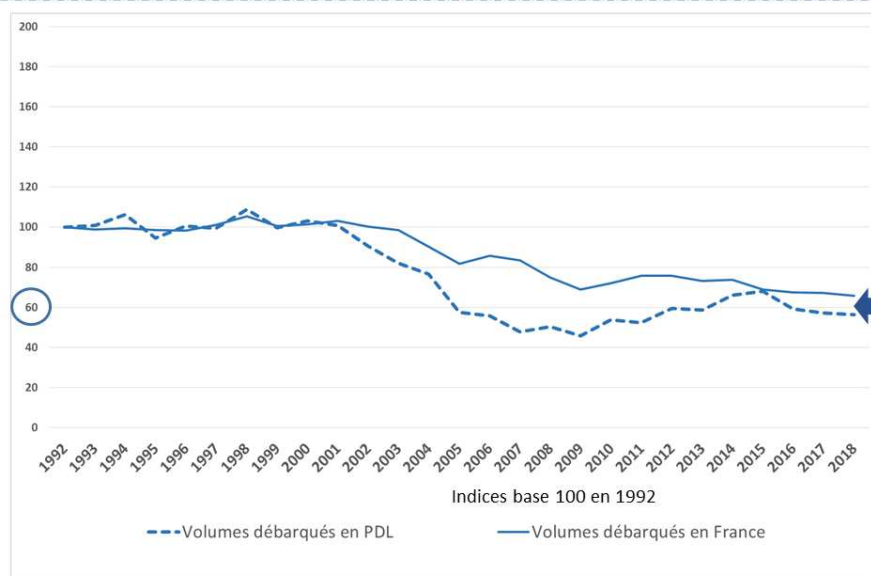
	Quantités achetées par les ménages (en milliers de tonnes)		Evolutions 2018/2009	Dépenses des ménages (En K €)		Evolutions 2018/2009
	En 2009	En 2018		En 2009	En 2018	
Produits frais	259 158	239 908	-7%	2 339 637	2 766 399	18%
Produits surgelés	149 560	118 406	-21%	1 369 744	1 269 548	-7%
Conserves	109 816	124 912	14%	915 354	1 136 821	24%
Produits traiteurs	162 066	186 970	15%	1 878 324	2 675 224	42%

Et un secteur du mareyage en forte concentration



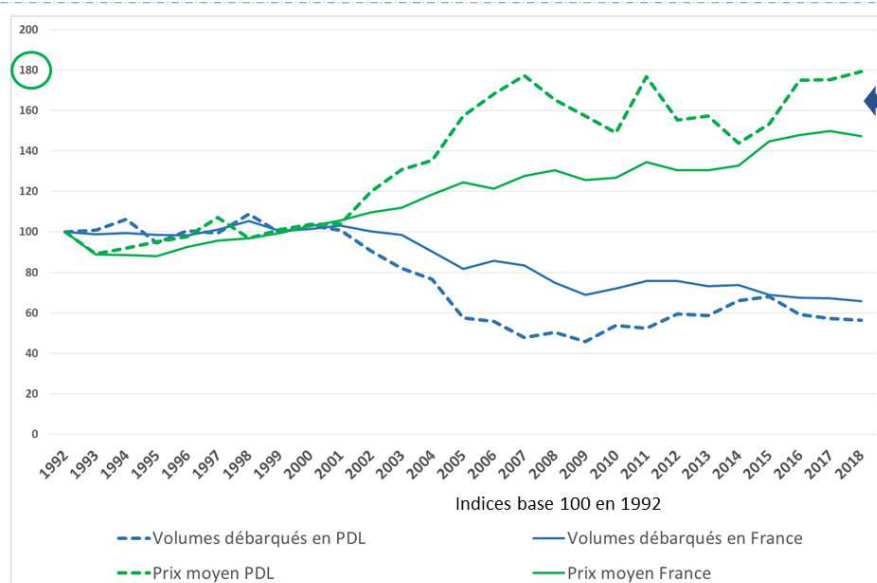
Du côté du comportement de consommation, de grands changements existent aussi puisque nous ne consommons plus la même chose que ce qu'il était consommé il y a une vingtaine d'années. Nous ne consommons plus de la même manière, c'est-à-dire que nous avons une montée en puissance, comme pour beaucoup d'autres produits alimentaires, de la grande distribution au détriment des acteurs du détail, poissonneries-détaillants notamment.

En revanche, quand nous regardons les acteurs du mareyage (qui est la charnière entre la production et le marché), ils ont aussi dû s'adapter de manière totalement différente, puisqu'ils font face à un marché dynamique (contrairement à la pêche qui est plutôt dans un marché de récession puisque les droits à produire sont limités et donc les capacités de production des entreprises sont limitées). Le secteur du mareyage s'est fortement concentré pour les économies d'échelle, mais a pu bénéficier d'un marché dynamique pour finalement maintenir son activité, voire la redéployer. Nous avons donc clairement au sein de la filière deux tendances différentes et deux capacités d'adaptation différentes.



Une chute des volumes en PDL supérieure à celle observée en métropole

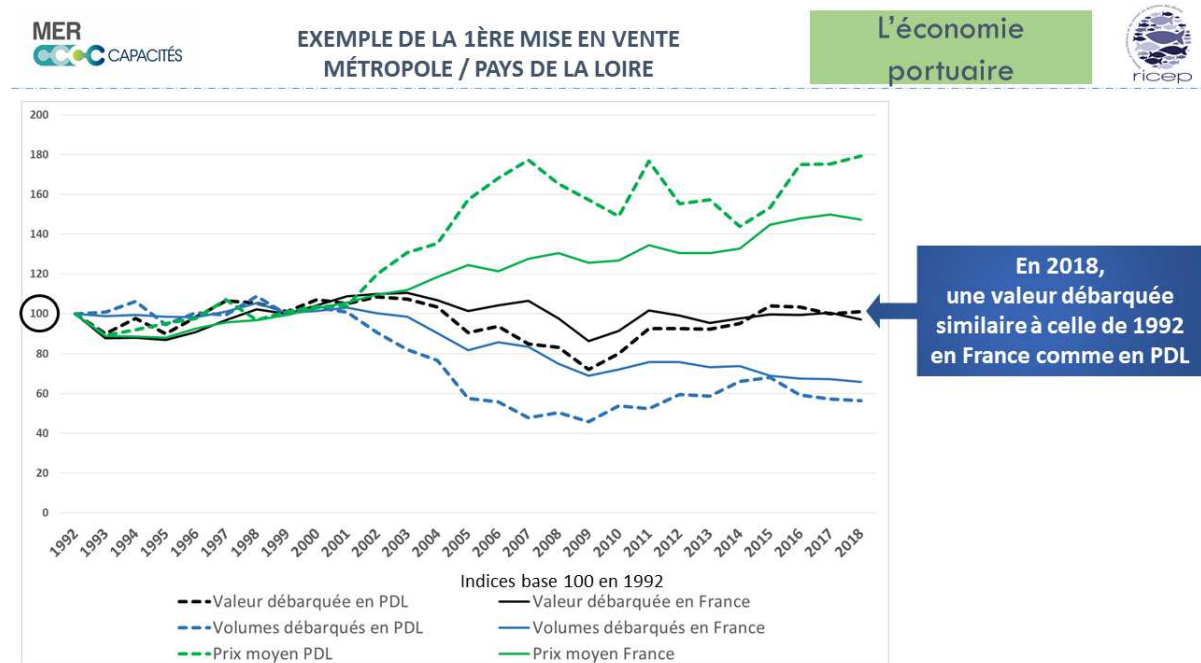
Enfin pour synthétiser ces grandes évolutions en amont et en aval, je vous ai fait une petite courbe assez simple sur l'évolution des débarquements. Il s'agit d'un indicateur central de l'économie portuaire pour mettre en évidence cette grande caractéristique au niveau national en comparant cette caractéristique-là, pour chacun des indicateurs, à la situation Pays de la Loire. Donc, tout ce qui est en pointillé, c'est « Pays de la Loire » et en continu, c'est le niveau français. D'un point de vue des volumes, nous voyons très clairement qu'en l'espace d'environ 25 ans, nous avons réduit d'environ 40% les volumes. Que ce soit au niveau national ou au niveau Pays de la Loire, le chute de production de volumes est importante – 40%. Bien évidemment, il faut mettre cela en relation avec la réduction du nombre d'outils de pêche, en parallèle.



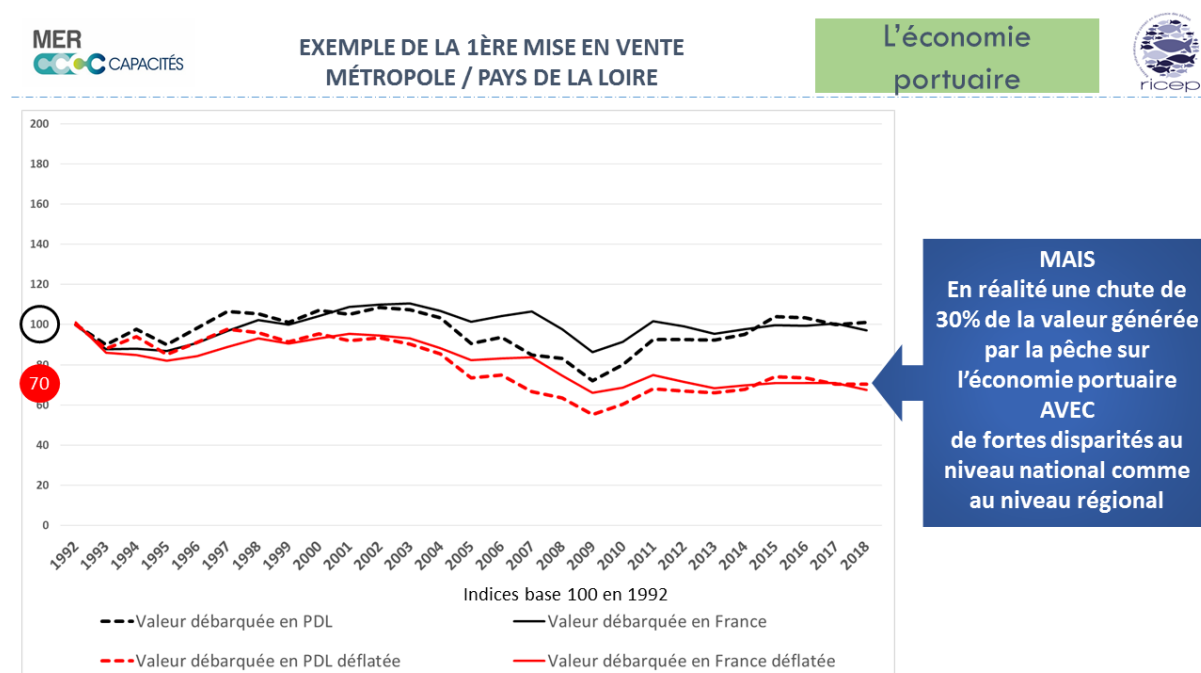
Une hausse des prix moyens supérieure en Pays de la Loire

Sur le volet « marchés », nous bénéficions en revanche d'une croissance assez dynamique du marché des produits de la mer, en particulier, nous le voyons très bien, en Pays de la Loire, où nous sommes

au-dessus en termes d'évolution, à la moyenne nationale avec, en revanche, des phénomènes très cycliques. Les phénomènes très cycliques que vous avez, sont finalement l'ensemble de l'adaptation des acteurs des Pays de la Loire à la fois en termes de métiers, en termes de diversification mais aussi en termes d'espèces-cibles qui ont fait qu'au-delà de la bonne valorisation, nous avons aussi des modifications de paniers d'espèces qui sont débarquées pour essayer de valoriser au mieux finalement les sources de production.



La synthèse de ces deux courbes (quantité et prix) met en évidence le fait que sur l'ensemble de la période, nous sommes à des valeurs débarquées à peu près similaires, c'est-à-dire que nous produisons en chiffre d'affaires au niveau de l'économie portuaire en Pays de la Loire à peu près la même chose qu'il y a 25 ans avec bien sûr des disparités importantes selon les ports et selon les métiers.



En revanche, si nous mettons en évidence uniquement cette partie chiffre d'affaires et que nous venons y intégrer l'effet d'inflation (c'est-à-dire que nous faisons une déflation de cette valeur pour raisonner en euros constants), nous mettons en évidence le fait que, pour une même valeur 25 ans plus tard, globalement, nous sommes sur une activité en déclin d'environ 30% sur 25 ans. Alors, quand je dis « *une activité en déclin* », c'est bien évidemment malgré des évolutions et des adaptations continues des entreprises. Mais il s'agit d'une réalité qu'il faut prendre en compte et il est important pour moi de mettre en évidence le fait que, malgré un dynamisme de prix, nous n'ayons pas une capacité au niveau de la pêche à produire davantage. Nous sommes dans une situation où nous subissons inévitablement l'effet de la contrainte sur la ressource.

Applaudissements.

Frédéric RAVILLY

Bravo. Merci beaucoup. Je ne crois pas l'avoir mentionné, mais Laurent est directeur de la cellule MER-Capacités à l'Université de Nantes et aussi Secrétaire Général du RICEP. Merci beaucoup, Laurent.

Commencez à noter vos questions. J'en ai déjà noté quelques-unes, parce que cela ouvre déjà de nombreux questionnements.



Les techniques de pêche actuelles - la pêche ligérienne aujourd'hui

Frédéric RAVILLY

Je vais demander à José JOUPEAU, le Président du COREPEM, de nous rejoindre pour deux interventions successives. Nous allons commencer par faire un point sur les techniques de pêche actuelles avec toi, José. Et puis, ensuite, nous ferons un point sur la pêche ligérienne aujourd'hui.

José JOUPEAU

Mesdames, Messieurs, Amiral, Présidente, bonjour à tous. Un petit point pour faire connaître nos activités. Je tiens à préciser avant toute chose, que la région des Pays de Loire est la deuxième région en valeur de France, malgré le discours un peu pessimiste de Laurent, surtout sur le mot « déclin ». Nous n'aimons pas trop cela chez nous, être en « déclin ». Cela va donc être vite fait.

Une filière structurante pour l'économie et le territoire

- ❖ **371** navires de pêche embarquée en 2019 (+2% par rapport à 2018) ;
- ❖ Environ **1250** marins pêcheurs (ETP) ;
- ❖ **380** pêcheurs à pied professionnels en 2019, actifs dans les deux départements et ayant produit 1099 t de coquillages en 2017 ;
- ❖ **16** points de débarquement dont **5** équipés de halles à marée ;
- ❖ Environ **100 G€** de CA pour **25K tonnes** produites ;
- ❖ **700 à 750 ETP** sur le secteur portuaire et **1100 à 1200 ETP** induits sur l'économie de proximité.



371 navires de pêche embarqués en 2019. En revanche, un petit aspect positif : + 2%, c'est-à-dire qu'après les 10 ans de chute que nous venons d'avoir, la courbe s'infléchit à mon sens positivement.

1 250 marins pêcheurs employés à temps plein, bien évidemment ; 380 pêcheurs à pied professionnels en 2019, actifs dans les deux départements et ayant produit 1 099 tonnes de coquillages en 2017. Je précise que les pêcheurs à pied professionnels en Pays de Loire sont une réalité, c'est-à-dire qu'il s'agit vraiment de quelque chose auquel nous tenons énormément.

16 points de débarquement, dont 5 équipés en halles à marée. Nous avons une région qui est idéalement placée (par rapport aux différents secteurs de pêche) et qui nous est enviée de nos amis bretons et de nos amis aquitains. Pourquoi ? Parce que nous sommes sur des zones multiples et variées avec énormément de diversité sur des produits débarqués justement.

Un particularisme : deux îles, dont une presqu'île – mais ce n'est que le pont qui fait que c'est une presqu'île – et des ports estuariens. Je parle de la pêche à la civelle qui est une chose tout de même essentielle. Le quota de civelle en région des Pays de la Loire, c'est 58% du marché national. Quand il est question de très petite pêche, je pense que là, nous pouvons parler avec beaucoup de générosité, d'une pêche traditionnelle qui pratique encore aujourd'hui une pêche sur les juvéniles. Il me semble qu'il n'y a qu'à la Réunion qu'une autre variété de juvéniles est pêchée : c'est le bichique. Donc, sachons préserver ce particularisme qui est un élément économique et humain essentiel dans notre région.

100 M€ de chiffre d'affaires pour 25 000 tonnes de produits ; 700 à 750 Equivalents temps plein sur le secteur portuaire et 1 100 à 1 200 Equivalents temps plein induits à l'économie de proximité. Je trouve que c'est une jolie petite PME que nous avons quand même dans notre région et qu'elle participe très largement à la structuration de notre territoire.

Engins utilisés et espèces ciblées en Pays de la Loire

TECHNIQUES DE PÊCHE

ARTS TRAINANTS
Ce sont des engins de pêche qui permettent de chasser des proies. Ils sont tirés par un remorque.

ARTS DORMANTS
Ce sont des engins de pêche immobiles ou en dérive, dans lesquels les proies restent au piège.

LA PÊCHE À PIED
La pêche à pied s'effectue sur l'estran avec des engins de pêche type râble, fourche ou couteau, souvent à deux personnes. Le pêcheur vit au rythme des marées basses afin de pouvoir accéder aux espèces ciblées : coquilles, crustacés, mollusques, etc.

LES ENGINS DE LA PÊCHE À PIED

CHALUTS CHALUT DE FOND CHALUT PÉLAGIQUE	MOULLES MOLLUSQUES	ESPÈCES CIBLÉES Langoustine, Homard, Crabe, etc.
SENNE DANOISE	ESPÈCES CIBLÉES Sardine, Maquereau, etc.	
LA DRAGUE	ESPÈCES CIBLÉES Mollusques, Crustacés, etc.	
LES TAMIS À CIVELLE	ESPÈCES CIBLÉES Civelle	
LES FILETS	ESPÈCES CIBLÉES Sardine, Maquereau, etc.	
LES CASIERS	ESPÈCES CIBLÉES Sardine, Maquereau, etc.	
LES PALANGRES ET LES PANGRES	ESPÈCES CIBLÉES Sardine, Maquereau, etc.	

ESPECES CIBLEES (dans la colonne pélagique): Anchois, Maquereau, Thon, Sardine, Merlu, Daurade, Daurade ignée, Merlan, Turbot, Moide.

ESPECES CIBLEES (dans la couche démersale et benthique): Crevette, Homard, Congre, Araignée, Coquille, Crabe, Sole, Poularde.

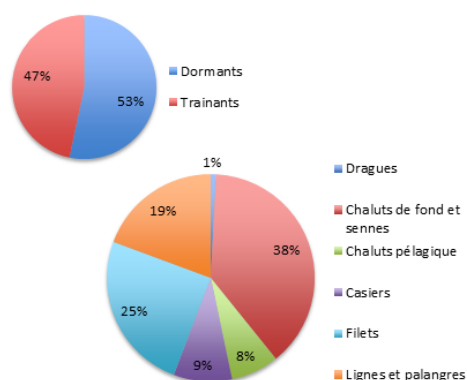
Pour des marins-pêcheurs, je pense que c'est quand même quelque chose de noble d'appeler notre métier « des arts ». Cette notion d'artisanat existe dans « arts traînants et dormants ». Ce que je voudrais bien marquer, c'est que même les arts dormants sont des activités dites mobiles, c'est-à-dire que pour pratiquer les arts dormants (des engins fixes), vous avez les filets calés ; vous avez les casiers ; vous avez les palangres : il faut les emmener quelque part, c'est-à-dire que c'est la mobilité de ces arts dormants là. Une fois qu'ils sont placés, ils ne bougent plus ; ils ne dérivent plus ; ils sont statiques, mais ils ont été emmenés, en opposition aux arts traînants qui sont le chalut de fond, le chalut pélagique, la senne danoise, la drague et la civelle aussi, qui est un art traînant où là, nous sommes en pleine mobilité.

Pourquoi est-ce que j'insiste sur cette histoire d'art dormant-art traînant ? Nos métiers, nos différents arts sont des arts difficiles à contenir dans des zones et ces zones sont justement définies par rapport à de nombreux phénomènes climatologiques, etc. Nous pourrions parler du Brexit où là, je pense que nous allons parler d'ultra-mobilité, parce que report de pêcheries, etc., et tout ce qui va bien avec. Il est intéressant de voir la colonne d'eau, parce que nous, terriens, avons l'habitude de voir uniquement ce qui se passe en surface : les oiseaux, les mammifères, tout ce qui va bien, tout ce qui fait plaisir à regarder. Il se passe énormément de choses en-dessous.

Première colonne de la couche d'eau : les grands pélagiques (thons, espadons) et petits pélagiques (sardines, anchois). Je précise que nous avons la plus grosse flottille pélagique du Golfe de Gascogne à la Turballe – flottille qui a été terriblement ciblée, stigmatisée, je trouve (pour des raisons qui sont propres à chacun), tout cela parce ce qu'est le chalut pélagique n'est pas vraiment connu (mais comme le monde de la mer dans son ensemble n'est pas plus connu). Aujourd'hui, le monde de la pêche est critiqué par méconnaissance. Nous sommes là pour vous l'expliquer et nous espérons que nous nous comprendrons.

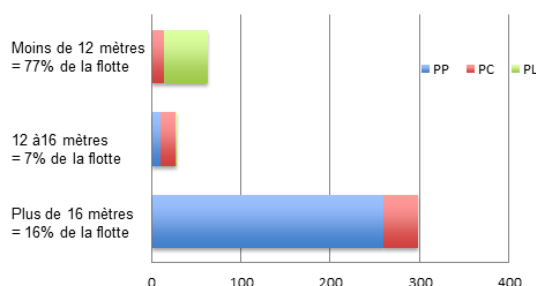
Le démersal, appelé le semi-pélagique. C'est élégant à dire ; c'est un peu plus difficile à pratiquer. Il faut tenir son engin entre la colonne d'eau supérieure et le fond. C'est une pratique vraiment pour les spécialistes. Démersal et benthique, c'est tout le restant et puis carrément le fond après, qui concerne tout ce qui est crustacés, langoustines, araignées, congres, multiples et variés. Tout cela pour dire qu'en région des Pays de la Loire, sont débarquées aujourd'hui 100 espèces différentes, qui donnent énormément de polyvalence justement à nos activités et à notre marché.

Une flotte diversifiée et polyvalente



- ❖ Une répartition quasi - paritaire entre pratiquants des arts dormants et traînants ;
- ❖ Une grande polyvalence.

- ❖ Des unités majoritairement de dimensions restreintes et orientées vers la petite pêche (marées inférieures à 24H) ;



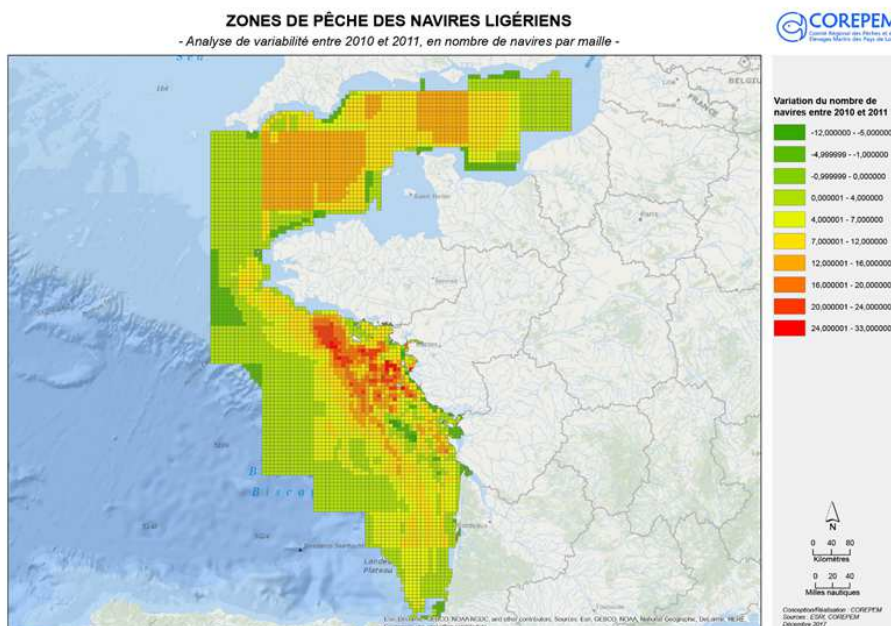
Page 4

Un marché ne va pas mal uniquement tout seul : aujourd'hui, cette diversité et cette spécificité de nos marins font que nous arrivons à conquérir énormément de parts de marché. Nous ne débarquons pas plus. Nous vendons mieux. Nous ne faisons pas de chiffre d'affaires avec ce que nous débarquons. Nous faisons du chiffre d'affaires avec ce que nous produisons, c'est-à-dire la vente, la valeur ajoutée. Nous avons réussi à implanter, je crois, en Pays de la Loire, 60 à 70% de notre marché sur les marchés espagnols et italiens. Vous me direz « nul n'est prophète en son pays ». Nous nous apercevons donc, au travers de ces différents petits diagrammes, d'une très bonne parité entre les arts dormants et les arts traînants. Justement ce camembert assez éclectique fait voir les différents arts : très bonne diversification au travers justement de ces pratiques.

Et quand nous parlons de grande pêche, de surpêche, de petits métiers, nous nous apercevons que l'essentiel de la flottille ligérienne est composée de bateaux de moins de 12 mètres. Quand j'entends dire aujourd'hui et quand nous lisons certains articles, qu'on cherche à opposer des grands contre des petits – le grand doit faire 12.01 mètres et le petit doit faire 11.99 mètres – je pense que la profession devrait plutôt s'entendre sur ce qu'est un mètre, parce qu'a priori, tout le monde ne sait pas que c'est 100 centimètres. Pardon.

Des espaces de travail étendus et variables

- ❖ Des espaces de travail centrés sur la mer ligérienne mais s'étendant aussi dans tout le golfe de Gascogne et en mer celtique ;
- ❖ Des espaces de travail **variables** selon les saisons et années.



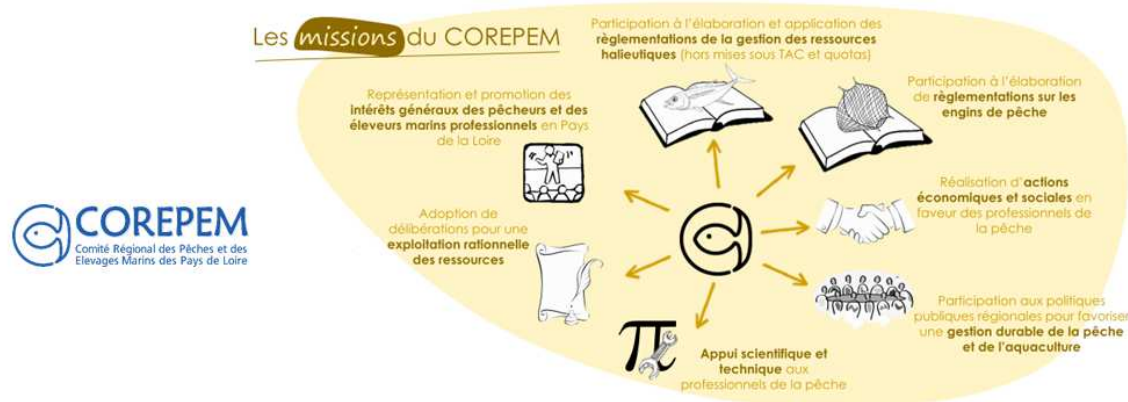
Page 5

Je pense que cette petite carte va avoir énormément d'écho, par la suite, au débat qui va s'ensuivre et aux différentes présentations. Ce sont uniquement les activités de la pêche ligérienne et encore il en manque parce que tout l'Ouest-Irlande et le Sud-Irlande ne sont pas représentés. Lorsque une accumulation des différents calques des régions Hauts-de-France, Normandie, Bretagne, Pays de Loire et Aquitaine est faite, je vous laisse envisager le secteur d'activités au travers justement de tout le plateau continental et même en dehors.

Des particularismes sont liés justement à cette exposition géographique. En Aquitaine, l'étroitesse du plateau continental contraint certaines activités. Nous avons la chance en Pays de la Loire d'avoir un plateau continental relativement large et surtout praticable. La Manche bien évidemment avec tout ce que cela comporte : l'étroitesse de cette mer énormément convoitée, qui donne accès justement aux zones UK.

Organisations professionnelle et de producteurs

❖ Une organisation professionnelle régionale : le COREPEM



❖ 4 organisations de producteurs :



Page 6

Concernant l'organisation professionnelle et le Comité régional, nos missions sont assez simples en fin de compte. Il s'agit de faire tout ce que les autres ne veulent pas faire, c'est-à-dire faire le lien entre les élus, les volontés européennes et notre Etat qui, à mon sens, en met toujours une couche supplémentaire, par rapport à ce qu'il faudrait faire. Mais cela est normal ; nous essayons toujours d'améliorer les choses. Nous avons la chance dans le comité régional d'avoir quatre organisations de producteurs : Pêcheurs de Bretagne, OP Estuaires, OPPAN et OP Vendée, ce qui donne énormément d'élasticité dans les flux (c'est-à-dire au travers de nos échanges), parce que nous travaillons pour des professionnels qui ne connaissent pas, en fin de compte, ce que nous représentons et nous essayons au mieux de défendre leurs intérêts. Nous essayons de faire énormément de lien auprès des différentes instances : préfecture maritime, les préfets, les DIRM, les DML, etc. Nous sommes dans une structuration sur-structurée. Comme nous disons qu'il existe pêche et surpêche, je pense que nous sommes exactement dans le même débat. Mais cela donne énormément de richesse, parce que nous côtoyons énormément de gens et des gens très bien. Et comme le disait Claire HUGUES tout à l'heure, en Pays de la Loire, nous avons une chance et je pense que cette chance très rare et très précieuse, permet de mettre tout le monde autour d'une table et de pouvoir discuter bien en amont des problèmes qui risquent d'advenir.

J'espère n'avoir oublié personne dans cette représentativité et je voudrais vous dire que c'est un grand honneur pour moi de présider le Comité régional depuis déjà dix ans.

Applaudissements.



Echanges avec la salle

Frédéric RAVILLY

Nous venons de terminer la première partie, un état des lieux de la part de l'Université et de la part du Président du COREPEM. Est-ce qu'il y a déjà quelques questions à ce stade ? J'en avais une pour Laurent. Tu nous as parlé de la comparaison entre la région Pays de la Loire et le reste de la France, sur un certain nombre de critères. Comment cela se passe-t-il par rapport aux autres régions ? Est-ce que nous nous situons dans le haut du panier par rapport à ces problématiques ? Quand je dis « *le haut du panier* », comprenons-nous : est-ce que nous sommes touchés en termes d'évolution de manière spécifique ou est-ce que des régions s'en sortent mieux et si c'est le cas, quels sont les critères ?

Laurent BARANGER

Je pense que c'est la diversité des régions, finalement. Chacune des régions est touchée sur un secteur en particulier au sein de la filière, mais jamais de manière systématiquement identique, parce que vous avez dans chaque territoire, une identité, une histoire et chacune des activités est plus ou moins exposée à l'évolution des aléas, comme je le disais.

Globalement, il est certain qu'il existe une réduction de l'effort de pêche sur l'ensemble du territoire national. Après, selon les techniques de pêche (comme le présentait José), selon les espèces-cibles, des trajectoires sont différentes et elles vont faire que certaines régions peuvent s'en sortir mieux que d'autres. Mais, encore une fois, il n'existe pas de région qui, miraculeusement, a maintenu son activité.

Frédéric RAVILLY

Merci. Oui, Amiral.

Jean-Louis LOZIER

Je souhaiterais avoir une précision notamment sur la première présentation. Quand il est question des importations et des exportations de la pêche française, est-il possible de préciser un peu de quoi il s'agit ? J'ai compris que nous avons tout de même un certain nombre de pêcheurs sous pavillons français, mais qui pouvaient débarquer par exemple actuellement en Ecosse et inversement : un certain nombre de bâtiments français avec pavillon français ne débarquent leurs produits qu'en Espagne, parce qu'ils appartiennent en fait à des armements espagnols. Est-il possible donc de mieux préciser cette notion ?

Laurent BARANGER

Oui, effectivement, dans les statistiques douanières, il existe un sujet qui est notamment l'activité thonière avec des débarquements en Afrique qui sont considérés parfois comme des exportations. Mais cela reste classique. Cela ne fait pas jouer la tendance. Ce qui fait jouer la tendance, c'est l'évolution du comportement des consommateurs. Les grands postes de consommation de produits de la mer en France sont la crevette, le saumon. Ce sont ces différents postes de consommation qui se sont énormément développés à l'importation, sachant que typiquement sur le saumon, nous importons du saumon pour le réexporter transformé. Je ne sais pas si cela répond à votre demande.

Il est certain que nous avons toujours une stratégie d'exportation de produits de la mer, mais plutôt sur les espèces à forte valeur ajoutée avec des niveaux de valorisation supérieurs à ce que nous pourrions

trouver sur le marché national. Nous sommes donc exposés sur l'évolution des marchés à l'export. C'est ce qu'il s'est passé au début des années 90 avec la dévaluation de la peseta et de la lire. C'est ce qu'il peut se passer aussi, si nous avons une dévaluation euro-dollar, par exemple. Tout de suite, nous pouvons avoir un effet sur les marchés. C'est ce que nous avons d'ailleurs connu avec la crise financière 2009-2010.

Frédéric RAVILLY

Une autre question encore ? J'en ai une dernière. Tu nous as montré, Laurent, dans les répartitions sous forme de camembert, le poids de la masse salariale. Nous voyons dans beaucoup d'activités, notamment industrielles, le fait que l'automatisation amène des choses, permet de réduire le nombre d'employés pour produire à peu près la même chose. Est-ce que ce type de tendance existe dans la pêche ou pas du tout ? Est-il possible d'imaginer des choses ?

Laurent BARANGER

Non. La baisse des effectifs est surtout liée à un manque d'attractivité du secteur. Aujourd'hui, beaucoup de navires partent avec les effectifs de sécurité mais pas avec beaucoup de marge. Ce qui est un vrai problème : quand il manque un salarié à bord, le navire peut se retrouver à ne pas pouvoir partir en mer. Après, le principe de rémunération à la part est un vrai amortisseur de crise. Comme le secteur est très cyclique, forcément ces aléas sont partagés aussi avec le salarié qui, d'un mois à l'autre ou d'une année à l'autre, peut bénéficier d'un niveau de rémunération plus ou moins élevé.

Frédéric RAVILLY

Très bien. Merci beaucoup. Nous pourrions toujours revenir sur ces premiers exposés à l'issue des temps suivants.



UNE ACTIVITÉ ENCADRÉE ET CONTRAINTÉ

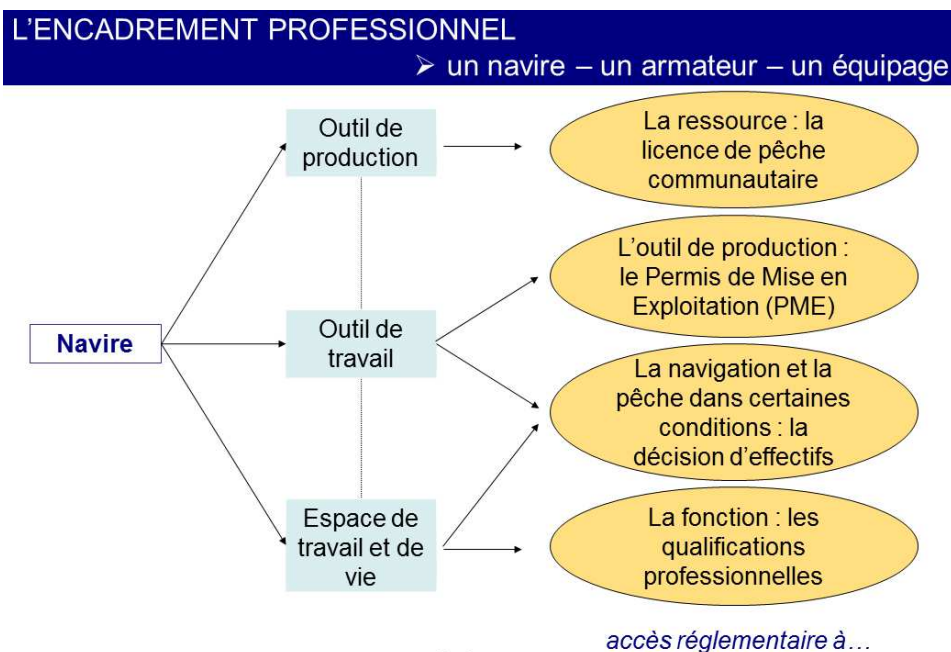
L'encadrement professionnel

Frédéric RAVILLY

Je vous propose de passer à la deuxième partie où nous allons essayer de regarder plus en détail cette fois-ci une activité encadrée et contrainte. C'est Fanny BRIVOAL, la Secrétaire générale du COREPEM qui va nous en parler.

Fanny BRIVOAL

Merci. Bonjour à toutes et à tous. J'ai préparé quelques diapositives sur l'encadrement des entreprises de pêche. Evidemment, cela est très court et donc absolument imprécis d'un point de vue juridique. Il s'agissait simplement d'expliquer rapidement l'ensemble des exigences auxquelles doivent faire face les entreprises de pêche.



Page 2

Les entreprises de pêche en Pays de la Loire – José l'a rappelé – sont essentiellement artisanales. C'est avant tout : un navire, un armateur, un équipage. Ce navire représente différentes fonctions. Il est d'abord un outil de production. Pour pouvoir capturer du poisson, il doit avoir accès à la ressource et il obtient cet accès là au travers de la licence de pêche communautaire. Ce navire est également un outil de travail qui doit pouvoir naviguer, pratiquer un certain nombre de types de pêche en toute sécurité pour ce navire et pour l'ensemble de l'équipage. Pour garantir cette sécurité en mer, un certain nombre d'autres autorisations est à obtenir : le permis de mise en exploitation, s'agissant du permis à proprement parler, et la décision d'effectifs qui aujourd'hui est intégrée au permis d'armement. Ce document permet finalement aux marins, à l'entreprise, à l'équipage, d'aller en mer en garantissant la sécurité du navire et de l'ensemble des équipages qui sont à bord. Typiquement, des entreprises aux arts dormants vont avoir une décision d'effectifs différente de navires qui pratiquent les arts traînants, puisque les contraintes de sécurité ne sont pas exactement les mêmes en fonction des contraintes du métier, en fonction de la distance à la côte, en fonction de la catégorie de navigation et du type de pêche pratiquée.

Ce navire est également un espace de travail et de vie dans lequel l'équipage vit au quotidien lorsque les marées font plus de 24 heures. Cette spécificité qui existe dans le monde maritime (évidemment pas seulement pour la pêche) est que les marins ne peuvent pas travailler sans obtenir un diplôme, qui est ensuite transformé en brevet par du temps de navigation. Il faut passer par des centres de formation maritime pour pouvoir travailler à la pêche. L'exemple des mécaniciens est souvent utilisé : quelqu'un qui a un diplôme de mécanicien à terre ne pourra pas travailler sur un bateau de pêche sans avoir obtenu un diplôme de formation maritime spécifique.

Ce navire, finalement, de par ses différentes fonctions, doit d'une part, obtenir des droits à produire pour pouvoir capturer le poisson et d'autre part, garantir la sécurité du navire, la sécurité des équipages. Il est également en tant qu'entreprise, soumis à l'ensemble des règles qui régissent les sociétés en France. L'ensemble de ces exigences, de ces contraintes, rend le développement de stratégies assez compliqué, puisque ces différentes réglementations ne sont pas toujours cohérentes entre elles, car l'une est liée à la ressource (sur laquelle nous reviendrons juste après et plus en détail avec Franck, dans la présentation suivante), à des questions de sécurité... Je ne vais pas revenir sur

ce que je viens de dire, mais ce sont différentes exigences et différentes contraintes auxquelles ils doivent faire face pour pouvoir développer des stratégies ensuite.

L'ENCADREMENT PROFESSIONNEL

➤ Qui capturent des ressources halieutiques ?

- ✓ Un cadre communautaire dédié à la préservation des stocks
 - complété de réglementations nationales,
 - et de réglementations professionnelles.

➤ Qui débarquent et commercialisent des produits de la mer ?

- ✓ Un cadre communautaire concernant l'Organisation Commune des Marchés imposant notamment des normes communes de commercialisation.
- ✓ Des obligations assurant la qualité sanitaire des produits en tant que denrée alimentaire,
- ✓ Associé à un système de traçabilité.

Ce navire et cet équipage capturent des ressources halieutiques. Pour la capture de ces ressources halieutiques, pour l'accès au droit à produire, il existe un cadre communautaire qu'est la politique commune des pêches (qui sera présentée plus en détail juste après), qui est complétée de réglementations nationales et de réglementations professionnelles. Simplement, sans rentrer dans la présentation suivante, de la même manière, la politique commune des pêches est un cadre extrêmement contraint qui limite les marges de manœuvre. Aujourd'hui, les pêcheries où il ne faut pas un droit à produire X ou Y, sont quasiment inexistantes. Il restait peut-être la palangre à bar et aujourd'hui, il est question d'un quota sur le bar et un certain nombre d'encadrements professionnels sont en place. Il n'existe quasiment plus d'accès sans licence, sans autorisation spécifique européenne ou nationale.

Il ne s'agit évidemment pas de remettre en question la nécessaire gestion de la ressource. Ce n'est pas le sujet. Mais il s'agit simplement de rappeler qu'aujourd'hui, pour que les entreprises puissent se développer, il leur faut des marges de manœuvre et là, à la pêche, elles n'existent quasiment plus. Aujourd'hui, quand un jeune vient nous voir pour pouvoir s'installer, s'il ne rentre pas parfaitement dans la bonne case, il ne peut pas s'installer.

Ce navire débarque et commercialise des produits de la mer. Nous avons là également un cadre communautaire avec l'Organisation commune des marchés qui impose des normes communes de commercialisation, qui impose également une traçabilité. La traçabilité intervient à deux niveaux. Elle permet d'une part de garantir le respect des règles de la Politique commune des pêches (il s'agit plutôt d'une traçabilité à l'échelle de tous les maillons de la filière, pour s'assurer que les règles de capture des produits halieutiques ont bien été respectées) et également tout ce qui relève des problématiques sanitaires, puisqu'aujourd'hui, les armateurs, comme n'importe quelle entreprise qui commercialise des produits de la mer, sont, pour partie, avec le reste des maillons de la filière, responsables de la qualité sanitaire des produits qui sont mis sur le marché. Depuis une grosse dizaine d'années maintenant, les professionnels se sont emparés du sujet avec des guides pratiques pour améliorer la qualité sanitaire,

le travail à bord, etc., pour assurer la qualité des produits et le système de traçabilité, dont j'ai déjà parlé.

L'ENCADREMENT PROFESSIONNEL

➤ Qui évoluent dans un environnement ouvert ?

Stratégie nationale pour la mer et le littoral

- La protection des milieux, des ressources, etc.
- Le développement durable des activités maritimes,
- La planification maritime.

Un secteur d'activité au croisement de nombreuses réglementations

Page 4

Aujourd'hui, nous avons également un nouveau cadre qui a été largement rappelé en propos introductifs, avec finalement de nouveaux cadres qui arrivent, puisque ce navire évolue dans un espace ouvert, avec cette stratégie nationale pour la mer et le littoral, qui est la déclinaison d'un certain nombre de directives européennes. De « nouvelles règles du jeu » – entre guillemets – sont en train de se mettre en place pour les entreprises de pêche. Aujourd'hui, nous avons un peu de mal à voir ce que cela va donner. Il y a évidemment toutes les politiques publiques environnementales avec la directive cadre stratégie milieu marin et son plan d'action. Nous avons également le réseau Natura 2000 en place depuis un moment. Aujourd'hui, il n'existe pas de mesures à proprement parler, contraignantes sur la pêche en mer. Les pêcheurs à pied ont déjà aménagé un certain nombre d'activités sur le littoral pour faire face à ces nouvelles exigences.

De la même manière, cette stratégie nationale prévoit la planification maritime : ce sont des choses qui ont été rappelées en introduction également. En tant que Comité des pêches, nous avons validé cette stratégie qui a effectivement été construite collectivement, mais aujourd'hui, nous continuons de nous interroger sur la mise en œuvre notamment de ces questions de vocation, puisqu'il s'agit de quelque chose de tout à fait nouveau dans le monde maritime. Nous sommes habitués à parler de cohabitation et là, d'un seul coup, il nous est demandé de parler de « carte des vocations » et il est vrai qu'il s'agit d'un changement par rapport aux pratiques générales qui se déploient dans le monde maritime historiquement.

Je voulais simplement rappeler que ce secteur d'activités est au croisement de nombreuses réglementations, de nombreux encadrements et d'exigences qui sont tout à fait justifiés, pour garantir une gestion durable de la ressource, pour garantir des produits de qualité, etc. Mais, toutes ces réglementations sont rarement réfléchies de manière transversale finalement. Les pêcheurs doivent donc réussir à développer leur stratégie, à monter leur projet d'entreprise ou à pouvoir éventuellement envisager des diversifications d'activités dans l'ensemble de ces cadres qui ne sont pas toujours cohérents les uns avec les autres. L'exercice est finalement assez compliqué en termes de développement, pour pouvoir faire face à l'ensemble de ces problématiques.

Frédéric RAVILLY

Merci beaucoup Fanny.

Applaudissements

Frédéric RAVILLY

Nous allons la retrouver un petit peu plus tard ; rassurez-vous. Nous allons maintenant passer la parole à Monsieur Franck EVRAT qui nous rejoint.



Focus sur l'accès à la ressource et les droits à produire

Frédéric RAVILLY

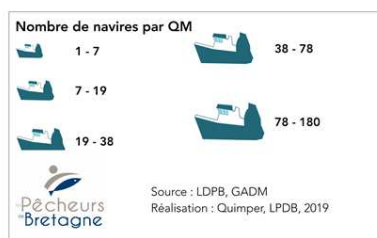
Monsieur EVRAT est le représentant de l'Organisation de producteurs des pêcheurs de Bretagne, l'une des quatre OP qui constituent le COREPEM. Vous allez nous faire un focus sur l'accès à la ressource et les droits à produire.

Franck EVRAT

Bonjour à tous. Je vais vous parler de l'accès à la ressource et les droits à produire dans le cadre de la Politique commune des pêches. Je suis chargé de mission à l'OP des Pêcheurs de Bretagne. Voici l'adresse du site Internet où vous pourrez retrouver beaucoup des choses que je vais vous dire aujourd'hui : www.pecheursdebretagne.eu



675 navires
100 000 T
300 000 K€
dont 100 unités
SN/NA/LS+VA+AY
La Turballe / Le Croisic



Rapidement, l'OP des Pêcheurs de Bretagne, c'est aujourd'hui 675 navires de pêche. Vous avez ici la répartition géographique des navires, par nombre de navires de pêche. C'est un peu plus de 100 000 tonnes de produits vendus chaque année pour 300 000 kilo euros de valeur vendue, dont 100 unités réparties sur les quartiers de Saint-Nazaire, Nantes, Les Sables, auxquelles il faut ajouter aussi quelques navires des quartiers de Vannes et d'Auray qui sont basés à La Turballe ou au Croisic et qui pratiquent une part de leur activité sur le secteur.



Nous le voyons sur le *slide* sur les quartiers maritimes : des navires opèrent Ouest Ecosse, des navires opèrent en mer Celtique et une part importante opère dans le Golfe de Gascogne, celle qui nous intéresse particulièrement ici.

Parmi les 100 000 tonnes pêchées chaque année, nous gérons, au niveau de l'OP des Pêcheurs de Bretagne, 70 stocks qui sont sous quotas, ce qui représente environ un tiers des possibilités de pêche nationale. Les espèces sous quotas au niveau des Pêcheurs de Bretagne représentent 70% des captures. Donc seulement 30% des captures et 30% des volumes vendus ne sont pas des espèces sous quotas et sous régime gestion Politique commune des pêches.



OBJECTIFS PCP – article 2 - règlement PCP 1380/2013 :

- **Garantir que les activités de pêche soient durables à long terme sur le plan environnemental + retombées positives économiques et sociales (emploi)**
- **Appliquer l'approche de précaution (engagements internationaux)**
- **Rétablir et maintenir les populations des espèces exploitées au dessus des niveaux qui permettent d'obtenir le RMD (double échéance 2015/2020)**
- **Réduire les captures indésirées, les rejets**
- **Adapter la capacité de pêche (plafonds nationaux et régimes d'autorisations)**

+ s'appuyer sur les meilleurs avis scientifiques disponibles

Un rappel des objectifs de la Politique commune des pêches dans sa version en vigueur actuellement, donc en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014, car elle est révisée tous les 10-12 ans. Les mots ont de l'importance, leur ordre également : elle a pour objectifs de garantir que les activités de pêche soient durables à long terme, sur le plan environnemental (qui arrive en premier), mais ensuite d'être compatibles avec des retombées positives économiques et sociales (le mot social arrive en dernier). La Politique commune des pêches applique l'approche de précautions. Cela est lié aux engagements internationaux des pays de l'Union européenne.

La Politique commune des pêches a pour objectifs :

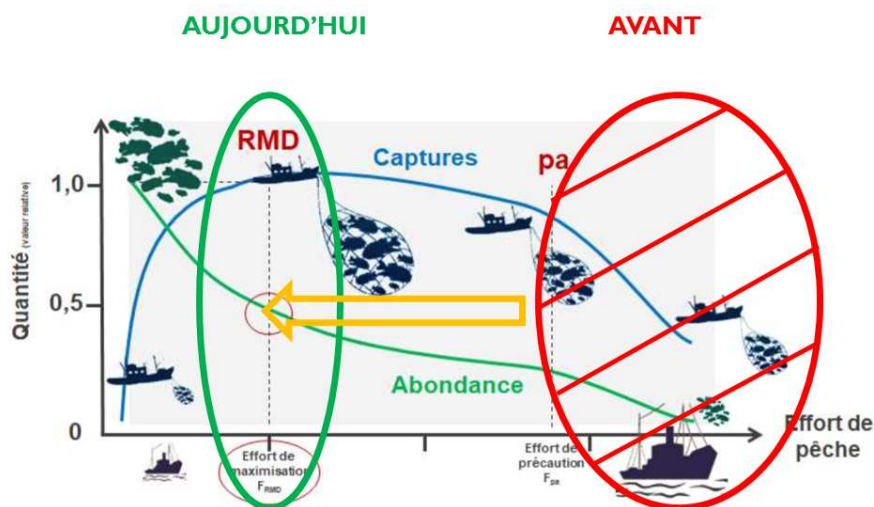
- de rétablir et de maintenir les populations d'espèces exploitées au-dessus des niveaux qui permettent le rendement maximum durable, avec une double échéance qui était donc inscrite dans la nouvelle PCP : dès 2015 si possible et à échéance 2020, à défaut de pouvoir l'atteindre en 2015. L'échéance 2020, c'est demain ;
- de réduire les captures indésirées et les rejets ;
- d'adapter la capacité de pêche : il s'agit du plafond de capacité de pêche. Des plafonds nationaux de capacité s'expriment en puissance auxquels est rajouté un régime d'autorisation. Cela a été évoqué précédemment par Fanny. Pour accéder à bon nombre de pêcheries, il faut pour chaque pêcherie un droit d'entrée qui va être une autorisation européenne ou nationale de pêche. J'y reviendrai un petit peu après.

MESURES DE CONSERVATION (arsenal réglementaire très complet):

- **Plans de gestion pluriannuels**
=> **Attentes en matières dévaluation des stocks et de leurs niveaux d'exploitation**
=> **niveaux de références biomasse et mortalité par pêche du RMD**
=> **Règles TACs**
- **Plafonnement et suivi des capacités de pêche des EM**
- **TACs et Quotas d'effort**
- **Plans de rejets par pêcherie (OD)**
- **Mesures Techniques**
- **Contrôle des pêches (régime d'autorisations de pêche pour les espèces sous plan de gestion pluriannuel)**
- + **Volet marché (OCM) et financier (FEAMP)**
=> **Renforcement du rôle des OP qui mettent en œuvre des PPC**

Comment atteignons-nous ces objectifs-là ? Qu'est-il inscrit dans le cadre communautaire ? Il existe tout un arsenal réglementaire. Une partie a déjà été évoquée, avec notamment ce qui va nous intéresser ici, à savoir des plans de gestion pluriannuels qui sont juste en train de se mettre en place et en œuvre progressivement. Ils précisent quelles sont les attentes en matière d'évaluation des stocks et leur niveau d'exploitation par rapport à l'objectif du rendement maximum durable. Cela donne des niveaux de référence de biomasse (donc la quantité de poissons par stock dans l'océan) et les niveaux de mortalité par pêche. La mortalité par pêche est la partie du stock capturée chaque année par l'activité de pêche sur le stock capturable. Et enfin, ils définissent les règles de fixation des TAC (Totaux admissibles de captures) et quotas en fonction des niveaux d'exploitation et des objectifs de biomasse qui ont été fixés.

Il est aussi question de plafonnement et de suivi des capacités au niveau des Etats membres qui doivent veiller à ne pas dépasser le plafond de capacité avec des règles aussi en cas d'entrées et de sorties de navires. Il est aussi question des totaux admissibles de captures et les quotas d'effort, des plans de rejets par pêcherie, des mesures techniques (nous ne reviendrons pas sur cet aspect là) qui viennent aussi compléter l'ensemble du dispositif, un régime de contrôle des pêches très complet, avec des régimes d'autorisation par pêcherie et aussi un volet marché et un volet financier, qui, avec la nouvelle PCP en vigueur depuis 2014, renforce le rôle des Organisations de producteurs dans la mise en œuvre de la Politique commune de pêche.

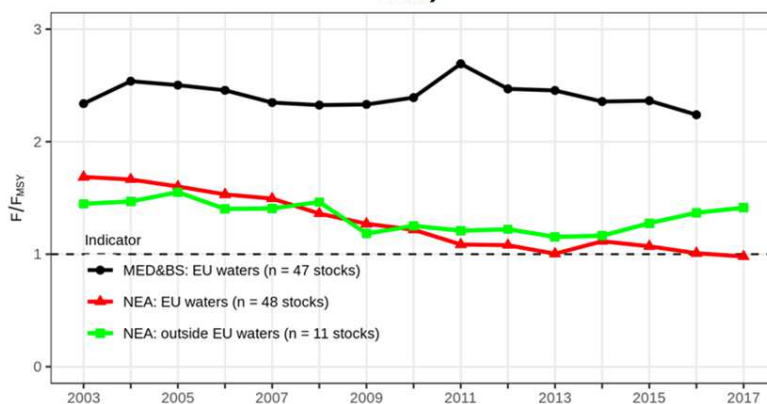


(source graphique : IFREMER – dossier de presse bilan 2018 des ressources halieutiques françaises)

Sans être trop technique, tout de même, entre la situation d'avant, les objectifs d'avant et les objectifs d'aujourd'hui, au niveau communautaire, avant, nous appliquions juste le principe de précaution. Vous avez plusieurs courbes : ici, en bas, il s'agit de l'effort de pêche. La courbe verte représente l'abondance du stock, la biomasse. La courbe bleue représente les captures. L'objectif, avant, était d'être dans les limites biologiques, donc d'éviter d'être sur la droite du graphique pour éviter un risque d'effondrement des stocks. Attention : effondrement ne veut pas dire disparition. Cela signifie que le stock n'est plus présent en quantité suffisante pour une exploitation économique du stock. Avec l'objectif du rendement maximum durable, nous nous déplaçons sur le graphique, pour venir à maximiser les captures, avoir une biomasse suffisante, ce qui s'accompagne – nous le voyons bien – d'une diminution de l'effort de pêche. La contrepartie est des rendements supposés assurés.

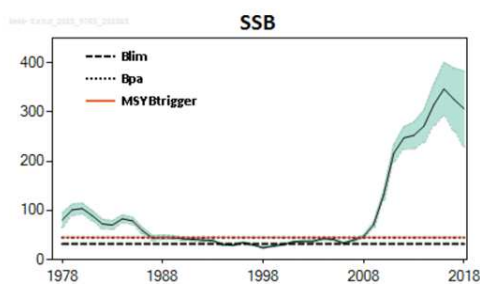


Figure 2. Trends in fishing pressure (ICES area and Mediterranean and Black Seas)

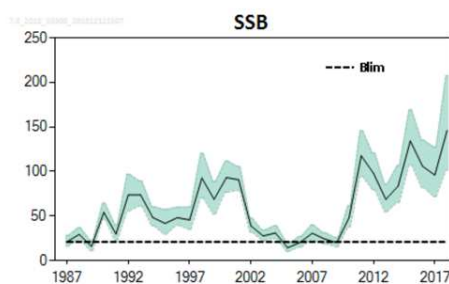


(source : Commission Européenne)

Que ce soit dans la version précédente de la PCP avec les objectifs précédents et maintenant (la mise en œuvre progressive du rendement maximum durable), nous avons des résultats au niveau communautaire et au niveau national. Ici, la courbe en rouge est la courbe de l'effort de pêche dans l'Atlantique Nord Est.



Merlu



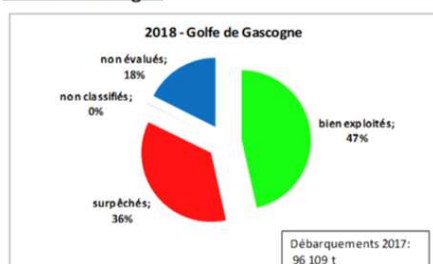
Anchois

(source : avis CIEM)

Ici, vous avez deux courbes de la biomasse, sur le merlu et sur l'anchois. Nous voyons bien que depuis la fin des années 2000 à aujourd'hui, nous avons tout de même vu les stocks se reconstruire et arriver à des niveaux tout à fait satisfaisants qui sont les niveaux qui permettent le rendement maximum durable.



Golfe de Gascogne



Pour le golfe de Gascogne, plus d'un tiers des débarquements sont constitués d'individus provenant de stocks surpêchés (36%), et près de la moitié des débarquements proviennent de stocks bien exploités (47%).

La **sole** fait cette année partie des espèces bien exploitées, et sa biomasse de 13 000 t est au-dessus du seuil RMD de 10 000 t. Le bilan est aussi favorable pour le **merlu**, avec une biomasse en augmentation depuis 2010, dépassant 300 000 t par rapport à un seuil RMD de 45 000 t, et un effort de pêche inférieur à celui permettant le RMD depuis plusieurs années. A noter également les biomasses les plus élevées depuis 1987 pour l'**anchois** (130 000 t), malgré une baisse du poids moyen des individus (*précisions ici* : <https://www.ifremer.fr/Espace-Presses/Communiqués-de-presses/Des-poissons-abondants-dans-le-Golfe-de-Gascogne>).

La situation est à peu près stable pour la **langoustine** pour laquelle la pression de pêche est cette année légèrement supérieure à celle permettant le RMD. La biomasse est évaluée par un comptage vidéo des terriers (*voir p.5*).

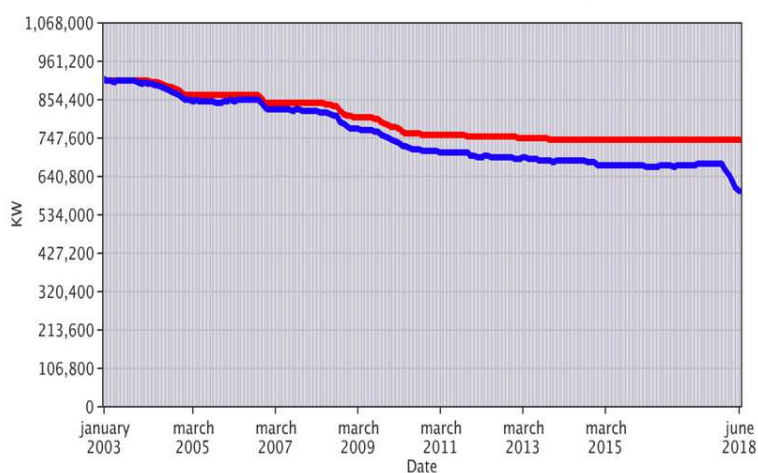
Extrait : IFREMER – dossier de presse bilan 2018 des ressources halieutiques françaises)

Un petit focus sur le Golfe de Gascogne qui nous intéresse particulièrement ici, dans lequel près de la moitié des stocks exploités, le sont aujourd'hui au rendement maximum durable. Nous y sommes. Nous avons atteint l'objectif déjà pour plus de la moitié. D'autres ne sont pas totalement évalués, c'est-à-dire

que les données disponibles ou les forces disponibles par les instituts scientifiques pour évaluer les stocks, ne sont pas là. Une partie des stocks (environ 20%) sont insuffisamment évalués et pour lesquels nous appliquons l'approche de précaution. Les autres sont considérés surpêchés, mais attention : ils sont surpêchés par rapport au rendement maximum durable, pas par rapport au risque d'effondrement des stocks. Si nous nous plaçons par rapport à la simple approche de précaution, aujourd'hui, tous les principaux stocks du Golfe de Gascogne sont pêchés durablement. Ici quelques uns sont évoqués : c'est le cas notamment de la sole dans le Golfe de Gascogne qui est une espèce phare et qui a de l'importance dans la valeur débarquée. C'est le cas aussi du merlu, de la lotte. J'ai cité ces trois espèces : à l'échelle locale et à l'échelle de l'OP Pêcheurs de Bretagne, nous sommes rendus à plus de 40% de la valeur débarquée.



France : power of the fleet compared to its power ceiling.
Evolution between 1-1-2003 and 1-6-2018.



Cela a déjà été montré tout à l'heure en nombre de navires : ici, c'est par rapport à la puissance de la flotte. Bien évidemment, ces résultats ont été obtenus moyennant une réduction de l'effort de pêche et notamment de la flottille française. La courbe en rouge est le plafond de capacité nationale et la courbe en bleu est la capacité en service. Vous voyez même que nous sommes pour l'instant aujourd'hui en-dessous du plafond autorisé.



Nous ne sommes plus dans les années 1980 / 1990 !

IL Y AURA TOUJOURS DES POISSONS DANS LA MER EN 2048 !!!

(ou s'il n'y en a plus, ce ne sera pas pour cause de « surpêche »)

⇒ **Quelles contraintes et perspectives de développement pour les pêcheurs ?**

DOUBLE DEFI :

➤ **Gérer « l'abondance » (RMD) à droits contraints (capacité, quotas, licences)**

➤ **Renouveler la flotte et les hommes**

⇒ **Quelle gestion des droits à produire en France, rôle des OP ?**

En résumé, j'ai une bonne nouvelle : il y aura toujours des poissons dans la mer en 2048. Nous avons tout de même entendu des choses surprenantes. Nous l'avons bien vu précédemment : cela ne s'est pas fait de façon simple. Cela s'est fait un petit peu dans la douleur. Mais nous ne sommes plus aujourd'hui dans les années 80, dans les années 90 : nous sommes au rendement maximum durable ou proche de l'être, notamment pour les stocks du Golfe de Gascogne. Cela peut être moins vrai sur des stocks Mer du Nord, Manche, Mer Baltique. Mais en tout cas, c'est le cas pour l'essentiel des stocks du Golfe de Gascogne.

De fait, dans ce cadre là, quelles sont les contraintes et les perspectives de développement pour les pêcheurs qui ont un double défi : gérer le rendement maximum durable (j'ai mis volontairement « gérer l'abondance » mais c'est un peu le cas et un peu notre rôle) à droits contraints (la biomasse est là ; des rendements existent, mais, en revanche, pour garder ce cadre là, nous sommes sur des droits contraints : capacité, quotas, autorisations de pêche), et renouveler la flotte et les hommes ? Quelle est donc la gestion des droits à produire en France (nous avons vu là le cadre communautaire, les objectifs, les grandes lignes réglementaires) ? Comment cela est-il mis en œuvre au niveau national ? Quel est le rôle des OP dans cette mise en œuvre ?



⇒ **Choix de la France d'une gestion collective par les OPs de l'accès à la ressource**

1. « Faire avec l'existant » = fixer les règles de gestion collectives pour les flottilles en activité
 2. Gestion des capacités sur le plus long terme, dimensionner la flottille OP en fonction des possibilités de pêche futures
- **EQUILIBRE** entre les intérêts individuels parfois contradictoires, l'intérêt collectif, et l'obligation de résultat collectif (**RESPECT DU CADRE**)

Le cadre communautaire prévoit qu'il revient à chaque Etat membre de mettre en œuvre la gestion interne des quotas au niveau national et que cela puisse être confié aux OP. C'est le choix de la France qui a non seulement fait le choix de confier aux OP, mais surtout le choix que ce soit une gestion collective des droits à produire par les Organisations de producteurs. Nous travaillons sur deux niveaux d'échance :

- le court terme qui est de faire avec l'existant. Nous allons faire avec les autorisations de pêche qu'ont les navires, la flotte telle qu'elle existe, les quotas disponibles. Et nous allons fixer les règles de gestion, règles collectives au niveau des organisations de producteurs pour la flotte en activité ;
- la deuxième partie – nous y reviendrons après – est de gérer les capacités, d'essayer d'adapter la flotte en fonction des possibilités pêche à venir.

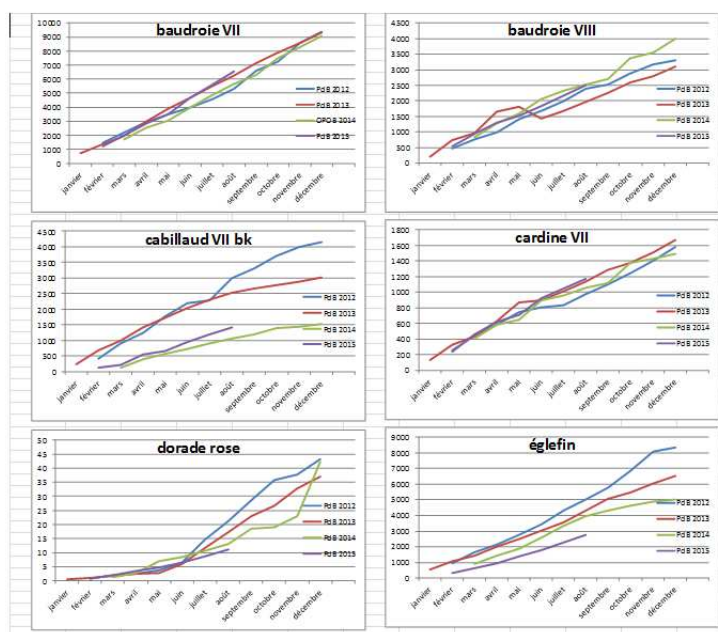
L'exercice est de trouver l'équilibre entre des intérêts individuels, parfois contradictoires, l'intérêt collectif et l'obligation de résultats collectifs, parce que notre première obligation est de respecter le cadre et de respecter notamment les quotas qui nous sont alloués.

Un petit rappel de la méthode de la fixation des TAC et des quotas : cela se fait par stock. Je pense que tout le monde connaît, mais un stock est une espèce (ou un groupe d'espèces) et une zone géographique (le découpage des zones pouvant être différent selon les espèces, mais nous n'allons pas rentrer dans le détail). En amont, nous avons des avis scientifiques, rendus chaque année. Pour information, ils viennent d'être diffusés. Les avis scientifiques, pour une majorité de stocks, ont été diffusés vendredi, en vue de la fixation des quotas pour l'année prochaine. Une répartition entre Etats membres a lieu, sur la base d'une clé de répartition historique, appelée le Pacte de stabilité. Une fois que le total admissible de capture est décidé, après avis scientifiques, après avis de la commission : proposition de la commission, décision pour le Conseil des Ministres, et ce en fonction des plans de gestion pluriannuels que j'ai évoqués précédemment, puis la répartition entre Etats membres au niveau national. Chaque quota va être réparti entre Organisation de producteurs et une partie pour les non-adhérents aux Organisations de producteurs en fonction des antériorités de captures des adhérents. C'est précisément, en fonction des antériorités de captures des adhérents au 1^{er} janvier de l'année concernée. C'est la règle nationale en vigueur et c'est ce qui permet de répartir entre les Organisations de producteurs. Ensuite, il revient à chaque Organisation de producteurs de gérer ces quotas.

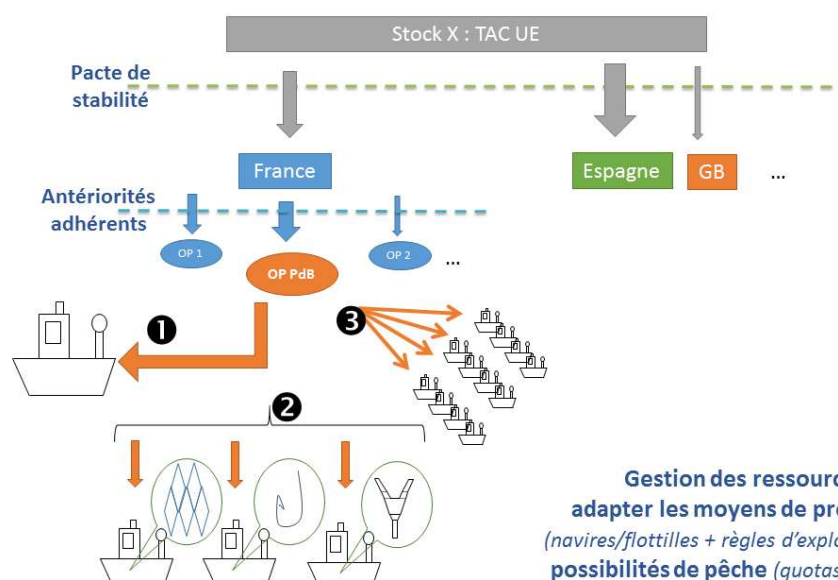


Suivi et anticipation de la conso quotas = adaptation fine

- Échanges
- Régulation
- Etc...



Au niveau collectif, nous suivons la consommation de chaque quota au cours de l'année. Nous allons essayer de prendre des points de repère par rapport aux consommations des années précédentes, tout au long de l'année, pour voir si nous sommes en avance ou en retard en fonction du quota dont nous disposons. Au besoin, nous allons adapter ; nous allons prendre des mesures de gestion ou les adapter, pour essayer de maximiser la production par rapport aux droits à produire collectifs ou pour freiner si nous voyons que nous prenons de l'avance par rapport aux années de référence.



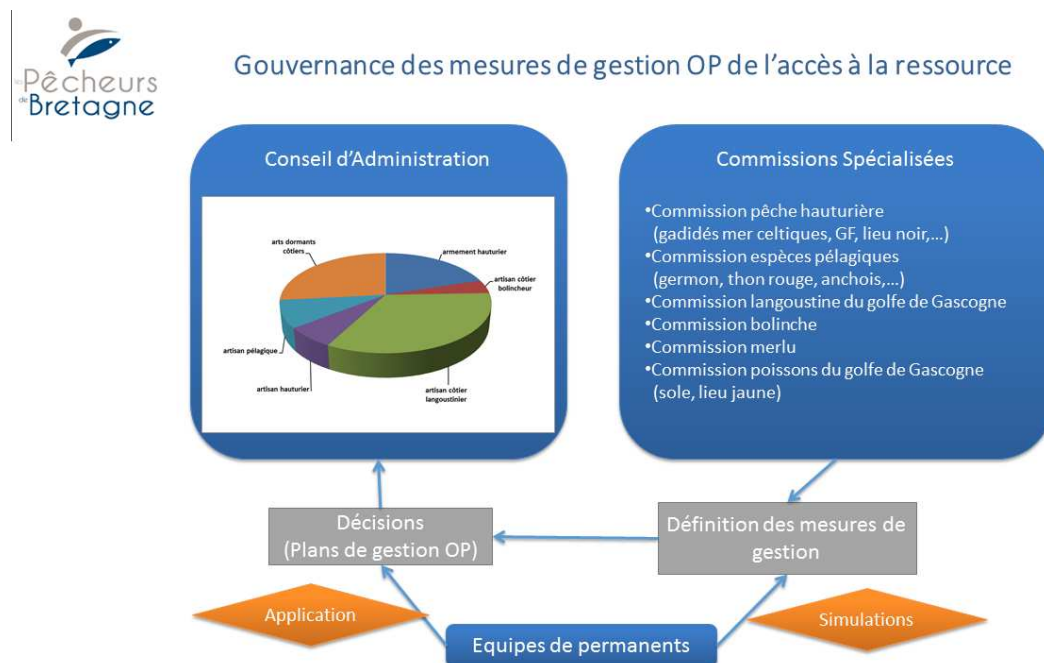
Gestion des ressources :
adapter les moyens de production
(navires/flottes + règles d'exploitation) aux
possibilités de pêche (quotas et licences)

Comment cela peut-il se faire ? Je vous ai montré là trois exemples. Je vais en rajouter un quatrième qui n'est pas illustré, qui est que nous allons laisser les adhérents pêcher librement, c'est-à-dire qu'une fois que nous avons notre quota pour l'année – c'est le cas notamment de la langoustine au sein de notre OP cette année – il n'y a pas de règle de gestion, pas de règle pour les adhérents. Chacun est libre de pêcher et nous allons juste suivre ce que je montrais précédemment, à savoir le niveau de

consommation de quota et s'assurer que nous n'avons pas pris trop d'avance. Si nous avons du retard, nous ne pouvons pas faire beaucoup de choses : ce sont les aléas de la pêche. C'est le cas notamment cette année. Mais nous nous assurons que nous ne prenons pas d'avance. Si nous voyons que nous avons trop d'avance, à ce moment là, nous allons mettre en place des mesures de gestion. Pas de répartition, pas de règle individuelle. Il s'agit vraiment d'une gestion collective. Cela permet, indépendamment de l'historique d'activité des uns, des autres, de l'ancienneté sur la pêcherie, de la taille des bateaux, etc., de pouvoir avoir un accès libre à la ressource.

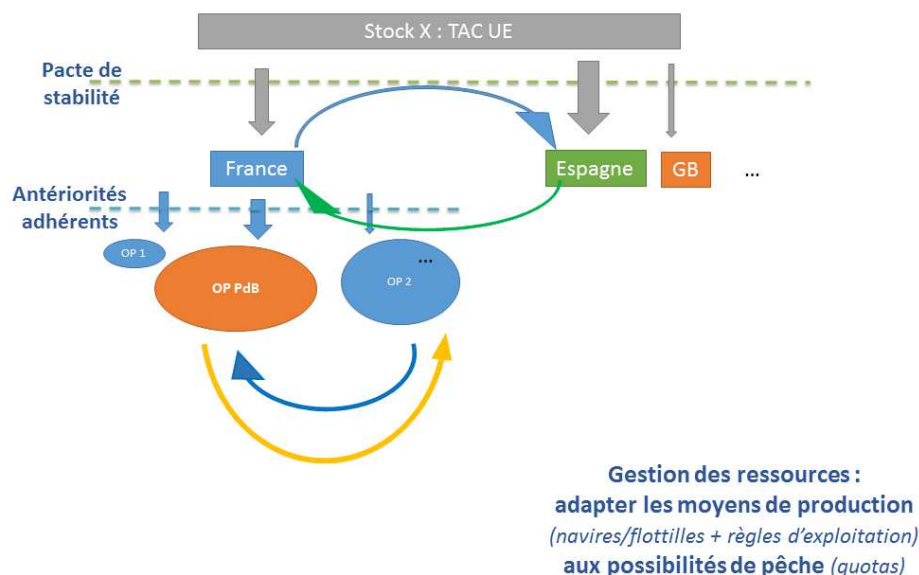
Nous pouvons à l'inverse être obligés, sur les quotas très contraints (cela sera notamment le cas pour chez nous de l'aiglefin en Mer Celtique), nous allons faire des groupes de navires un peu homogènes en fonction de leur historique d'activités, de leurs antériorités, de la typologie des navires et faire une répartition par groupe de navires. Et ensuite, nous allons suivre chaque groupe de navires – c'est l'exemple 3 ici – ou faire une répartition par métier. Nous le faisons notamment sur l'anchois du Golfe de Gascogne où nous avons trois flottilles qui pratiquent le métier : les pélagiques de la Turballe et de Lorient, les bolincheurs qui sont plutôt dans le Finistère Sud et les petits chalutiers quatre panneaux qui sont plutôt sur Lorient. Nous faisons une répartition par groupe de navires en fonction des métiers. Ensuite, il s'agit d'une gestion au sein du groupe de navires. Cette année, c'est sans règle particulière au sein du groupe de navires. Cela peut évoluer suivant l'évolution des captures.

J'ai pris les exemples à l'envers : l'exemple ultime est ce que nous appliquons notamment chez nous sur la sole du Golfe de Gascogne, à savoir que nous allons avoir une répartition individuelle. Chaque navire se voit allouer son quota pour l'année en fonction de la situation au 1^{er} janvier, qui peut évoluer au cours de l'année, si nous jugeons que cela est possible ou nécessaire pour augmenter ou diminuer. Cela peut être une adéquation ou cela peut être un plafond de capture en fonction de la typologie de navires et des autorisations dont dispose ou ne dispose pas le navire.

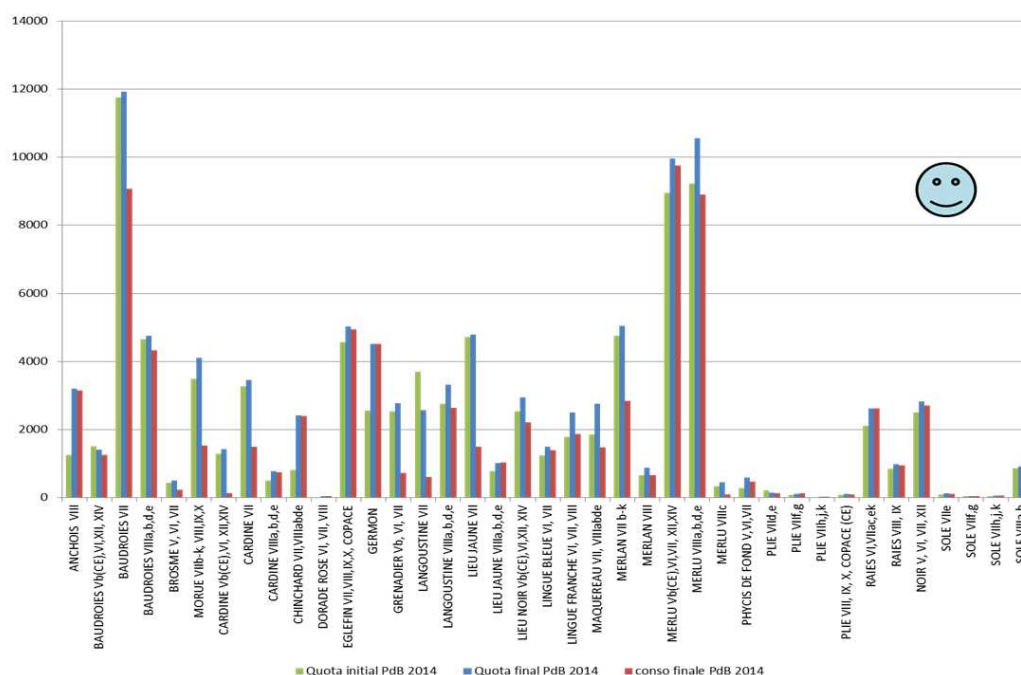


Comment cela se décide-t-il en matière de gouvernance ? Ce point est important. Je suis chargé de mission : je fais donc partie de l'équipe qui va faire des propositions, qui va analyser les chiffres. Nous allons proposer quelques *scenarii* en fonction des stocks. Ensuite, cela est décidé dans ce que nous appelons chez nous des commissions spécialisées par grandes pêcheries. Les pêcheurs concernés sont donc consultés. Ils se réunissent physiquement si besoin ou sont consultés à distance si cela est

possible. Ils vont décider, en fonction de la particularité de chaque année, du mode de gestion à mettre en place, soit dès le début de l'année, soit en cours d'année si nous voyons que nous sommes un peu en avance sur notre consommation de quotas et qu'il faut mettre en place des mesures de gestion. Ces décisions sont entérinées par le Conseil d'administration de l'Organisation de producteurs et à nous ensuite de les mettre en œuvre.



Nous pouvons également faire des échanges de quotas. Cela est prévu par la réglementation communautaire et cela est mis en œuvre au niveau national. Ce point est important. Nous pouvons faire des échanges pour la partie basse, entre OP au niveau national suivant des clés (car la langoustine évidemment ne vaut pas la même chose que du merlan ou de la sole). Ce n'est pas « 1 kilogramme = 1 kilogramme » : c'est l'administration, donc la Direction des pêches, qui arbitre et qui valide les échanges que nous pouvons faire. Cela peut permettre, en fonction de l'avance ou du retard de chaque OP sur tel ou tel stock, d'équilibrer un peu et d'avoir un peu plus de marge de manœuvre. C'est un niveau collectif encore supérieur à celui de l'OP elle-même. Il est aussi possible de faire des échanges entre Etats membres. En amont, c'est souvent fait entre Organisations de producteurs avec des OP d'un autre pays. En revanche après, au niveau réglementaire, c'est juridique. Ce sont des échanges qui se font entre Etats membres et c'est l'OP qui en est à l'origine qui est évidemment le bénéficiaire de cet échange là. Cela nous permet en fonction du quota alloué en début d'année, en fonction des échanges que nous pouvons faire et des mesures de gestion prises, d'essayer d'optimiser les captures par rapport aux droits de pêche.



Vous avez ici l'essentiel des quotas gérés par l'OP. La barre de gauche est le quota initial dont dispose l'OP au 1^{er} janvier. Au milieu, en bleu, c'est le quota final après échange ou après flexibilité interannuelle. Quand nous n'avons pas consommé tout notre quota, nous bénéficions d'un petit bonus pour l'année d'après. C'est au niveau national et ensuite, c'est redistribué entre les OP. Inversement, si nous avons un peu dépassé, tout ce qui a été dépassé, est retranché. En rouge, c'est la capture finale. Nous voyons que sur un certain nombre de stocks, l'objectif est d'être le mieux possible entre le rouge et le bleu, sachant que les possibilités d'échange peuvent varier d'une année à une autre : plus les quotas sont restreints, moins les autres ont de disponibilité pour échanger.

C'était la gestion au jour le jour, la gestion avec la flotte existante. Après, se pose la question de gérer sur le plus long terme, de dimensionner la flotte en fonction des possibilités de pêche et donc pour nous de définir les conditions possibles d'adhésion ou de diversification pour conserver l'équilibre que nous avons aujourd'hui, toujours avec la même contrainte de concilier l'individuel et le collectif.

Contraintes pour le format futur des flottilles

- ↪ Quotas disponibles actuels et à venir ?
 - Tendances des stocks d'espèces cibles et accessoire(s)
 - Situation stocks / objectifs de gestion (RMD, plans de gestion)
 - Situation actuelle et récente (n, n-1, n-2) brute, échanges, FI
 - Évolutions probables et niveaux de quotas attendus

- ↪ Consommation actuelle et à venir ?
 - Tendances RMD, rendements, reports activité zone/pêcherie

- ↪ Marge de manœuvre AEP / ANP, licences ?

- ↪ Départs et conditions de départ à venir de navires ?

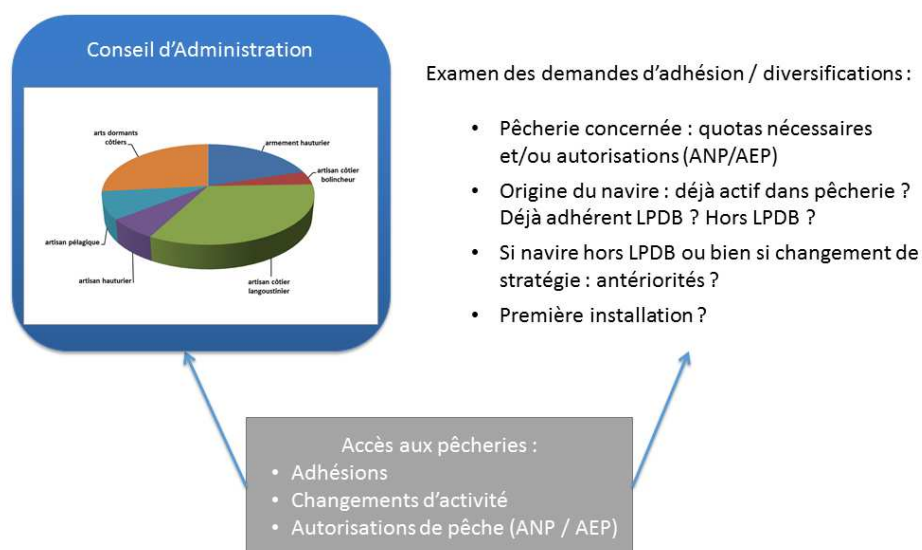
- ↪ Maîtrise des initiatives individuelles...
 - Difficulté voire impossibilité de « planifier », au mieux « arbitrer »
 - Besoins variables, y compris au sein d'une flottille

Quelles sont les contraintes ? Que faut-il essayer d'anticiper ? Il faut évidemment essayer d'anticiper les possibilités de capture, donc les quotas. Nous allons donc regarder la tendance des stocks sur les dernières années pour les espaces cibles et les espèces accessoires, en fonction des objectifs de gestion, la situation de nos captures sur les dernières années, les quotas, les échanges, la flexibilité, pour essayer d'en déduire autant que faire ce peut, l'évolution des quotas pour les années qui viennent.

Nous sommes aussi contraints par les autorisations européennes de pêche (AEP) et autorisations nationales de pêche (ANP) : tout ce qui est licence, les bateaux qui en ont, qui n'en ont pas. Suivant ce qu'ils ont ou ce qu'ils n'ont pas, ils ont accès ou non à chaque pêcherie. Cela peut se transférer en cas de vente de navire. Mais le système de gestion est assez complexe. La difficulté est aussi de maîtriser des initiatives individuelles, parce que ce sont des entreprises individuelles. Il est difficile de tout planifier. Nous pouvons au mieux arbitrer. Les besoins peuvent être très différents d'un bateau à l'autre, même au sein d'une même flottille. Cela signifie que nous allons regarder de près toute demande de diversification ou d'adhésion.

En fonction des pêcheries concernées, nous allons regarder les quotas nécessaires, les quotas disponibles, la marge de manœuvre, s'il est besoin d'autorisation européenne de pêche, d'autorisation nationale de pêche. Est-ce qu'un navire qui serait acheté par un jeune en première installation et un navire déjà adhérent, est-il déjà inscrit dans les plans de gestion ou pas ? Et, s'il n'est pas déjà adhérent, a-t-il des antériorités de capture qui vont venir abonder le collectif de l'OP ou pas ? Est-ce qu'il s'agit d'une première installation ou pas ? Nous regardons aussi ce critère. En fonction de tout cela, nous voyons quelle est la faisabilité d'intégrer un nouveau bateau, toujours à périmètre contraint (ce que nous avons vu précédemment) et dans quelles conditions.

Gouvernance : gestion des capacités



Nous avons une procédure d'examen des demandes d'adhésion ou de diversification assez cadrées et qui passe par une validation du Conseil d'administration. Cela montre tout de même à quel point la marge de manœuvre est limitée. Je ne l'ai pas cité évidemment, mais j'ai en tête aussi les contraintes possibles qui seront les nôtres par rapport au Brexit. Vous voyez toute la difficulté que va poser le Brexit au moins dans un premier temps.

Cloisonnement et souplesse au niveau individuel de chaque navire :

- Capacités / segment de flotte :
 - Contraintes pour moderniser ou renouveler , accès ou non aux subventions
 - Si manque de renouvellement => manque d'attractivité du métier
- AEP / ANP => accès ou non à certaines pêcheries :
 - Anchois du golfe de Gascogne (ANP – kW)
 - Thon rouge (AEP – kW)
 - Germon (ANP, unité navire)
 - Sole du golfe de Gascogne (AEP - UMS)
 - Langoustine du golfe de Gascogne (ANP – unité navire)
- Respect des allocations de quotas ou plafonds de captures du plan de gestion de l'OP :
 - Possibilités +/- grande de report d'activité
 - Souplesse apportée par la gestion collective (dépassement exceptionnel possible, rattrapages possibles, reports ponctuels et modérés possibles)
- ↳ Diversifications et reports d'activité limités en cas de besoin (fermeture pêche / fermeture zones de pêche (BREXIT, AMP, autres préemptions de l'espace)
- ↳ Difficultés de renouvellement des navires, et des hommes

Au niveau du navire, quelles sont les limites et la souplesse ? En fonction du segment auquel appartient le navire, il existe des plafonds de capacité. Disposons-nous ou pas des autorisations ? Avons-nous de la réserve pour pouvoir amender ? Je vous ai cité quelques pêcheries pour lesquelles il faut des autorisations : l'anchois, le thon rouge, le thon germon, la sole du Golfe, la langoustine, qui sont plafonnés soit en puissance, soit en jauge, soit par unité. Chaque navire doit respecter les allocations de quotas ou plafonds de capture qui sont décidés par l'OP avec tout de même, de la souplesse.

Comme il s'agit d'une gestion collective, si nous avons eu plus de difficultés sur une espèce par exemple et que nous avons de la marge, nous pouvons permettre à un navire de dépasser son allocation initiale. Cela permet quelques reports d'activités quand un besoin existe. J'ai l'exemple récent d'un navire qui vient de rentrer à l'OP pour travailler les coquillages dans le Finistère Sud. La pêcherie de coquillages est fermée pour raison sanitaire. Du fait d'être au sein de l'OP, nous lui avons ouvert l'accès à la pêcherie de langoustines pour pêcher tout de même un peu de poissons, pour pouvoir démarrer son activité. Cela n'aurait pas été possible dans un système de quotas individuels. Diversification et report d'activité limité en cas de besoin (fermeture de zones, mais possible tout de même) posent des difficultés pour renouveler les navires et les hommes.



CONCLUSION

- Niveau d'exigence élevé pour la gestion des stocks halieutiques (RMD)
 - Demande sociétale forte (exigence écologique) mais aussi intérêt pour la profession (rendements maximisés, efficacité économique, stabilité « à terme »)
- Contrainte « accès à la ressource » multiple et forte, voir majeure suivant les pêcheries
- Flexibilité apportée par la gestion collective par les OPs
 - Mais limitée
 - Possibilités de reports d'activité et d'entrées de nouveaux navires retraits
 - Marges disponibles dépendantes de facteurs « externes » (biologie, avis scientifiques, décisions politiques...) mais aussi de l'acceptation « interne » à partager la ressource.

En conclusion, dans le cadre communautaire, nous avons un niveau d'exigence élevé pour la gestion des stocks halieutiques qui découle d'une demande sociétale, mais aussi d'un intérêt pour la profession parce que si nous avons vu la flotte se réduire, normalement le rendement maximum durable est justement un rendement maximisé, assuré, une certaine efficacité économique et une stabilité à terme et une forte contrainte d'accès à la ressource. Cette contrainte est multiple, très forte sur certaines pêcheries, une flexibilité apportée par la gestion collective, mais limitée, une possibilité de report et d'entrée de navires restreinte et des marges disponibles dépendantes de facteurs externes, même si nous sommes au RMD, même si nous avons des rendements maximisés. Nous le voyons par exemple cette année sur la sole. Des révisions existent et des recrutements sont récents. Finalement, nous avons beau être en RMD, nous avons une proposition de quotas à la baisse. Des phénomènes peuvent donc venir perturbés toute cette planification. Merci.

Frédéric RAVILLY

Merci beaucoup. Ce n'est pas un sujet simple. C'était bien d'avoir pris le temps de tout expliquer. Il y aura sûrement là aussi, quelques questions

Applaudissements.



Focus sur les contraintes de l'espace de travail du fait de la cohabitation croissante en mer

Frédéric RAVILLY

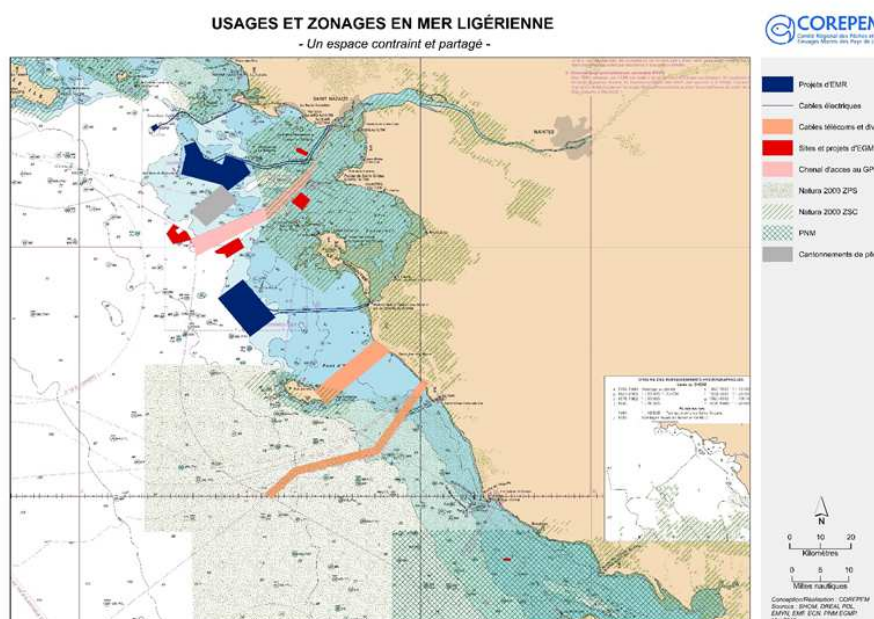
Pour terminer ce troisième point, je vais appeler Ion TILLIER ainsi que Dominique DEBEC. Ion est chargé de mission au COREPEM et Dominique est armateur de navire Atlantide et administrateur du COREPEM. Nous avons vu les aspects réglementaires avec Fanny ; nous avons vu les aspects d'accès à la ressource ; nous allons donc regarder maintenant les aspects plutôt géographiques d'accès aux zones de pêche avec vous deux. Merci.

Ion TILLIER

Fanny vous l'avait esquissé et Franck vous l'a réellement dessiné en détail : effectivement, l'accès à la ressource est l'un des facteurs qui encadre voire contraint très fortement le déroulement des activités de pêche.

Une activité à géographie variable, évoluant sans foncier dans un espace multi-fonctionnel

- ❖ Multiplicité des zonages et usages en mer côtière...
- ❖ ... générant des problématiques de **sécurité en mer**...
- ❖ ... et d'**impacts cumulés** ...
- ❖ ... tendant au **mitage des espaces de travail**.



Pour notre part, avec Dominique, nous allons vous évoquer un autre facteur qui est de plus en plus prégnant et qui est l'accès aux espaces, avec cette petite carte qui vous illustre finalement la mosaïque des zonages, des usages qui ont lieu en mer côtière ligérienne. Evidemment, les zonages et usages qui sont représentés sur la carte ne présentent pas les mêmes niveaux de contrainte pour le déroulement des activités. Mais ils présentent tous, à un moment ou à un autre, un élément générant une adaptation nécessaire des activités de pêche.

Finalement, ces adaptations posent, par leur répétition, la question des impacts cumulés réellement (pas simplement entre différents projets d'un même usage ou à même vocation, mais aussi entre des projets à différentes vocations). Elles posent la question de l'adaptation aussi en termes de sécurité en mer. Dominique le détaillera un petit peu plus par la suite. Elles tendent finalement au mitage des espaces de travail des marins-pêcheurs. Ce mitage là n'est pas apte à faciliter l'adaptation continue et quotidienne que les marins-pêcheurs ont l'habitude de mettre en œuvre.

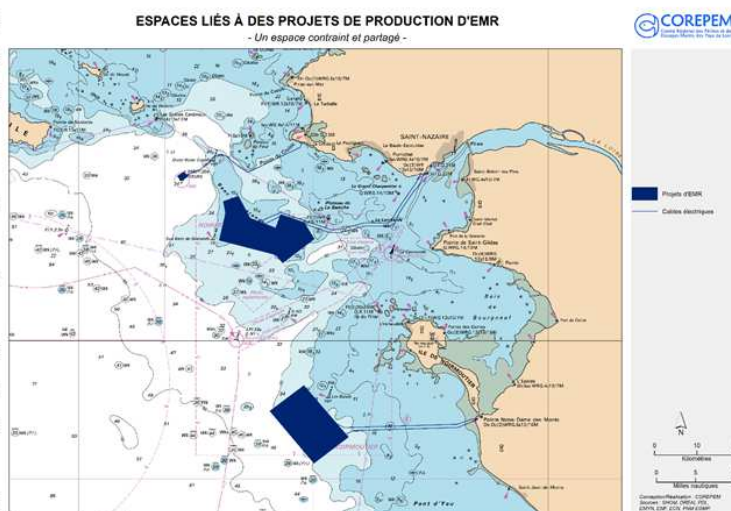
Je reviens sur le titre, parce que finalement, je l'utilise comme conclusion de cette simple diapositive : il s'agit d'une activité à géographie variable, dans le temps, dans l'espace, qui évolue sans foncier et dans un espace multifonctionnel. A mon sens, les éléments sont là pour illustrer cette problématique d'impacts cumulés.

Je vais laisser Dominique présenter un petit focus sur la cohabitation avec les projets EMR.

Dominique DEBEC

L'exemple de l'implantation de projets d'EMR

- ❖ Problématiques de sécurité en mer lors de toutes phases => nécessité d'invention de solutions pour la cohabitation ;
- ❖ Problématiques d'impacts cumulés :
 - **Directs** (non accès aux zones de pêche)
 - **Indirects** (en lien avec des perturbations environnementales ou des reports de pêche)
 - **Induits** (effets sur la filière) ;



➡ Une cohabitation se construit dans le temps, s'expérimente et s'ajuste sous peine d'être non viable.

Merci. Bonjour à tous. Nous nous sommes déjà un peu heurtés aux problèmes de sécurité en mer liés aux études des parcs éoliens. Cela s'est plus ou moins bien passé. Nous nous sommes adaptés. Cela nous pose des soucis de zones, de déplacements de matériels. Ensuite, nos zones ne sont pas extensibles. Nous sommes tout de même limités par nos tailles de bateaux, à ne pas évoluer au-delà

des vingt milles. Cela signifie beaucoup de zones, les unes à côté des autres, avec des contraintes. Nous espérons que dans le cadre du développement des parcs éoliens, d'autres contraintes ne seront pas ajoutées dans les phases de travaux. Nous allons, sinon, être obligés de nous reporter sur nos collègues, ce qui nous posera énormément de problèmes.

Ensuite, se pose le problème des impacts cumulés, donc l'accès aux zones – j'en ai déjà parlé, nos problèmes de marché, c'est-à-dire que pendant que nous ne pourrons pas exploiter toutes les zones où seront développés les parcs éoliens, il faudra que nous continuions à conserver les marchés. Et pour conserver nos marchés, nous allons nous reporter ailleurs. Nous avons la chance d'avoir des marchés très porteurs sur la région, nous en sommes tout à fait conscient, c'est pour cela que nous nous sommes inscrits dans le développement des parcs éoliens et que nous avons engagé des discussions. Maintenant, il faut que nous puissions aussi continuer nos activités. Nous demandons donc de faire attention à toutes nos activités et au fait de ne pas perdre tous les marchés que nous pouvons avoir sur la région, qui sont tout de même très porteurs. Nous avons un bassin d'emploi très fourni. Nous en tirons de bons prix moyens. Nous voudrions donc tout de même conserver cette activité.

Applaudissements.

Frédéric RAVILLY

Merci pour le message. Je crois qu'il est bien passé. Merci pour cette présentation synthétique. Cela nous amène à l'issue du deuxième temps. Nous ferons une petite pause : nous avons un petit peu de temps ; nous allons en profiter.



Échanges avec la salle

Frédéric RAVILLY

Y a-t-il des questions à l'issue de ce second temps, pour Fanny, pour Franck ou pour Dominique ou Ion ?

Laurent DUBOST

Laurent DUBOST, Fédération française d'études et sports sous-marins. C'est la fédération de plongée et des usages sous-marins. Je me pose souvent une question : entre la pêche de plaisance et la pêche professionnelle qui vient de nous être présentée, je vois en mer sortir des gens qui vont pêcher tous les jours. Je ne sais d'ailleurs pas ce qu'ils font de leurs poissons. Je crois que la personne qui a créé l'accident aux Sables-d'Olonne n'était ni un vrai plaisancier, ni un pêcheur professionnel. Quel est le statut de cette pêche et comment est-elle comptabilisée ?

Frédéric RAVILLY

José, tu réponds.

José JOUNEAU

Le monsieur qui a disparu aux Sables-d'Olonne dans le tragique accident avait mon âge, 59 ans. Il avait 42 ans de pratique dont environ 30 ans dans le Sud Irlande. Il connaissait parfaitement son métier. Voilà. C'est tout.

C'était un pêcheur professionnel, tout simplement, mais il n'existe pas de limite d'âge pour les pêcheurs professionnels en tant que telle, c'est-à-dire que tant que nous sommes aptes à naviguer – d'ailleurs, sur certains métiers, on le reproche et on le regrette – il est possible de continuer à naviguer, tant que vous avez un fascicule. Je le vois sur la pêche à la civelle : très clairement, il s'agit d'un réel enjeu, d'un réel problème, parce qu'il est possible de naviguer jusqu'à 80 ans. Malheureusement, il vous faut une licence et cette licence, qui est attribuée à des gens parce qu'ils l'ont depuis très longtemps, fait cruellement défaut à des jeunes qui voudraient s'installer.

Frédéric RAVILLY

Juste pour reprendre la question : je pense que c'était aussi le rôle ou la question des pêcheurs non professionnels, amateurs. Je crois retranscrire votre propos. C'est la question d'un certain nombre de statuts de non professionnels.

Laurent DUBOST

Ce n'était pas agressif. Je pensais qu'il existait « un creux dans la raquette », en quelque sorte, entre la plaisance et la pêche professionnelle que j'assimilais aux bateaux que je vois partir des ports avec un équipage.

Fanny BRIVOAL

Je ne sais pas exactement de quoi tu parles sur les bateaux que tu vois partir des ports, mais il n'existe pas de statut intermédiaire. On est professionnel ou on est amateur.

Frédéric RAVILLY

Très bien, merci. Il y avait une autre question ? Oui, allez-y.

Matthieu MONNIER

Bonjour. Matthieu MONNIER, de France Energie Eolienne. Une question peut-être pour Fanny. Nous avons abordé la question de la gestion des stocks, la ressource. Quelle visibilité avez-vous par exemple de cinq à dix ans sur l'activité et l'accès à la ressource ? Est-ce d'une année sur l'autre pour les quotas ou alors est-ce que vous avez un peu plus de visibilité donnée par l'Europe et la France ?

Fanny BRIVOAL

Sur la visibilité concernant les TAC et quotas, c'est annuel, effectivement. Après, aujourd'hui, des plans de gestion sont en train d'être mis en place et au sein desquels il devrait y avoir un peu plus de visibilité, mais aujourd'hui, c'est la loterie tous les ans avec le Conseil des Ministres de fin d'année. Je ne sais pas si tu veux compléter José.

José JOUNEAU

Je pense que ce n'est pas un secret : depuis de nombreuses années, la pêche ligérienne (mais pas seulement) demande une gestion pluriannuelle sur des stocks multi spécifiques, de manière, justement à se sortir de la fêrue du Conseil pêche de fin d'année, c'est-à-dire d'avoir au moins une visibilité sur trois à cinq ans. Il faut bien savoir que la pêche, dans son ensemble est mobile, etc., mais elle est particulièrement désunie. Nous n'avons pas tous les mêmes vues là-dessus. Actuellement, nous essayons de coordonner nos différentes visions, pour essayer d'apporter un peu de lisibilité à nos décideurs, mais je vous assure que ce n'est pas forcément évident. Je crois que nous aurions à y gagner, si nous pouvions gagner en anticipation, c'est-à-dire en essayant de savoir ce qui nous attend.

Je constate une chose aujourd'hui, ce n'est pas pour mettre un pavé dans la mare : nous avons acquis un degré de résilience relativement énorme, c'est-à-dire tout ce qui nous est imposé, nous l'acceptons et nous essayons de l'amplifier. Bruxelles dit ; nous faisons et nous faisons encore un peu plus. Je suis désolé : le RMD est une vision très politique des choses. Des gens sont très dépendants de cela. Je vous ai dit tout à l'heure que nous allions essayer de donner une vision un peu plus optimiste des choses, c'est-à-dire de cette fameuse PCP qui nous est imposée un peu à marche forcée. De temps en temps, il faudrait un peu écouter les acteurs s'exprimer : 75% des stocks aujourd'hui sont rendus aux RMD. Que faisons-nous pour lâcher un petit peu la soupape plutôt que d'essayer de diminuer les stocks, tout cela pour dire : « *on préserve les petits poissons* » ? Je pense que nous faisons partie d'une espèce en voie de disparition. Nous faisons partie de l'écosystème et il faudrait tenir un petit peu compte de ce que disent les professionnels.

Frédéric RAVILLY

Merci. Oui, allez-y. Présentez-vous pour poser votre question.

Noémie MOREL

Bonjour. Noémie MOREL de France Nature Environnement. Nous avons vu là qu'il existe beaucoup de réglementations sur la gestion des stocks et donc l'évaluation de la pêche par rapport à la ressource. Qu'en est-il de l'évaluation de la pêche par rapport aux habitats et à la ressource qui n'est pas une ressource du coup, aux espèces qui ne sont pas commercialisables ? Je pense par exemple aux captures accidentelles, quand des poissons ou des mammifères sont pris dans les filets ou ce genre de choses.

Fanny BRIVOAL

Je vais répondre pour partie et je laisserai la parole à côté de moi aux Organisations des producteurs sur tout ce qui est développement de l'obligation de débarquement qui est aujourd'hui mise en place et mise en œuvre à l'échelle européenne. Aujourd'hui, depuis une dizaine d'années, se pose un certain nombre de problématiques sur les interactions pêche-environnement qui sont prises en compte (milieu marin de manière plus large). Il s'agit de la dernière diapositive que je présentais avec la mise en œuvre du programme d'actions de la directive 4 « stratégie milieu marin », la mise en œuvre de l'analyse des risques pêche sur les sites Natura 2000. Nous sommes aujourd'hui en train de travailler et ces interactions sont étudiées à la loupe. En fonction des résultats de ces travaux, finalement, si les mesures existantes répondent aux enjeux habitats (parce qu'aujourd'hui, toutes les mesures sont effectivement dédiées en grande majorité à la préservation de la ressource et pas forcément aux habitats), la réponse sera toute trouvée. Si elles n'y répondent pas, un certain nombre d'aménagements et de nouveaux encadrements seront mis en place sur les sites Natura 2000 et plus largement sur le Golfe de Gascogne, dans le cadre des Plans d'action milieu marin.

Yves PERIGNON

Yves PERIGNON de l'Ecole Centrale, coordonnateur scientifique du site d'essai SEM-REV : vous présentez beaucoup de contraintes et je me demandais si vous voyiez déjà des opportunités de nouvelles activités en marge des activités énergies marines qui occupent nous l'avons bien vu, une part croissante du domaine. Est-ce que vous voyez des opportunités de créer de nouvelles activités (de production de moules autour de lignes d'ancrage ou que sais-je) ? Est-ce que les effets récifs ou réserves associés au parc vous semblent des opportunités viables ?

José JOUNEAU

Disons qu'avant de voir ce que nous pourrions faire, nous allons essayer de sauver ce qui est « sauvable ». Nous allons essayer de continuer à évoluer dans un monde qui se contracte et se contracte de plus en plus. Bien évidemment, je pense que cela peut apporter d'autres opportunités. La pêche, dans le sens large du terme et au sens noble du terme, est une très vieille activité qui date. C'est comme la chasse ; c'est l'instinct de survie : elle a toujours su s'adapter. Je pense qu'il y aura des pêcheurs quand le premier mât d'éolienne sera tombé, pour la première fois. Pourquoi ne pas faire de l'aquaculture ? N'importe quoi.

En revanche, nous espérons – c'est l'objectif un peu de la journée d'aujourd'hui – que soit compris le fait que l'activité de pêche, quelle qu'elle soit, dormante ou traînante, est une activité mobile. Il me paraît très dangereux de vouloir figer les choses, voire même de les sanctuariser en disant : « *ici, nous allons faire cela. Parmi cela, nous pourrions faire autre chose* ». Je pense que cette notion est très dangereuse, parce qu'elle va contraindre tous les différents acteurs à rester dans des cases. Trop de spatialisation tue la spatialisation. La mer est un espace libre. Il n'est pas possible de le cadastrer. Donc, définir de nouvelles activités, tant que nous n'aurons pas de retours, par rapport à ce qui est en train de se mettre en place, me paraît très dangereux comme approche. Mais il s'agit juste de mon avis.

Frédéric RAVILLY

Merci. Est-ce qu'il y a encore une question avant que nous fassions une petite pause ? Non. Côté parcs énergéticiens, avez-vous des remarques ou des questionnements ? Tout est clair ; tout ce qui nous a été expliqué est limpide ? Je vous propose que nous fassions une petite pause. Nous nous laissons 10 minutes et nous nous retrouvons ici.



ENJEUX ET PERSPECTIVES

Analyse de la filière : « atouts / faiblesses / opportunités / menaces »

Frédéric RAVILLY

Nous allons terminer cette ARML avec la troisième partie, dans laquelle nous allons parler de perspectives et d'enjeux et je vais à nouveau appeler José et Fanny à venir me rejoindre. Nous allons vous laisser la parole pour l'analyse SWOT (ou AFOM en français) de la pêche régionale. Merci.

Fanny BRIVOAL

Analyse AFOM de la branche production

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Activité historique et structurante Grande diversité des métiers (polyvalence) Une pêche artisanale Proximité des zones de pêche Des apports diversifiés et à forte valeur ajoutée Une rémunération attractive Equipements et infrastructures existants Nombreux centres de formation sur le territoire Soutien des collectivités territoriales 	<ul style="list-style-type: none"> Vieillesse de la flotte et des générations Difficultés de recrutement Dépendance aux carburants (arts trainants) Manque d'organisation de la filière (perte d'efficacité) Manque de valorisation des savoir-faire Absence d'innovation (outil de production)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Réflexion autour d'une organisation interprofessionnelle Développement de synergies entre deux départements complémentaires Planification maritime Développement de synergies avec l'ensemble des activités maritimes et notamment les nouvelles activités Forte demande du consommateur pour des produits identifiés « localement » et/ou « labellisés » 	<ul style="list-style-type: none"> Activités très dépendantes de la qualité du milieu Manque de visibilité (accès à la ressource et à l'espace) Remise en question de certaines pêcheries et/ou métiers Manque de réflexions stratégiques

Page 2

Je vais d'abord présenter les atouts et les faiblesses avant de laisser la parole à José. Nous avons essayé de mettre un peu tout ce qui nous passait par la tête comme d'habitude dans ce type d'exercices. Nous en avons sûrement oublié.

Les principaux atouts en Pays de la Loire. Il s'agit d'une activité structurante sur les littoraux et d'une activité historique comme cela a été rappelé à plusieurs reprises aujourd'hui. Cette activité structurante qui permet de maintenir des emplois notamment sur les zones côtières, permet également à la pêche professionnelle d'avoir globalement le soutien des collectivités territoriales avec lesquelles nous travaillons au quotidien sur de nombreux sujets.

En Pays de la Loire, nous avons une grande diversité de métiers et énormément de polyvalence : nous pratiquons les arts trainants, les arts dormants, l'ensemble des types de pêche.

Plusieurs centaines d'espèces sont débarquées tous les jours dans les criées.

Cela a été rappelé également : 100% de la pêche ligérienne est artisanale, avec un navire, un armateur et un équipage.

La proximité des zones de pêche existe, puisque nous sommes un peu en milieu de façade atlantique, avec la grande vasière qui n'est pas extrêmement loin. Les bateaux peuvent aller vers le sud du golfe de Gascogne ou vers le Nord indifféremment.

Je l'ai rappelé juste avant : des apports sont extrêmement diversifiés, liés à la diversité des métiers avec des apports à forte valeur ajoutée. Il existe très peu de pêcheries entre guillemets de « volume » en Pays de la Loire. La plupart des poissons sont vendus entiers, frais et après, répartis sur l'ensemble de nos côtes, sur l'ensemble du pays et de l'Europe plus largement comme José l'a rappelé également.

Il s'agit d'un métier où la rémunération est attractive, reste attractive aujourd'hui, et c'est quelque chose que nous entendons assez peu souvent finalement. Alors, évidemment, ils font beaucoup d'heures ; ils travaillent dehors. Ce ne sont pas des métiers faciles, mais c'est un métier qui permet d'avoir une rémunération intéressante. Nous ne l'avons pas rappelé ici, mais l'ascension sociale est relativement importante aussi puisqu'il est possible d'être chef d'entreprise très jeune à la pêche.

Un autre avantage qui existe en Région, est que les équipements et infrastructures sont en place : six ports principaux disposent de halles à marée avec tous les atouts logistiques, routiers, etc., qui vont avec.

Quelque chose n'est également pas négligeable : plusieurs centres de formation se trouvent sur la région, dont trois centres de formation maritime plutôt dédiés à la pêche et un centre de formation à Challans, où les pêcheurs à pied se forment également.

Les faiblesses : Evidemment, face à ces atouts, un certain nombre de faiblesses.

Le vieillissement de la flotte et des générations de marins pêcheurs : aujourd'hui, nous sommes sur des bateaux qui sont assez vieux, qui ont un peu moins de 30 ans de moyenne d'âge et des armateurs, des patrons, globalement des équipages, qui sont assez âgés également avec une attractivité assez faible qui engendre des difficultés de recrutement comme cela a été rappelé également.

Il existe une dépendance aux énergies fossiles très importante, en particulier pour les arts traînants évidemment : nous pensons aux chaluts de fond.

Il existe un manque d'organisation de la filière : José a évoqué la sur-structuration de la filière. Effectivement, il existe beaucoup de structures. Nous avons des comités, des organisations de producteurs, des organismes de gestion. De nombreuses structures gravitent autour de la pêche, mais il est vrai que nous avons beaucoup de mal à travailler en cohérence les uns avec les autres pour accompagner les professionnels vers le développement de stratégies.

Nous manquons de valorisation des savoir-faire : aujourd'hui, les métiers de marins-pêcheurs sont aussi des savoir-faire à bord des bateaux et à terre également que nous arrivons assez peu à valoriser et sur lesquels nous travaillons beaucoup ces dernières années.

Et également l'absence – le mot est fort – ou un manque d'innovation finalement. Nous n'allons pas refaire l'histoire du projet « FILHyPyNE » mais quand nous avons des projets finalement pour avoir des bateaux avec des nouvelles propulsions, nous nous heurtons à un certain nombre de difficultés,

notamment en termes de financement de ce projet, puisque nous sommes vraiment sur le R de la R&D. Nous avons du mal à avancer sur ces sujets-là.

Voilà, nous avons sûrement oublié de nombreux points, mais, je te laisse poursuivre.

José JOUNEAU

Les opportunités : Ce qui est rassurant, c'est qu'il existe tout de même des opportunités.

Une réflexion existe autour d'une organisation interprofessionnelle : je pense qu'actuellement, la réflexion que nous avons autour d'une organisation d'une interprofession n'est pas pour ajouter une couche au millefeuille déjà évoqué à plusieurs reprises. C'est que nous nous apercevons qu'il nous manque quelque chose aujourd'hui afin d'être collectivement plus agiles. Nous vivons dans une belle indolence qui fait que nos structures sont issues d'un passé relativement récent, mais qui ne colle plus vraiment aux réalités du terrain d'aujourd'hui, qui sont de s'adapter aux contraintes environnementales, de s'adapter au partage de l'espace, de s'adapter aux lois du marché. Chaque filière avance dans son petit couloir. Aujourd'hui, si malheureusement, nous n'avons pas l'aval de telle et telle sommité ou telle autre structure, deux ans après, nous en sommes toujours au même point. Alors que nous pêchons une denrée périssable, qui doit être commercialisée dans les 24 heures qui suivent, là-dessus vient se greffer tout ce qui est problème de transport, logistique et aléas politique ou climatique. Nous avons donc la chance aujourd'hui d'avoir une Région – et je le dis, ceux qui me connaissent savent que je n'ai pas l'habitude d'employer la langue de bois – qui a compris tout l'intérêt que nous pouvions avoir à essayer de développer ce genre de structure.

Le développement de synergies entre deux départements complémentaires et la planification maritime : nous avons la chance d'avoir la Vendée, terre de mes ancêtres et la Loire Atlantique où il existe une ouverture et une vision complètement différente de celle de la Vendée. Je pense que ces deux visions ne sont pas antinomiques ; elles sont hyper complémentaires. Il existe un savoir empirique des choses de la mer et c'est pour cela que nous avons deux cœurs en Vendée – un sur terre et l'autre sur mer – et, en Loire-Atlantique, une réelle volonté à vouloir massifier et uniformiser, justement, nos divers atouts pêche, mais pas seulement : énergies marines renouvelables, tourisme, nautisme et quoi d'autres demain ? Parce que franchement, je pense que si nous faisons de la planification, c'est que, comme vous l'avez dit Amiral, tous les six ans, nous allons voir de nouveaux acteurs surgir, que nous ne connaissons pas aujourd'hui. Donc, essayer d'identifier bien en amont, c'est prévenir.

Le développement de synergies avec l'ensemble des activités maritimes et notamment les nouvelles activités : nous travaillons ensemble depuis déjà douze ans. Je remercie EDF et EMYN. Des liens se sont créés ; un tissage humain s'est fait : les pêcheurs ne sont pas forcément fans de l'éolien en mer, en revanche, à force de travailler ensemble, je pense que si cela dure encore quinze ans, on ne sera peut-être pas loin de certains porteurs de projets. C'est comme cela, mais cet aspect fort des choses fait que quelque part, le lien humain doit tout de même exister. C'est ce que j'appelle la synergie.

La forte demande du consommateur pour des produits identifiés « localement » et/ou « labellisés » : donc, oui, aujourd'hui, nous nous apercevons que pour les produits que nous pêchons au travers des différents atouts que Fanny a expliqués tout à l'heure (des produits comme la seiche, par exemple – il est souvent question du bar j'aurais tendance à dire que le bar est un épiphénomène), des gens viennent en saison touristique et trouvent des produits abordables qui sont d'excellente facture. Pourquoi ? Parce qu'ils sont frais, voilà.

L'idéal aujourd'hui serait donc de faire connaître, à travers ce que chacun trouve quand il passe ses quinze jours de bonheur dans l'année avant de retourner dans les vicissitudes du quotidien, et de

s'identifier par rapport justement aux produits qu'ils ont dégustés pendant leurs fameux quinze jours. Par exemple, un kilogramme de sardines de Saint-Gilles-Croix-de-Vie ou de La Turballe bien dirigé par Pêcheurs de Bretagne, excellentement dirigé par Pêcheurs de Bretagne (mais l'OP Vendée se débrouille pas mal sur Saint-Gilles aussi avec les mêmes problématiques), je vous assure que cela a de l'allure avec des patates nouvelles de Noirmoutier. Cela n'a pas de prix.

Les menaces : Parce qu'il existe tout de même quelques menaces. Nous avons des activités très dépendantes de la qualité du milieu. Je profite du fait que nos amis mytiliculteurs, conchyliculteurs, soient là. Il s'agit d'une forte demande de leur part mais aussi de la nôtre, parce que nous profitons malheureusement de toutes les dérives qu'il peut exister sur terre : on les récupère en mer. Tout le monde le sait. La qualité de l'eau par exemple est un sacré problème. Les stations d'épuration aujourd'hui sont sous-dimensionnées par rapport à l'afflux touristique en été. Mais il s'agit d'un exemple parmi tant d'autres. Je pense que nous devons prendre cela en compte. C'est la nouvelle menace.

Le manque de visibilité d'accès à la ressource et à l'espace : c'est ce que je disais tout à l'heure. Les plans de commercialisation pluriannuels. Tant que nous aurons une vision purement halieutique des choses de la mer et de la pêche, sans mêler une notion sociale et économique (mais pas sociale et économique fait par des halieutes, mais par des gens qui vraiment savent ce que sont le travail et l'humain et ce que cela veut dire), nous pourrons peut-être à ce moment là progresser et faire un bond assez radical, ce qui nous manque.

Remise en question de certaines pêcheries et/ou métiers. J'aurais tendance à dire que le pêcheur est l'ennemi du pêcheur. Il existe des bons pêcheurs et des mauvais pêcheurs. Les mauvais pêcheurs accusent les bons pêcheurs d'être des bons pêcheurs. Les bons pêcheurs accusent les mauvais d'être des mauvais. Une fois que cela a été dit, rien n'est nouveau. Il faut de tout pour faire un monde et tant que les gens ne comprendront pas que cette mixité et cette diversité contribuent à faire justement progresser nos arts dormants et trainants, nous n'aurons jamais rien compris.

Manque de réflexion stratégique : c'est ce que nous essayons de faire aujourd'hui avec les DSF avec le concours de tout le monde. Nous sommes accusés en Pays de la Loire, d'avoir des projets d'ambition maritime, un peu frileux, pas assez ambitieux, mais je crois que tout ce que nous avons toujours en Pays de la Loire n'a jamais été « *bling-bling* », mais nous avons toujours fait aboutir les projets qui ont été présentés. Quelque part, nous ne devons pas être si mauvais que cela, ou alors, cela signifie que les projets que nous présentons, nous pouvons les réaliser.

Voilà tout ce que j'avais à dire là-dessus. Il y a de nombreuses autres choses, je pense, mais c'est plutôt à vous de poser les questions.

Frédéric RAVILLY

Merci beaucoup à vous deux. Je vous propose de les applaudir.

Applaudissements.

Frédéric RAVILLY

Je vous laisse rejoindre votre place. Nous pourrons revenir sur cette analyse plus globale.



Des exemples de projets d'avenir

et de réponses aux enjeux portés par les professionnels

Frédéric RAVILLY

Nous allons maintenant faire une petite table ronde. Je vais donc inviter Marie FOUCART, Coordinatrice pêche aux coquillages pour le COREPEM. Je vais inviter également Jacky COUTHOUIS, Directeur de l'École des pêches de l'Île d'Yeu à nous rejoindre, ainsi que Jérôme MAILLET, Directeur de l'OP Vendée. Je vous invite à vous asseoir.



Connaissance et gestion de la ressource

Frédéric RAVILLY

Marie, nous allons commencer par vous pour nous parler de la gestion des pêches à pied professionnelles, avec un focus sur les coques de la Baule. Marie, vous allez nous montrer une démarche de gestion de la ressource. Première question : pouvez-vous nous expliquer un peu pourquoi cette démarche et qui était à l'initiative cette démarche pour la gestion des stocks ?

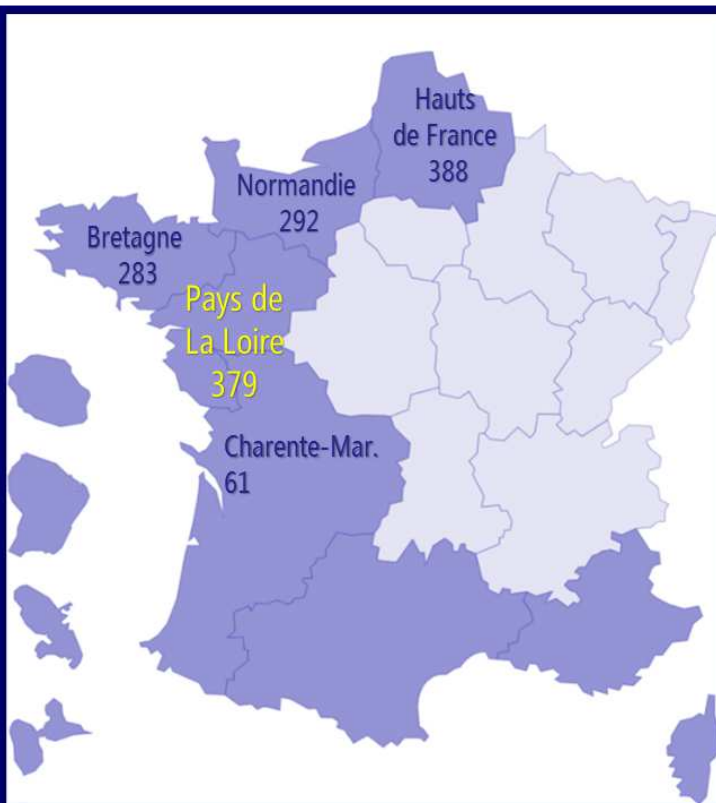
Marie FOUCART

La pêche à pied professionnelle en France

Nombre de pêcheurs ayant un licence par région en 2018-2019

Nombre total de pêcheurs à pied professionnels en France : 1300

2



Bonjour à tous. Je vais déjà vous expliquer le contexte de la pêche à pied professionnelle. Les Pays de la Loire, comme nous le voyons sur cette carte, sont une grande région au niveau de la pêche à pied professionnelle, parce que nous comptons 379 pêcheurs à pied en 2018-2019 qui avaient une licence de pêche à pied en Pays de Loire.

Attractivité du gisement de coques de La Baule

- Site principal de coques au niveau régional
- L'un des 3 gisements de coques les plus importants au niveau national



Je prends l'exemple de la Baule, parce que de nombreuses coques sont pêchées à la Baule : cela représente 70% du tonnage de coques pêchées en Pays de Loire, sachant que la coque est le principal coquillage pêché en Pays de Loire. Les pêcheurs à pied professionnels peuvent pêcher aussi des palourdes, des moules, des huîtres et des bigorneaux. Nous arrivons en moyenne à 1 300 tonnes de coquillages annuelles pêchées à pied en Pays de la Loire. Sur ce site du gisement de la Baule, nous avons une surface de 115 hectares et un site très attractif parce que la ressource est là, ce qui attire aussi de nombreux pêcheurs à pied de loisirs.

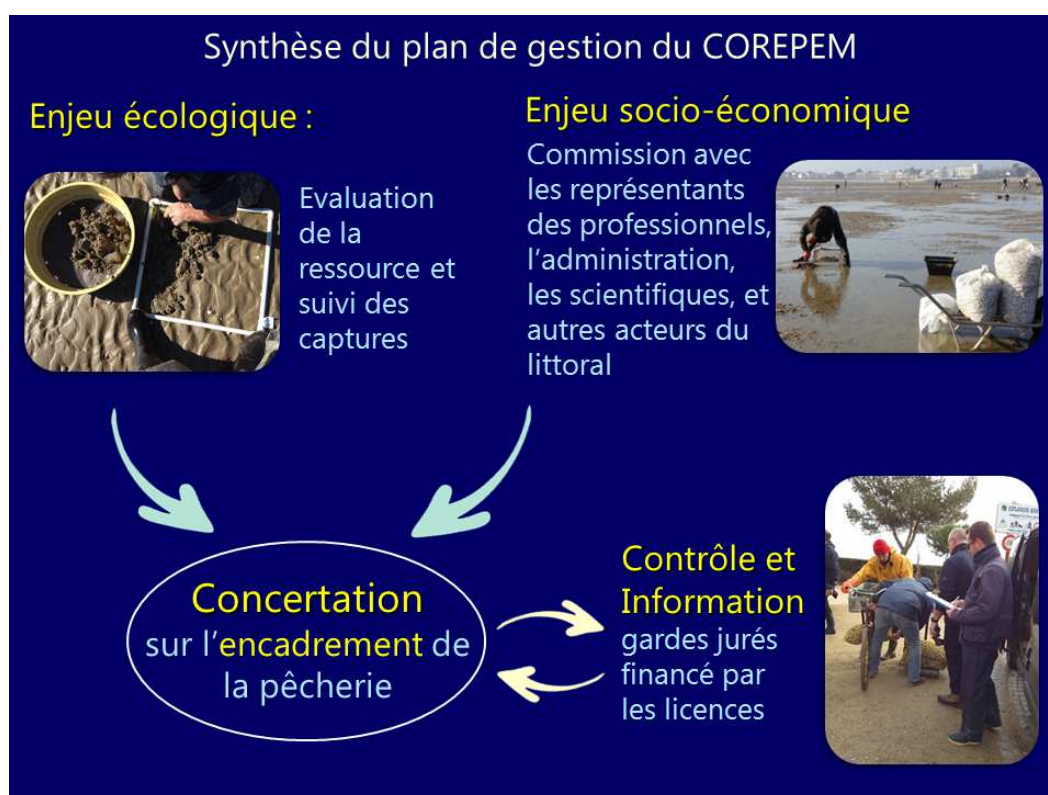
Depuis plus de 12 ans, les professionnels se sont rendu compte que leur activité devait être encadrée pour pérenniser la ressource. A l'initiative des pêcheurs à pied professionnels, nous avons mis en place un encadrement de l'activité.

Frédéric RAVILLY

C'est donc vraiment à l'initiative des acteurs directement que cette initiative a été mise en place. Comment concrètement a-t-elle été réalisée ? Est-ce que vous pouvez nous décrire un peu la démarche ?

Marie FOUcart

La démarche est vraiment la gestion par le bas, c'est-à-dire que cela est fait au cœur des réflexions : les pêcheurs à pied professionnels sont représentés dans une commission. Ils sont au nombre de dix. Nous allons réfléchir avec eux tous les ans pour adapter les mesures de gestion à l'aspect socio-économique.



Comment cela se déroule-t-il ? Nous prenons en compte un enjeu écologique grâce à l'évaluation a minima une fois par an de la ressource de coques et le suivi des captures des pêcheurs à pied professionnels. Nous nous réunissons avec les représentants des professionnels, l'administration, les

scientifiques et les autres acteurs du littoral, pour réfléchir ensemble sur les mesures d'encadrement qui seront du coup, adaptées à la fois à l'état écologique et à la fois à l'enjeu socio-écologique, puisque nous discutons avec les pêcheurs à pied professionnels et nous allons mettre en place ces mesures d'accompagnement avec leur accord.

Pour que l'ensemble des professionnels suive ces mesures d'encadrement qui ont été prises par la majorité, nous avons aussi une profession qui s'autocontrôle, c'est-à-dire que le COREPEM embauche deux gardes-jurés par Département pour veiller au respect de la réglementation, financés par la licence des pêcheurs à pied professionnels.

Frédéric RAVILLY

A-t-il été compliqué de mettre en place cette commission avec plusieurs parties prenantes qui n'ont peut-être pas l'habitude de discuter au quotidien ?

Marie FOUCART

Dès le début, comme les professionnels étaient vraiment « moteur » pour mettre en place cet encadrement, une discussion s'est tout de suite installée. Il a fallu bien sûr expliquer l'enjeu écologique et c'est grâce à une base objective – c'est-à-dire que nous avons vraiment une évaluation du stock tel qu'il était – que nous avons pu discuter et parvenir à ce résultat.

Frédéric RAVILLY

Et les résultats, maintenant, justement ? Comment cela fonctionne-t-il et quelles sont un peu les perspectives de ce plan ?

Marie FOUCART

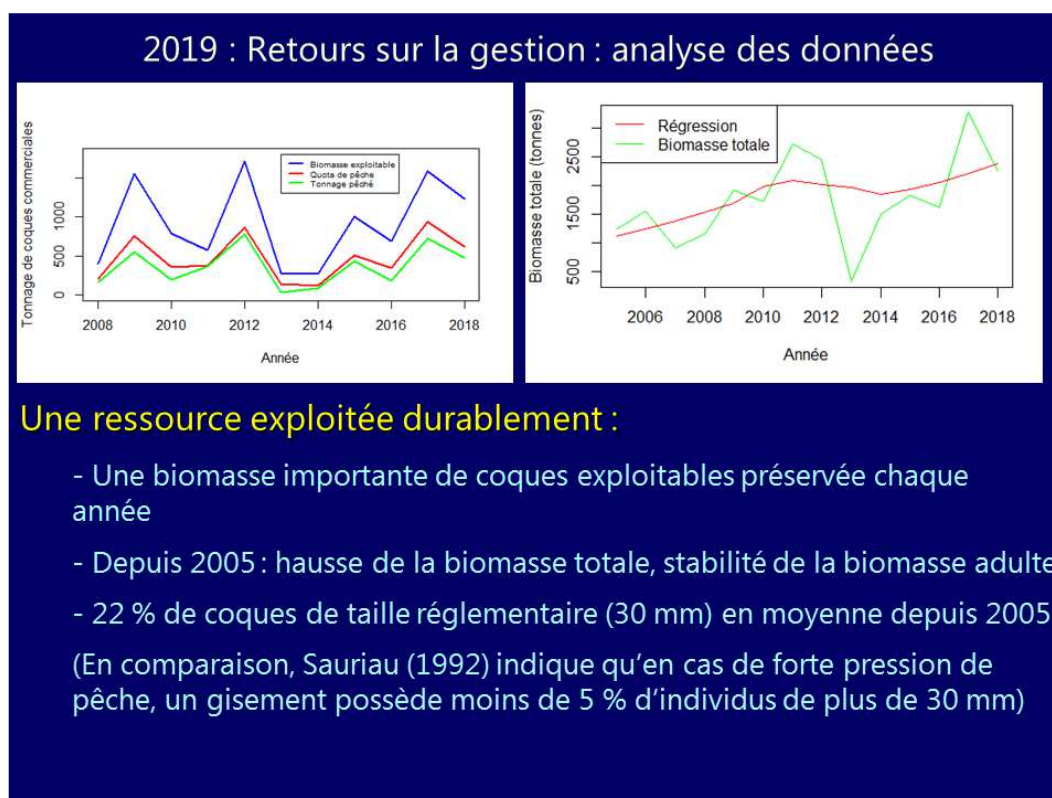
Encadrement de la pêche de coques de La Baule

- ➔ Limitation du « libre accès » : licence départementale, timbre « coque de La Baule » contingenté à 208.
- ➔ Modalités de pêche ajustées à l'état de la ressource évalué annuellement : Calendrier, quotas journalier
- ➔ Mesures fixes : Quota global alloué, limitation des engins de pêche, émargement des pêcheurs, étiquetage des sacs de coques, contrôle systématique de la taille et du poids par les gardes jurés



Déjà, vu l'attractivité du gisement, nous avons une limitation du libre-accès, c'est-à-dire que pour pêcher à pied en baie de la Baule, il faut un permis national, bien sûr, une licence départementale et aussi un timbre spécifique « coques de la Baule » qui est contingenté à 208. Cela représente un maximum, sachant que sur ces 208 timbres, nous avons aussi des pêcheurs à pied professionnels qui viennent d'autres départements, car, tout comme la pêche en mer, cette activité est mobile. Ils vont dans différents gisements en fonction de la rentabilité des différents gisements.

Ensuite, les modalités de pêche : grâce au suivi annuel, nous allons pouvoir ajuster les quotas journaliers ainsi que le calendrier à l'état du stock. Cela est revu tous les ans. Ensuite, nous avons mis en place des mesures fixes, c'est-à-dire que le quota global alloué représente la moitié de la biomasse de coques exploitables estimée. Nous avons une limitation des engins de pêche. Quand les pêcheurs arrivent sur place, ils doivent émarger. Ainsi, nous avons le nombre exact de pêcheurs par jour. Les sacs de coques sont étiquetés pour un contrôle plus facile de la part des gardes-jurés qui sont là tous les jours d'ouverture.



Cela fait partie des résultats aussi : cette année, nous avons pu mettre en place une étude pour étudier statistiquement tous les suivis scientifiques que nous avons faits depuis 2008 (donc sur une série de dix ans). Vous voyez à gauche en bleu, la biomasse exploitable estimée, en rouge le quota global alloué qui représente toujours la moitié de la biomasse exploitable, comme je l'ai dit tout à l'heure. En vert, le tonnage pêché. Nous avons une biomasse de coques exploitables préservée chaque année.

Ensuite, à droite, nous avons pu faire un traitement statistique depuis 2005, où nous nous apercevons que la biomasse de coques totale est en hausse et que la biomasse des coques exploitables (c'est-à-dire supérieures à 30 millimètres) est stable depuis 2005. Cela est intéressant puisque nous avons un retour sur tout l'encadrement que nous avons mis en place et sur tous les suivis que nous avons mis en place, positifs. Nous pouvons montrer aujourd'hui que l'encadrement permet une activité pérenne et que la ressource est exploitée durablement.

Frédéric RAVILLY

Merci beaucoup Marie. Cela est intéressant, effectivement : mise en place d'une concertation entre tous les acteurs. Vous donnez des règles ; vous les appliquez et nous voyons que cela porte ses fruits et que la ressource est maintenue.



Attractivité des métiers et transmission des entreprises

Frédéric RAVILLY

Nous allons maintenant passer à Jacky COUTHOUIS. Vous êtes Directeur des écoles des Sables d'Olonne et de l'île d'Yeu, Ecole des pêches. Première question : pouvez-vous nous dire ce que l'on apprend à l'Ecole des pêches, que ce soit à l'île d'Yeu ou aux Sables d'Olonne ?

Jacky COUTHOUIS

Plein de choses. Juste, pour information : à l'île d'Yeu et aux Sables d'Olonne, les formations sont identiques. Ce sont juste deux bassins différents. Il existe deux types de formation dans ces deux écoles : la formation initiale et contrairement aux lycées maritimes qui sont partout sur le littoral, un choix des Conseils d'administration a été fait – celui de ne faire que du CAP Matelot, c'est-à-dire que nous formons des jeunes vraiment à être matelot et ensuite, ils vont naviguer et reviennent en formation continue dans les années qui vont suivre, pour se former. Pour les Conseils d'administration, il était important que les gens soient bien formés. On ne se forme pas que dans les écoles : on se forme aussi à bord.

Frédéric RAVILLY

Vous faites donc et de la formation initiale et de la formation continue. Les deux sont dispensées.

Jacky COUTHOUIS

Sur la formation continue, pour rentrer dans la profession, il y a forcément ce CAP Matelot qui dure deux ans. La particularité des Sables d'Olonne et de l'île d'Yeu, c'est que ces deux formations se déroulent en apprentissage. Les jeunes passent tout leur temps en mer et viennent entre treize et quinze semaines par an dans les écoles. Ils sont donc vraiment formés à bord. Nous en faisons donc des marins, des pêcheurs.

Frédéric RAVILLY

Vous avez des enjeux assez différents en fonction des populations et en fonction des types de formation avec, je crois, des filières sur lesquelles les recrutements ne sont pas très compliqués et sur d'autres, ce n'est pas le cas. Est-ce que vous pouvez nous éclairer sur ces différences ?

Jacky COUTHOUIS

Au niveau du recrutement, nous n'avons pas trop de souci. Les deux écoles fonctionnent plutôt bien. En revanche, nous avons des soucis pour recruter au niveau de la pêche.

Frédéric RAVILLY

En formation continue.

Jacky COUTHOUIS

En formation continue, mais même concernant les jeunes : c'est un petit peu compliqué ; il faut aller les chercher. C'est donc ma nouvelle mission : aller chercher les jeunes. Le souci que nous rencontrons, notamment sur le certificat Matelot Pont, c'est que nous faisons beaucoup de rentrées. Par exemple, sur seize personnes, quatre ou cinq sont destinés à la pêche.

Frédéric RAVILLY

Et les autres, que visent-ils comme type de métier ?

Jacky COUTHOUIS

Commerce, navires à passagers (qui font partie du commerce) et plaisance professionnelle.

Frédéric RAVILLY

Et comment expliquez-vous ce décalage entre ces choix ? Est-ce une problématique de difficulté de métier ?

Jacky COUTHOUIS

Nous en avons plusieurs fois parlé au COREPEM : il s'agit d'un manque de communication. Jusqu'à présent, pendant toutes ces années, c'était de père en fils. Aujourd'hui, cela l'est beaucoup moins. Il faut expliquer et vendre le métier. Les pêcheurs s'en sont justement aperçus et ils commencent à s'investir. Je vais dans les forums et je ne suis pas tout seul : souvent, des pêcheurs sont avec moi et il n'y a rien de mieux que les pêcheurs pour expliquer le métier, même si moi, je suis un ancien pêcheur et j'arrive à « défendre le beefsteak ».

Frédéric RAVILLY

S'agissant des outils que vous vous donnez pour essayer de recruter plus sur les métiers de la pêche, il y a la participation aux forums. Existe-t-il d'autres actions ? Comment faites-vous concrètement ?

Jacky COUTHOUIS

Il faut être présent à tous les forums, que ce soit Pôle Emploi, Mission locale, etc. Il faut y être. Quand nous sommes invités par des collègues, il faut être présent. Nous sommes dernièrement allés sur l'île d'Yeu pour des actions avec les pêcheurs. A la demande des pêcheurs, nous sommes allés dans les collèges de l'île d'Yeu pour expliquer ce qu'est le métier et étonnement, nous nous sommes aperçus qu'ils ne connaissaient pas le métier. Et il s'agit d'une île. Imaginez : vous sortez un peu dans les terres à quinze-vingt kilomètres, là, on ne connaît même pas.

Frédéric RAVILLY

Comment les jeunes reçoivent-ils donc ces messages ? Vous les informez sur ces métiers là : comment perçoivent-ils cela ?

Jacky COUTHOUIS

Au collège de l'île d'Yeu, nous avons fait un « questions-réponses » et nous avons analysé les réponses avant d'intervenir. Nous sommes intervenus en fonction des réponses que nous avons eues. C'était très enrichissant. Des personnes sont venues avec moi : jeune matelot, jeune second, jeune patron et une femme cheffe mécanicienne pour bien montrer que c'était ouvert et qu'il était possible de travailler à la pêche. Nous vendons l'histoire des congés des marins, les salaires. Des choses ne sont plus à cacher : il faut les dire.

Frédéric RAVILLY

Vous recrutez là plutôt pour la pêche typée ligérienne qui est plutôt une pêche côtière. Est-ce que vous formez aussi des gens pour les pêches hauturières qui sont des conditions un peu différentes en termes de congés, de vie personnelle qui s'adapte.

Jacky COUTHOUIS

Oui. C'est la même chose. Les congés sont pareils pour la pêche au large. Des brevets sont plus élevés pour y aller.

Frédéric RAVILLY

Vous parlez d'une femme mécanicienne. Où en êtes-vous justement sur le ratio homme-femme du recrutement ?

Jacky COUTHOUIS

Sur le certificat Matelot Pont (polyvalent pêche, commerce, plaisance-pro) qui est ouvert, nous sommes environ à un tiers de femmes dans les formations. Ce qui n'est pas mal, tout de même.

Frédéric RAVILLY

Cela progresse ou est-ce stable ?

Jacky COUTHOUIS

Cela progresse depuis que nous vendons la formation plaisance-pro. Cela a augmenté à ce moment là. Dès lors que nous allons sur le métier de mécanicien 750 km, cela diminue fortement : là, le ratio passe à 1/10 – et encore. Quand nous sommes sur la formation bateau de pêche, il n'y en a plus (presque plus). Nous en sommes vraiment au début.

Frédéric RAVILLY

Dernière question : nous avons vu dans la première intervention de Laurent, l'évolution, ces vingt dernières années, avec une baisse de l'effectif, une baisse du nombre de navires. Vous travaillez

depuis une grosse vingtaine d'années pour l'île d'Yeu notamment dans le lycée des pêches de l'île d'Yeu. Comment voyez-vous les choses sur cette évolution un peu long terme ?

Jacky COUTHOUIS

Je retrouve l'évolution envers les marins : ils s'aperçoivent du manque de personnel. Ils viennent nous voir pour lancer les actions, pour essayer qu'il y en ait davantage, pour aller vendre cette formation. Nous avons aujourd'hui différentes actions, notamment avec Pôle Emploi. Nous nous sommes aperçus que les Certificat Matelot Pont qui sortaient, donc les jeunes adultes, étaient un peu perturbés quand ils arrivaient à bord des navires de pêche, par la rudesse des hommes, des marins – il faut le dire. Un contrat vient d'être signé sur l'île d'Yeu avec Pôle Emploi et nous allons essayer d'étendre cela sur les Sables-d'Olonne : il s'agit de l'AFPR, c'est-à-dire que le premier mois, le jeune marin ne sera pas financé par l'équipage, par le bateau, mais il sera financé par Pôle Emploi pour une meilleure insertion. Un mois n'est pas suffisant pour devenir un pêcheur, mais cela laisse au moins une chance. Il y avait trop de déchet sur ceux qui embarquaient à la pêche et ce n'est pas le but.

Frédéric RAVILLY

Merci beaucoup Jacky.



Valorisation et qualité des produits

Frédéric RAVILLY

Nous allons passer la parole au troisième intervenant, Jérôme MAILLET à propos de la labellisation thon rouge, mais avant de te donner la parole Jérôme, je vais passer le micro à José, puisque je crois que tu étais dans la commission qui a permis la création de ce label. Est-ce que tu peux nous donner l'historique de cette commission et la naissance de ce label ?

José JOUNEAU

Cela fait suite au Grenelle de la mer. Lorsqu'il y a eu le grand pôle avec tout le monde (l'environnement, les différents métiers de la pêche, etc.), une forte demande a été faite d'un côté et de l'autre pour essayer de faire quelque chose qui se démarquait vraiment pour une pêche beaucoup plus respectueuse de l'environnement, mais pas un label « bidon », un label « fourre-tout », dirons-nous. Il a donc été décidé au sein de FranceAgriMer de créer ce qui est appelé la commission éco-label dont le Comité national m'a confiée la présidence. Ce groupe de travail correspond aux associations de consommateurs, différentes ONG dites représentatives, les organisations de producteurs, les comités des pêches, etc.

Il a fallu sept ans pour sortir ne serait-ce que le logo du label. Il y a aussi les deux ministères de l'environnement et de l'agriculture et la pêche. Cela signifie donc que tout est soumis à un consensus et à un compromis. C'est très compliqué, mais cela est très enrichissant. Je pense que nous avons tout intérêt aujourd'hui à fédérer derrière cet écolabel. Oui, il a fallu un certain temps pour mettre en place le

cahier des charges, mais la particularité de cet écolabel est qu'il fait la part belle à tout ce qui concerne l'humain. De nombreux aspects sociaux se trouvent dans cet écolabel. Je pense qu'aujourd'hui une pêcherie va être certifiée pour cet été : il s'agit de la pêche du thon rouge à l'Île d'Yeu.

Frédéric RAVILLY

Justement, je crois que nous allons y venir avec vous, Jérôme. Concrètement, qu'est-ce que cet écolabel aujourd'hui pour le thon rouge ?

Jérôme MAILLET



Les fondements de l'ECOLABEL

- Un label valorisant la **pêche durable**
- Une certification de **l'ensemble de la filière**, de la production au consommateur final
- La **Commission ECOLABEL** est composée d'acteurs représentant:
 - L'ensemble de la filière pêche (amont/aval)
 - L'administration
 - Des ONG
 - Des consommateurs
 - Des scientifiques
- Un dispositif de certification **impartial et transparent** est mis en œuvre.

01 JUILLET 2019

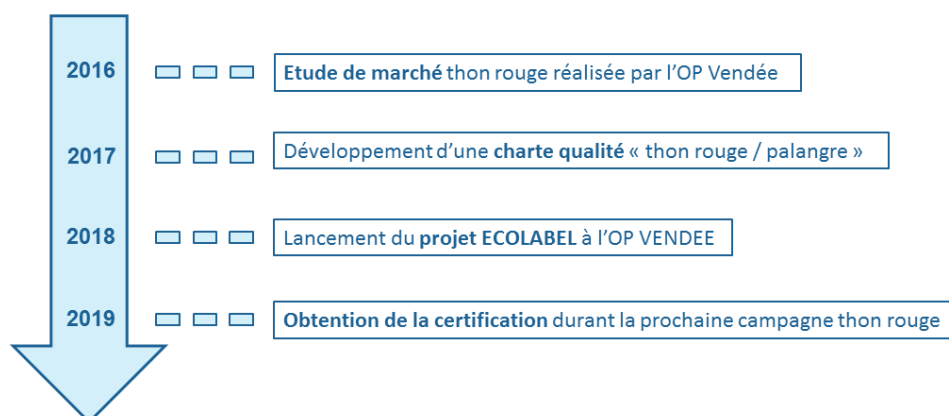
Je vais reprendre les fondements de l'écolabel : comme l'a dit José JOUNEAU, ce label valorise une pêche durable. Il certifie l'ensemble de la filière, c'est-à-dire de la production jusqu'au consommateur final. La commission est composée de l'ensemble de la filière pêche amont-aval, de l'administration, des ONG, des consommateurs, des scientifiques. Le dispositif de cette certification est impartial et transparent, puisque la certification de l'écolabel « pêche durable » est délivrée par un organisme certificateur indépendant accrédité.

Frédéric RAVILLY

Peux-tu nous rappeler l'histoire de ce projet « écolabel thon rouge », tel que tu l'as vécu ces dernières années ?

Jérôme MAILLET

Démarche de l'OP VENDEE: Valoriser un produit de très haute qualité



01 JUILLET 2019

Le but est la valorisation d'un produit de haute qualité. La démarche que nous avons réalisée au sein de l'OP Vendée est la suivante : nous avons démarré les démarches sur ce produit là, pêche à la palangre sur le thon rouge en 2016 avec une étude de marché sur laquelle il est ressorti que le marché sur le thon rouge était un marché international et surtout que certains acteurs étaient demandeurs de produits de haute qualité et donc mieux valorisés, pour nos producteurs.

En 2017, nous avons développé une charte qualité « thon rouge palangre » qui a permis d'optimiser la qualité et de répondre en partie aux attentes du marché. En 2018, nous avons lancé le projet ecolabel à l'OP Vendée puisque nous avons vu dans l'ecolabel un vecteur de communication intéressant, afin de valoriser au mieux le thon rouge. En 2019, comme le rappelait José, nous espérons une obtention de la certification durant la campagne de thon rouge, puisque tout ce qui concerne nos audits documentaires internes, est bon et calé aujourd'hui. Il ne reste qu'un audit externe, qui doit être réalisé lors de la première débarque de thon, puisque l'organisme certificateur, en l'occurrence CERT'PAC doit être présent lors de la première débarque pour certifier tout le cahier des charges.

Frédéric RAVILLY

Comment cela fonctionne-t-il concrètement ? Comment cela se passe-t-il ?

Jérôme MAILLET

ECOLABEL: Comment ça fonctionne ?

- ▶ Le référentiel ECOLABEL se décompose en deux volets distincts :
 - ▶ Volet PRODUCTION
 - ▶ Volet COMMERCIALISATION

- ▶ Un **PLAN DE CONTRÔLE CADRE** sert de support de base lors des audits internes et externes.

- ▶ La certification dure **5 ans**. Un **audit est prévu tous les ans** sur un échantillon de navires durant cette période.



01 JUILLET 2019

Il existe donc un référentiel écolabel qui est composé de deux volets :

- le volet production concerne les pêcheurs, les organisations de pêcheurs ;
- le volet commercialisation concerne les criées, les mareyeurs et les divers acheteurs.

Un plan de contrôle-cadre sert de support pour les audits internes et externes. La certification dure cinq ans. Tous les ans, un audit est prévu sur un échantillonnage de bateaux en fonction du nombre de bateaux certifiés. En l'occurrence, nous avons deux navires donc les deux seront audités tous les ans.



Référentiel ECOLABEL: Thématiques du volet PRODUCTION Les marins pêcheurs s'engagent



ECOSYSTEME

1. Mise en place de mesures de gestion adaptées
2. Utilisation d'engin sélectifs
3. Gestion des captures accidentelles d'espèces protégées
4. Impact nul sur l'habitat

ENVIRONNEMENT

5. Objectifs de diminution de la consommation énergétique des navires
6. Gestion des déchets à bord des navires

SOCIALE

7. L'équipage dispose de bonnes conditions d'emploi et de vie en mer
8. dispose de bonnes conditions de sécurité

QUALITE ET VALORISATION

9. Fraicheur et qualité des produits écolabellisés garanties
10. Les produits sont bien valorisés
11. La traçabilité est garantie

01 JUILLET 2019

En ce qui concerne la partie production, le référentiel se compose de quatre grandes thématiques : la partie écosystème ; la partie environnement ; la partie qualité valorisation ; et la partie sociale.

En ce qui concerne l'écosystème, les pêcheurs s'engagent à respecter la mise en place de mesures de gestion adaptée (respect des gestions de quotas, des plans de gestion mis en place et autre) ; d'utilisation d'engins sélectifs ; de gestion de capture accidentelle d'espèces protégées ; et d'impact nul sur l'habitat.

Au niveau environnemental, l'objectif est la diminution de la consommation énergétique des navires. Les deux navires concernés se sont engagés à réduire leur consommation de carburant de 5 à 10%.

Frédéric RAVILLY

Avez-vous un plan d'action ?

Jérôme MAILLET

Nous avons un plan d'actions.

Frédéric RAVILLY

Concrètement, comment cela peut-il se passer ?

Jérôme MAILLET

Un exemple concret : ils se sont engagés à réduire leur vitesse de 0,5 à 1 nœud lorsqu'ils font route pour aller sur les lieux de pêche et pour revenir des lieux de pêche. Il existe également toute une partie sur la gestion des déchets à bord des navires.

Concernant la partie qualité et valorisation, nous avons la fraîcheur et la qualité des produits écolabellisés qui doivent être garanties. Il s'agit plus là de la préservation de la qualité à bord des bateaux. Des aménagements ont été faits à bord des cales des navires notamment pour les cuves d'eaux glacées réfrigérées. Les produits sont viabilisés et la traçabilité doit être garantie. Sur le thon rouge, en termes de traçabilité, tout thon rouge pêché est bagué avec un numéro de bague. Le numéro suit le poisson jusqu'au consommateur.

La partie sociale est effectivement une partie très importante. L'équipage doit disposer de bonnes conditions d'emploi et de vie en mer, ainsi que de bonnes conditions de sécurité. Nous sommes sur des minimums garantis de revenus, sur des protections complémentaires en termes de prévoyance notamment et des formations qui sont mises en place pour les marins sur la sécurité, sur l'hygiène.

Frédéric RAVILLY

Avant de conclure, avez-vous des objectifs sur d'autres espèces que le thon rouge ?

Jérôme MAILLET

Non.

Frédéric RAVILLY

Pour l'instant, il n'y a que le thon rouge.

Jérôme MAILLET

Oui. Nous démarrons.

Frédéric RAVILLY

Vous allez voir comment cela se passe.

Jérôme MAILLET

Voilà, sachant que si nous sommes certifiés, nous espérons courant juillet ou début août, très prochainement donc, ce sera la première pêcherie certifiée écolabel « pêche durable », puisque pour le moment, il n'y en a pas.

Frédéric RAVILLY

Pour conclure, concrètement, en termes de retombées, qu'attendez-vous de ce label ?

Jérôme MAILLET



Les attentes de l'OP VENDEE

- Reconnaissance de la **qualité du travail fourni par les marins pêcheurs**
- Une **augmentation du Prix moyen / Kg**
- Mise en avant auprès du consommateur d'un produit :
 - De **qualité optimum**
 - Issu d'une **pêche artisanale respectueuse de l'environnement**
 - Issu d'une **gestion de la ressource pérenne**
 - Assurant de **bonnes conditions sociales** pour les marins pêcheurs

01 JUILLET 2019

Les attentes sont la reconnaissance de la qualité d'un travail fourni par les marins-pêcheurs et une augmentation du prix moyen au kilogramme, due à tous les efforts et au travail fait. Egalement, une mise en avant auprès du consommateur d'un produit de qualité optimum issu d'une pêche artisanale respectueuse, issu d'une gestion de la ressource pérenne et assurant des bonnes conditions sociales pour les marins-pêcheurs.

Frédéric RAVILLY

Merci beaucoup. Je pense que nous pouvons les applaudir tous les trois. Ce n'est pas souvent un exercice simple.

Applaudissements.

Frédéric RAVILLY

Pour conclure cette table ronde, nous voyons que quand les professionnels sont soumis à des contraintes et à des difficultés, ils sont capables de s'organiser et de se mettre autour de la table. Je pense que c'est un bon message qu'il faut retenir, sur l'ensemble de nos trois séances d'ARML, avec des solutions en l'occurrence pragmatiques et qui fonctionnent.



Pêche et planification des usages sur l'espace marin : la posture du COREPEM

Frédéric RAVILLY

Avant de laisser la parole à Claire HUGUES, une dernière intervention de la part de José pour nous faire un point sur la pêche et la planification des usages sur l'espace marin. José, je te laisse à nouveau la parole.

José JOUNEAU

Je suis vraiment désolé. Cela fait presque *One Man Show*. Comme vous l'avez compris, je crois que c'est l'enjeu aujourd'hui de la réunion face aux enjeux qui nous attendent : essayer d'évoluer, d'apprendre à évoluer dans un environnement un peu compliqué.

Position historique

- ✓ Premières discussions au milieu des années 2000 au large de la Vendée
- ✓ Rapidement les Conseils des comités locaux et celui du COREPEM se saisissent du débat
- ✓ Position développée dès 2008



Les professionnels ligériens ne se positionneront **ni pour ni contre** le développement de l'éolien (débat citoyen)



Face aux inquiétudes quant à l'avenir des activités de pêche dans ces zones, les pêcheurs décident de **s'impliquer dans la concertation** afin **d'éviter et/ou réduire les impacts** environnementaux et socio-économiques sur leurs activités

Page 2

Je pense qu'il faut commencer par un point d'histoire. Les discussions sur l'éolien ont commencé dans les années 2000. Cela fait 19 ans. A ce moment là, chaque port avait son comité local, ses structures

bien propres. Les marins de l'époque ont accepté le fait de définir, de commencer à discuter. Cela a été un processus très long : où serait-il possible éventuellement d'implanter certaines machines qui devaient produire de l'énergie ? Des écrits ont été retrouvés de ce moment-là, signés par les présidents de l'époque. Il était question de 0,5 Mégawatts. Les différents présidents de comités locaux, à cette époque, avaient déjà défini ce qui correspond étrangement aux sites définis aujourd'hui. Pourquoi avaient-ils défini ces sites là ? Nous n'allons pas nous cacher derrière notre petit doigt : parce qu'il s'agissait de zones de moindre impact, voire de moindre contrainte.

En 2008, 2010, nous avons commencé à parler des différents Grenelles, du Grenelle de la mer, etc. et là, c'est devenu une obligation. Cela a tout simplement été une volonté politique. La discussion s'est tout de même un peu durcie. Il n'était plus question de 0,5 Mégawatts à ce moment là, mais 2,5 Mégawatts, voire de 3 Mégawatts, de quatre, probablement six ou huit et aujourd'hui, nous sommes à douze. J'espère qu'un jour ou l'autre, nous aurons 1 000 Mégawatts avec une machine qui fera trois kilomètres de haut avec des pales de... Enfin bref : la tour de Babel. Cela vous fait rire, mais nous, nous rions jaune dans cette histoire.

Cela signifie qu'il a fallu s'adapter par rapport aux exigences des contraintes économiques, écologiques et surtout budgétaires qui rendent ces parcs attractifs ou pas dans un contexte social et économique hyper-contraint. Les pêcheurs ne sont jamais fans de laisser des morceaux de territoire à des nouveaux arrivants. Nous allons dire cela avec beaucoup de respect. C'est pour cela que je parlais de cette leçon d'humanité derrière. Quand il a fallu définir les deux centres, quand il a fallu choisir des lauréats, nous nous sommes arc-boutés contre EMYN. Pourquoi ? Parce que nous aimions bien EDF. Nous avons été « boulés » : nous en avons pris acte et nous avons fait contre mauvaise fortune bon cœur. Cela fonctionne tout de même.

Cela fait tout de même douze ans que nous travaillons dessus. Le premier coup de pioche, sur le banc de Guérande, sera mis au mois d'octobre sur la place de la tranchée. Douze ans, cela signifie que presque une génération de pêcheurs a passé. Ce qui était acceptable il y a douze ans, ne l'est pas forcément aujourd'hui ou il est vécu différemment. C'est juste un point d'histoire. Une nouvelle histoire est en train d'être réécrite alors que la première histoire n'est toujours pas finie. J'ai une grande peur qu'une troisième histoire vienne contrecarrer la deuxième histoire, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, nous évoluons à marche forcée sur un manque de clairvoyance, je crois. Nous savons que nous sommes en pleine transition énergétique. La mer est certainement un merveilleux champ de possibilités, pour trouver de nouvelles énergies, pour essayer d'apporter quelque chose de mieux à l'humanité (d'ailleurs, « la Mer XXL » est là pour le prouver). Cela ne se fait pas sans les acteurs. Et il ne faut pas oublier que les acteurs historiques sont les pêcheurs. J'aurais tendance à dire que la Marine Nationale également, ainsi que la Marine de Commerce. Ce sont des personnes dont le travail est d'aller sur l'eau et de vivre avec les contraintes du milieu. Quand un clou met dix ans à rouiller sur terre, il ne met pas un an à rouiller en mer. Pour vous, cela ne veut peut-être pas dire beaucoup de choses, mais cela signifie que les hommes s'usent pareil en mer, qu'à un clou. Nous avons notre retraite à 55 ans, pas à 65 ans. Je vous l'indique de façon synthétique.

Pourquoi vous dis-je cela ? Parce que nous n'avons toujours pas de retour sur le banc de Guérande, sur le banc des Deux-Iles et aujourd'hui, à travers un calendrier qui, à mon sens, paraît un peu trop restrictif (je pense que nous pourrions toujours discuter de cela), il nous est évoqué l'éolien flottant. Je vous assure qu'il est vraiment très compliqué aujourd'hui de mettre des gens autour d'une table, de parler d'éolien flottant, sur des macro-zones, des micro zones, des zones de moindre impact – appelons-cela comme nous voulons – alors que nous rentrons dans une autre dimension. Nous avons vu la carte tout à l'heure : au vu de la multiplicité des activités, la mobilité de tous les acteurs (pas seulement les pêcheurs d'ailleurs) et en empilant tout cela, nous nous apercevons que la mer est un espace sans autoroute, un espace où tout le monde circule avec beaucoup d'expertise et surtout

beaucoup de clairvoyance, justement, parce qu'il n'y a pas de feux rouges, de barrières pour éviter de sortir de la route.

Nouveaux développements

- ✓ Attendre le retour d'expérience des deux premiers parcs posés
- ✓ Eviter de précipiter le calendrier. L'éolien flottant ne permettra pas la cohabitation avec la pêche et la définition de zones de moindres contraintes revêt donc un enjeu majeur.



Travail sur la définition de zones d'importance / de zones de moindre contrainte en cours au Corepem

Les professionnels attendent :

- ✓ Un calendrier réaliste,
- ✓ Permettant une véritable concertation pour la définition de zones de moindres contraintes,
- ✓ Des règles du jeu claires, transparentes et définitives

Page 3

J'ai vu qu'il s'agissait « d'une posture », mais ce n'est pas une posture, c'est vraiment une décision de notre conseil. Ce conseil est constitué de pêcheurs mais pas seulement ; je tiens à le rappeler. Le Comité régional a voté à l'unanimité à chaque fois c'est-à-dire que nous ne nous sommes jamais prononcés sur : « sommes-nous pour ou contre l'éolien ? ». Il s'agit d'un devoir citoyen. Chacun doit prendre sa citoyenneté à bras-le-corps et l'exprimer. Le Conseil du comité régional est sur une toute autre posture à savoir : que faisons-nous pour essayer d'intégrer les démarches qui sont en cours ? Accompagnons-nous ou pas ? Nous essayons d'exister au sein de ces grosses entreprises qui sont en train de se développer. Et aujourd'hui, notre posture – je trouve cela un peu grotesque : dans mon titre avait été mis « nos atouts, nos craintes, nos postures » : j'avais mis « nos amis, nos amours, nos emmerdes ». Cela signifie que lorsque les pêcheurs au sein de nos instances, auront voté pour, nous ferons en sorte de poursuivre leur vote « pour » l'intégration à la démarche, comme nous l'avons toujours fait jusqu'à présent. Je veux dire qu'ils peuvent aussi voter « contre » et à ce moment là, nous mettrons exactement la même énergie à faire passer leur vote « contre », « pour » justement. Je ne dis pas que cela sera contre-productif : je dis que les acteurs de la pêche ne seront pas dans la démarche. Maintenant, je pense que nous pouvons nous en passer. A un moment ou à un autre, je pense que les acteurs de la pêche feront savoir que l'on s'est passé de leur avis. Mais ils l'auront voté, donc il faudra qu'ils en assument les conséquences.

L'éolien flottant pour nous aujourd'hui, technologiquement parlant, n'est pas mature. Il est question de parcs de 250 Giga alors que le seuil de rentabilité sur un banc posé est 500. Nous avons peur de ce dont nous avons entendu parler, mais il ne s'agit que de bruit : construire des grappes et les relier par des hubs, c'est-à-dire que des zones de moindre impact deviennent ces fameuses macro-zones qui risqueraient d'interdire toute activité de pêche au sein de ces zones là. Il s'agit juste d'une crainte, mais il fallait le dire. Nous ne serons jamais opposés. Nous serons dans la démarche, mais nous ferons justement valoir notre démarche.

Nous demandons juste aujourd'hui que le calendrier qui a été mis en place se détende un petit peu de manière à accepter le fait que les premiers champs se montent. A un moment, il n'est pas possible de dire que nous sommes « pour l'éolien ou contre ». Nous sommes juste en droit de dire que des gens travaillent historiquement ici. Nous avons des activités communes avec nos amis bretons, que nous saurons défendre en tant que telles. Nous avons même des Aquitains ; nous avons même des Espagnols. Les pêcheurs, qui ne sont pas habitués à venir dans les rencontres comme celle que nous faisons aujourd'hui, s'exprimeront, mais j'espère qu'à ce moment là, cela ne sera pas trop tard.

Je ne sais pas si j'ai été clair. Je me suis exprimé avec mes mots. Ce n'est pas facile d'essayer de convaincre. Ce n'est pas facile de se faire entendre. Nous ne sommes que des petits représentants d'organisations professionnelles. Il fallait le dire. Merci.

Applaudissements.

Frédéric RAVILLY

Merci beaucoup José. Nous arrivons à la fin de cette troisième session de l'ARML. Avant de laisser la parole pour conclure à Claire HUGUES, avez-vous une question ou des commentaires à proposer à l'assistance ? Non : tout était très clair. Merci beaucoup. Merci à tous de votre présence. Je vais laisser le micro à Claire pour finaliser cette session.



CONCLUSION

Claire HUGUES

Très rapidement, juste pour remercier l'ensemble des participants et surtout pour remercier l'ensemble des intervenants qui ont su nous éclairer, chacun avec notre degré d'information. Je pense que cette troisième séance d'ARML nous a elle aussi éclairés. Les deux autres ont été enrichissantes.

J'avais juste envie d'insister sur deux sujets. Je ne les ai pas appris aujourd'hui, mais il me paraît important d'insister à la fois sur le fait que les professionnels de la pêche se sont adaptés et s'adaptent toujours en permanence. Je fais partie de la commission agriculture, agro-alimentaire, pêche, mer à la Région et nous faisons le même constat sur l'agriculture et je pense qu'il est important aussi de savoir redire que les professionnels de la pêche ont énormément fait évoluer leur pratique et leur métier. Beaucoup d'entre vous le savent déjà, mais je pense qu'il était important de le redire en conclusion.

Il est important de ré-insister sur le fait que les réglementations sont de plus en plus contraignantes. J'ai apprécié entendre Fanny dire que nous ne sommes pas là pour « remettre en cause », car ces réglementations existent dans un bon objectif, mais il faut prendre conscience que cela limite aussi les marges de manœuvre des professionnels de la pêche. Je pense donc qu'il était important de les intégrer, de l'entendre ou de l'entendre de nouveau.

Un certain nombre d'enjeux et de points de vigilance sur l'avenir concernent toute la filière. Il en est très souvent question entre nous : le renouvellement de la flotte, le renouvellement des générations, bien

sûr, le Brexit et j'en profite pour dire de nouveau que les effets directs du Brexit existent, mais les effets indirects du Brexit vont nous concerner certainement. Il est aussi question entre nous des évolutions climatiques, des enjeux concernant la qualité de l'eau – nous en avons parlé – la sécurité alimentaire, la traçabilité, dont nous savons que pour les consommateurs, elle est de plus en plus importante. Voilà un monde qui bouge beaucoup et sur lequel les pêcheurs et l'ensemble de la filière vont aussi continuer à devoir s'adapter. Voilà donc quelques petites remarques à l'issue de cet après-midi.

Je sais que beaucoup d'entre vous ont peut-être prévu de passer la fin de la journée à visiter la Mer XXL. Sur le stand de la Région des Pays de la Loire au moins et sur le stand où est présent le COREPEM, vous pourrez continuer à découvrir à la fois les métiers, les formations et ce que font les pêcheurs. De nombreux autres stands sont très biens, du peu que j'ai pu commencer à faire, mais au moins pour continuer la journée, vous pouvez aller faire un tour sur le stand de la Région et sur le stand géré entre autres par le COREPEM pour continuer à explorer les sujets de cet après-midi.

Merci de votre participation et de votre contribution.

